



SDEC ÉNERGIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(art. L. 2121-24 du CGCT)

4EME TRIMESTRE 2018

SOMMAIRE

Décisions du Président, en vertu des délégations du Comité Syndical :

9 OCTOBRE 2018

1. Certificats d'Economies d'Energie - Appel à programmes 2018.
2. Réalisation d'une note d'opportunité sur la production d'énergies renouvelables - Moul-Chicheboville.
3. Compétences Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, hydrogène rechargeables - Désignation d'un médiateur des litiges.

Délibérations du Bureau et du Comité Syndical :

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018

1. Accord-cadre d'électricité "2016" - Marchés subséquents n°2 ter - Lots 1 et 5.
2. Avenant n°1 au marché n°2018003000 - Cartographie : acquisition de données SIG « Caen-La-mer » pour l'intégration du patrimoine Eclairage Public du Périphérique de CAEN dans le périmètre de la prestation et augmentation du montant maximum HT la première année.
3. Transferts de compétence - Energies Renouvelables - Hermanville-sur-Mer, Oully-le-Tesson, Val d'Arry.
4. Aides au développement économique du réseau électrique.
5. Soutiens financiers à la rénovation énergétique - SOLIHA - Orbec - Caen.
6. Soutiens financiers à la rénovation énergétique - INHARI - Mondeville.
7. Aides aux familles - Attribution d'une aide pour le règlement d'une facture de Gaz propane réseau - CCAS d'Orbec.
8. Programme d'extension du réseau public d'électricité - 6ème tranche 2018.
9. Programme de renforcement du réseau publique d'électricité - 6ème tranche 2018.
10. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de MOULINS EN BESSIN au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux CULLY - « RUE DE VERDUN ».
11. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de FIERVILLE-LES-PARCS au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux - « CHEMIN DE L'EGLISE et CHEMIN MARTINE ».
12. Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de MAY SUR ORNE, au titre de travaux d'éclairage public du lotissement « Les Pommiers ».
13. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de REVIERS, pour le raccordement au réseau public d'électricité et pour la réalisation des réseaux de desserte intérieure d'électricité.
14. Avenant n°2 à la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de SOMMERVIEU au titre des travaux basse tension électrique et éclairage public du lotissement communal « Les Pommiers ».
15. Convention de partenariat pour la rénovation des postes de transformation - Enedis/SDEC ÉNERGIE/CHANTIER Ecole Normandie.
16. MAPEO Calvados - Convention de groupement de commandes pour la passation des marchés publics dédiés à la fourniture de matériels et prestations de services pour le SIG mutualisé porté par le Département du Calvados et le SDEC ENERGIE.
17. Protocole B - Traitement des dossiers en souffrance de réitération.
18. Clôture de la régie de recettes au budget principal visant l'activité « Recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV ».

19. Création de la régie de recettes au budget annexe « Mobilité Durable », visant l'activité « Recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV », jusqu'au 31 janvier 2019.
20. Tickets restaurants 2019.
21. Tableau des effectifs 2018.
22. Commune d'Hermanville-sur-Mer : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du futur pôle enfance jeunesse et socio-culturel.
23. Commune de Oully-le-Tesson : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du préau de l'école.
24. Commune de Val-d'Arry : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes située sur la commune déléguée de Noyers-Bocage.
25. Contrat patrimonial ADEME pour les projets bois.

Décisions du Président, en vertu des délégations du Comité Syndical :

28 ET 30 NOVEMBRE 2018

1. Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" - Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge.
2. Convention de partenariat avec le CPIE pour des animations pédagogiques - Exposition « 2050 » de la Maison de l'Energie.
3. Adhésion au service de Conseil Energétique (CEP) de la commune de Bavent.
4. Aides financières – Achat d'un cycle électrique – Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.
5. Aides financières – Achat d'un véhicule électrique – Saint-Aubin-sur-Mer.
6. Accord cadre de partenariat Région Normandie – Territoire d'Energie Normandie.
7. Compétence « Contribution à la transition énergétique » - Convention cadre et financement – Commune de Trévières.
8. Compétence « Contribution à la transition énergétique » - Convention cadre et financement – Commune de Valdallière.
9. Compétence « Contribution à la transition énergétique » - Convention cadre et financement – Commune de Vire-Normandie.
10. Convention Panorapresse – Territoire d'Energie Normandie.
11. Eclairage public : fourniture de luminaires intérieurs et de leur système de gestion, pour le tennis couvert de Ouistreham.

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018

1. Accord cadre en groupement de commandes – Marches subséquents n°4 « fourniture de postes de transformations, transformateurs HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppes de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité ».
2. Transferts de compétences – Bavent (Contribution à la Transition Energétique), Martainville et Dialan-sur-Chaine (Eclairage Public), Fontaine-Etoupefour, Sainte-Honorine-du-Fay, Gavrus et Feuguerolles-Bully (Energies Renouvelables).
3. Densification du schéma départemental de déploiement des bornes de recharge dans le Calvados.
4. Demande spécifique d'infrastructure de recharge rapide, hors schéma départemental de déploiement des bornes de recharge dans le Calvados – Saint-Sylvain.
5. Commune de Fontaine-Etoupefour : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de la salle multi-activités.
6. Commune de Sainte-Honorine-du-Fay : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de l'école primaire.

7. Commune de Gavrus : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente et de l'espace associatif.
8. Commune de Feuguerolles-Bully : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de son gymnase.
9. Etudes Energétiques - Aides financières – CdC Cingal-Suisse Normande.
10. Convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation du réseau d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques Mobisdec.
11. Programme d'effacement coordonné des réseaux –5ème tranche 2018.
12. Programme d'extension du réseau public d'électricité – 7ème tranche 2018.
13. Programme de sécurisation du réseau public d'Electricité – 7ème tranche 2018.
14. Programme d'effacement coordonné des réseaux –2ème tranche 2019.
15. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de CABOURG au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux « Avenue Georges Clémenceau ».
16. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de VILLERS-BOCAGE au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux « Rue aux Grains ».
17. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Bénouville, au titre des travaux d'éclairage public de la ZAC du quartier du Fond du Pré. Annule et remplace la délibération 2018-06/BS/DB-27.
18. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Revières, au titre des travaux d'éclairage public de du lotissement communal « Le Closet ».
19. Martainville - Etat contradictoire de remise de biens– Eclairage Public.
20. Le Molay-Littry - Etat contradictoire de remise de biens– Signalisation Lumineuse.
21. Versement des soldes de subventions aux opérateurs de l'habitat.
22. Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA – Valorbiquet/Courcy/Mézidon-Vallée-d'Auge.
23. Aides au développement économique du réseau.

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2018

1. Approbation de l'avenant n°1 à la convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ENERGIE concède au concessionnaire, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire.
2. Approbation de la convention d'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée dans les 3 zones de qualité prioritaire.
3. Approbation de la convention relative à la communication de données techniques pour l'estimation de l'état de charges des départs BT sur la zone de maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante.
4. Approbation de la convention relative aux modalités d'organisation du contrôle de concession.
5. Mise en place d'une gestion pluriannuelle budgétaire des investissements par autorisation de programmes et crédits de paiement.
6. Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
7. Durée d'amortissement des infrastructures dans le cadre de réseaux techniques de chaleur.
8. Durée d'amortissement des infrastructures « ENR » (Energies Renouvelables).
9. Durée d'amortissement des infrastructures « MD » (Mobilité Durable).
10. Engagement de crédits d'investissement avant le vote du budget principal 2019.
11. Engagement de crédits d'investissement avant le vote du budget annexe « EnR » 2019 (Energies Renouvelables).
12. Engagement de crédits d'investissement avant le vote du budget annexe « MD » 2019 (Mobilité Durable).
13. Affectation de biens au budget annexe « ENR » (Energies Renouvelables).
14. Affectation de biens au budget annexe « MD » (Mobilité Durable).
15. Compétences « Petit cycle de l'eau ».



DATE D'AFFICHAGE : 09 OCT. 2018

SDEC ENERGIE

DECISION DU PRESIDENT N° 2018-DEC-04

Objet : Réalisation d'une note d'opportunité sur la production d'énergies renouvelables – Moul-Chicheboville

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 5 avril 2018, fixant le coût de l'aide accordée pour la réalisation d'une note d'opportunité sur la production d'énergies renouvelables,

VU la sollicitation du SDEC ÉNERGIE par la commune de Moul-Chicheboville pour la réalisation d'une note d'opportunité pour un projet photovoltaïque sur la toiture des ateliers municipaux,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 1^{er} octobre 2018,

CONSIDERANT qu'en application des aides financières en cours, le coût pour cette commune nouvelle, classée B1, s'élève à 280 €, soit une subvention attribuée par le SDEC ÉNERGIE de 1 120 €, pour un coût de service de 1 400 €.

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe.

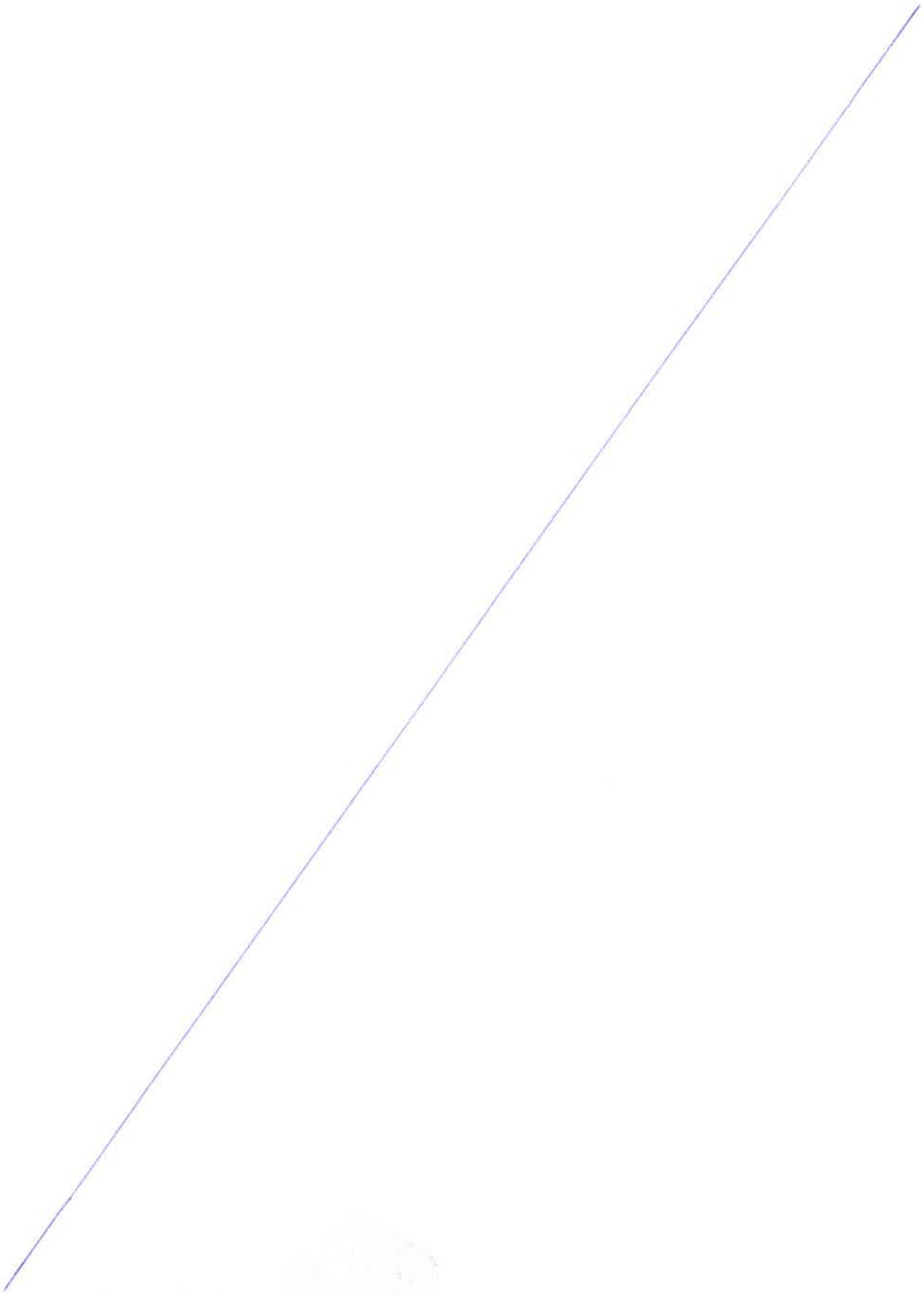
DECIDE

- Article 1 : d'accorder une aide de 1 120 € pour la réalisation d'une note d'opportunité pour un projet photovoltaïque sur la toiture des ateliers municipaux de la commune de Moul-Chicheboville,
- Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal,
- Article 3 : de signer la convention établie à cet effet et de la mettre en œuvre,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 09 OCT. 2018



Jacques LELANDAIS





DATE D’AFFICHAGE : 09 OCT. 2018

SDEC ENERGIE**DECISION DU PRESIDENT N° 2018-DEC-03****Objet : Certificats d’Economies d’Energie - Appel à programmes 2018**

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU, la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 rendant possible la délivrance de certificats d’économies d’énergie dans le cadre de la participation financière à des programmes liés à la maîtrise de la demande en énergie lorsque les actions contribuent aux économies d’énergie mais que celles-ci ne peuvent être aisément quantifiées,

VU, l’article L. 221-7 du code de l’énergie qui prévoit que la contribution à des programmes d’information, de formation et d’innovation favorisant les économies d’énergie, ou portant sur la mobilité économe en énergies fossiles peut donner lieu à la délivrance de Certificats d’Economies d’Energie (CEE),

VU, l’appel à programmes 2018 du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire,

VU l’avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 1^{er} octobre 2018,

CONSIDERANT la volonté du SDEC ÉNERGIE à mettre en œuvre un « programme d’animation » destiné aux collectivités (EPCI) du département du Calvados pour inciter les copropriétés à réaliser des travaux de rénovation ambitieux

CONSIDERANT le projet de convention de mise en œuvre du programme CEE, ayant pour objet de définir les modalités de mise en place et de fonctionnement du **programme FAIRE en COPRO**, ainsi que les engagements des parties (l’Etat, représenté par le Ministre d’État, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, le SDEC ÉNERGIE, Biomasse Normandie (partenaire technique) et EDF (partenaire financier),

CONSIDERANT l’expertise du syndicat dans le dispositif des programmes CEE et l’accompagnement qu’il propose à ses collectivités pour l’élaboration de Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET),

CONSIDERANT que cette opération est neutre financièrement pour le SDEC ÉNERGIE,



DATE D'AFFICHAGE : 09 OCT. 2018

DECIDE

- Article 1 : de répondre à l'appel à programmes 2018 du dispositif de certificats d'économie d'énergie,
- Article 2 : de signer la convention de mise en œuvre du programme **FAIRE en COPRO**, et de la mettre en œuvre (jointe en annexe),
- Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 09 OCT. 2018

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE :

09 OCT. 2018

SDEC ENERGIE**DECISION DU PRESIDENT N° 2018-DEC-05**

Objet : Compétences Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, hydrogène rechargeables – Désignation d’un médiateur des litiges

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU l’article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE applicables au 1^{er} janvier 2017, relatif à l’exercice de la compétence Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, hydrogène rechargeables,

VU l’ordonnance du 20 août 2015, relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, généralisant les mécanismes de médiation entre un particulier et un professionnel, au service public de recharge pour véhicules électriques,

VU l’avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 1^{er} octobre 2018,

CONSIDERANT l’obligation pour le SDEC ÉNERGIE de mettre en place son propre dispositif de médiation ou de recourir à un service de médiation externe compétent dans le domaine du service public de recharge pour véhicules électriques.

CONSIDERANT la convention de partenariat existante entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), à laquelle le SDEC ÉNERGIE est adhérent, et le CM2C (Centre de Médiation de la Consommation des Conciliateurs de justice),

CONSIDERANT le coût de l’adhésion à ce centre de médiation (CM2C) de 350€/an et les tarifs de traitement des dossiers qui sont de 30 € pour une médiation en ligne et 70 € pour une médiation en présentiel,

DECIDE

Article 1 : d’adhérer au Centre de Médiation de la Consommation des Conciliateurs de justice (CM2C), pour une cotisation annuelle de 350€/an et des tarifs de traitement des dossiers de 30 € pour une médiation en ligne et 70 € pour une médiation en présentiel,



DATE D’AFFICHAGE : 09 OCT. 2018

- Article 2 : d’imputer la dépense à l’article 6281 du budget annexe « Mobilité Durable »,
Article 3 : d’insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d’en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 09 OCT. 2018

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-01

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés</u> : Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs</u> : néant.

Objet : Accord-cadre Electricité « 2016 » - 2èmes marchés subséquents ter

Les présents marchés subséquents font suite à l’attribution des accords-cadres (5 lots) passés en groupement de commande pour la fourniture et l’acheminement d’électricité et services associés afin d’alimenter les Points de Livraison (PDL) des membres du groupement.

Ces accords-cadres ont été reconduits pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour rappel, la Commission d’appel d’offres du SDEC ENERGIE du 14 septembre 2018 a procédé à l’attribution des lots n° 2, 3 et 4 des marchés subséquents n° 2 bis.

Les lots n° 1 et 5 ayant été déclarés infructueux par cette même commission, il a été décidé de les relancer.

Les deux marchés subséquents correspondants référencés « 2 ter » sont :

Lot		Attributaires
1	PDL de bâtiments et de bornes de recharge raccordés en basse tension avec une puissance ≤ 36 kVa (C5)	EDF - ENGIE - DIRECT ENERGIE - TOTAL ENERGIE GAZ
5	PDL de bâtiments dans le périmètre d’une régie d’électricité	ENERGEM

Chaque marché subséquent entrera en vigueur à la date de notification à son titulaire, qui n’emporte pas début de fourniture : cette dernière débutera au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 12 mois.



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-01

Conformément au règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse a été retenue, pour chaque lot, en fonction des critères suivants :

- Prix : note sur 10 points pondérée à 80% ;
- Valeur technique : note sur 10 points pondérée à 20% (reprise de la note obtenue au stade de l'accord-cadre).

Les marchés subséquents n°2 ter ont été lancés le mercredi 26 septembre 2018.

Après analyse des offres et conformément aux critères d'attribution rappelés ci-dessus, la Commission d'Appel d'Offres du SDEC ENERGIE du 5 octobre 2018 a décidé d'attribuer les lots comme suit :

	Lot	Attributaire
1	PDL de bâtiments et de bornes de recharge raccordés en basse tension avec une puissance \leq 36 kVa (C5)	DIRECT ENERGIE
5	PDL de bâtiments dans le périmètre d'une régie d'électricité	ENERGEM

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appels d'Offres (procès-verbal en annexe),
- **AUTORISE** le président à signer les lots n°1 et 5 de ces marchés subséquents n°2 ter, ainsi que toutes les pièces, documents et actes s'y rattachant, et à procéder à son exécution.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-02

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018**Extrait du registre des délibérations**

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

21

Pouvoirs :

0

Suffrages exprimés :

21

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical

Pouvoirs : néant.

Objet : Avenant n°1 au marché n°2018003000 - Cartographie : acquisition de données SIG « Caen-la-Mer » pour l’intégration du patrimoine Eclairage Public du Périphérique de CAEN dans le périmètre de la prestation et l’augmentation du montant maximum HT la première année de marché.

Le marché n°2018003000, à bons de commandes, notifié à la Société Cerene le 10 mars 2018, dans le cadre d’une procédure d’appel d’offres, porte sur l’acquisition de données SIG par numérisation de données, levés géoréférencés de réseaux souterrains et aériens et des investigations complémentaires non intrusives.

Le patrimoine de l’éclairage public du périphérique de Caen est aujourd’hui expressément exclu de l’objet de ce marché.

En effet, les contraintes d’intervention imposées par le gestionnaire du périphérique, à savoir la DIRNO (Direction Interdépartementale des Routes du Nord-Ouest) étaient inconnues au moment de la mise en concurrence. Aussi, compte tenu de la spécificité de cet environnement, il était donc impossible de décrire et évaluer correctement les prestations à réaliser pour les ouvrages à lever et géoréférencer.

Après échanges avec les services de l’Etat, les conditions « spécifiques » d’exécution des prestations pour le géoréférencement des ouvrages en classe A sur le périphérique de Caen et ses bretelles d’accès sont aujourd’hui connues et détaillées au sein d’un avenant.

L’objet de cet avenant est donc d’intégrer le patrimoine de l’éclairage public du périphérique de Caen dans le périmètre du marché, dans les conditions qu’il décrit.

Les conditions financières du marché initial ne sont pas modifiées.



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-02

Celui-ci, joint en annexe, a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 3 de la note de présentation, jointe à la convocation.

La Commission d'appel d'offres du 5 octobre 2018 a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant n° 1 proposé, au marché Cartographie : acquisition de données SIG « Caen-la-Mer », pour l'intégration du patrimoine Eclairage Public du Périphérique de CAEN dans le périmètre de la prestation ;
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant et à le mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Étaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Transferts de compétences - Energies Renouvelables - Hermanville-sur-Mer, OUILLY-le-Tesson, Val d'Arry

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de la compétence « **Energies Renouvelables** » des communes suivantes :

- HERMANVILLE-SUR-MER - délibération du 27 août 2018
- OUILLY-LE-TESSON - délibération du 27 août 2018
- VAL D'ARRY - délibération du 10 septembre 2018

Dans ce cadre, les trois communes confieront au SDEC ENERGIE les projets suivants :

- HERMANVILLE-SUR-MER : Toiture photovoltaïque sur le futur pôle enfance jeunesse et socio-culturel
- OUILLY-LE-TESSON : Toiture photovoltaïque sur l'école communale
- VAL D'ARRY : Toiture photovoltaïque sur la salle des fêtes, située sur la commune déléguée de Noyers-Bocage

Il appartiendra au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ces transferts de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-03

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les transferts de cette compétence à la carte, visée à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE, des communes de Hermanville-sur-Mer, Oully-le-Tesson et Val d'Arry ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 23 OCT. 2018
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	21	

Objet : Aides au développement économique du réseau électrique

La commission « Développement économique », réunie le 4 octobre 2018, a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d’activités économiques, d’ouvrages communaux et intercommunaux.

La liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical – annexe 4 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **DECIDE** d’autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d’activités économiques et d’ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 5 avril 2018 (liste en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses d’investissement correspondantes seront imputées à l’article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-04

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-05

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

21

Pouvoirs :

0

Suffrages exprimés :

21

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical

Pouvoirs : néant.

Objet : Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA – Orbec / Caen

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical du 8 juin 2018, a autorisé le Président du SDEC ÉNERGIE à signer des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Dans ce contexte, après examen des dossiers, la commission « Solidarité », réunie le 11 octobre 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les deux demandes d’aides suivantes reçues de SOLIHA :

Commune	Travaux de maîtrise de l’énergie éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l’aide sollicitée	Montant de l’aide proposée	
ORBEC	<ul style="list-style-type: none"> Isolation des parois par l’extérieur et des combles, Remplacement de l’ensemble des ouvrants, Installation d’une VMC Hygro B. 	60 %	2 000 €	2 000 €	2 250 €*
CAEN	<ul style="list-style-type: none"> Isolation des parois intérieures, Remplacement des ouvrants. 	27 %	2 000 €	2 000 €	2 250 €*

* y compris frais de gestion opérateur

Au regard de la situation sociale de ces demandes, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d’attribuer les aides telles que proposées dans le tableau ci-dessus.



DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-05

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **APPROUVE** les deux aides proposées ci-dessus ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l’article 6574 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	21	

Objet : Soutiens financiers à la rénovation énergétique – INHARI – Mondeville

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical du 8 juin 2018, a autorisé le Président du SDEC ÉNERGIE à signer des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Dans ce contexte et après examen du dossier, la commission « Solidarité », réunie le 11 octobre 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur la demande d’aide suivante reçue d’INHARI :

Commune	Travaux de maîtrise de l’énergie éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l’aide sollicitée	Montant de l’aide proposée	
MONDEVILLE	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d’une chaudière Gaz à Condensation avec pose de radiateurs Basse Température, régulation, robinets thermostatiques, production d’eau chaude de 120 litres par la chaudière, • Installation d’une VMC simple flux auto réglable 	50 %	2 000 €	2 000 €	2 250 €*

* Y compris frais de gestion de l’opérateur

Au regard de la situation sociale de ces demandes, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d’attribuer l’aide telle que proposée dans le tableau ci-dessus.



DATE D’AFFICHAGE : **23 OCT. 2018**

2018-07/BS/DB-06

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **APPROUVE** l’aide proposée ci-dessus ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l’article 6574 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **23 OCT. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **23 OCT. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-07

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Étaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Aides aux familles – Attribution d’une aide pour le règlement d’une facture de Gaz propane réseau – CCAS d’Orbec

La délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE du 17 octobre 2014, fixe les modalités d’attribution d’une aide financière pour les usagers confrontés à un impayé de leur facture d’énergie « gaz propane ».

Une demande d’aide en ce sens, pour une famille résidant sur la commune d’Orbec, a été étudiée.

La dette de la famille s’élevant à 456,40 € et le CCAS participant à hauteur de 200 €, le reste à charge s’élève à 256,40 €.

Après examen de la demande, la commission « Solidarité », réunie le 11 octobre 2018, propose d’attribuer une aide d’un montant de 250 €, versée au CCAS d’Orbec.

Le projet de convention de soutien à cette famille en difficulté, liant le SDEC ÉNERGIE au CCAS d’Orbec, a été transmis aux élus préalablement à la réunion – annexe 5 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **DECIDE** d’approuver une aide de 250 € au bénéfice de cette famille résidant sur la commune d’Orbec ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l’article 6574 ;
- **AUTORISE** le Président à conclure la convention de soutien à une famille en difficulté (jointe en annexe), à la mettre en œuvre et à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-07

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 23 OCT. 2018
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-08

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Étaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Programme d'extension du réseau public d'électricité - 6^{ème} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 3 octobre 2018, propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 8 projets, pour un montant de 158 605,15 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 6 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la sixième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-08

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-09

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Présents :

21

Pouvoirs :

0

Suffrages exprimés :

21

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical

Pouvoirs : néant.

Objet : Programme de renforcement du réseau public d’électricité –6^{ème} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 3 octobre 2018, propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d’électricité concernant 7 projets, pour un montant de 332 476,82 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 7 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **DECIDE** d’adopter la sixième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d’électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l’article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,

Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-09

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-10

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d’ouvrage de la Collectivité de MOULINS EN BESSIN au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d’éclairage public associés au projet d’effacement coordonné de réseaux CULLY - « RUE DE VERDUN »

La commune nouvelle de Moulins-en-Bessin et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l’opération d’effacement des réseaux aériens situés sur le territoire de la commune déléguée de Cully, « RUE DE VERDUN », constituée, pour partie, d’éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d’ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d’ouvrage pour le réseau d’éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d’Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d’ouvrage des travaux d’enfouissement du réseau d’éclairage concerné par l’opération, dans le cadre d’une maîtrise d’ouvrage unique (réseaux de distribution publique d’électricité, d’éclairage et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d’organisation de cette maîtrise d’ouvrage unique et d’en fixer le terme.

Le coût global de l’opération est estimé à 208 640,04 € TTC et le coût du réseau d’éclairage public à 54 773,40 € TTC.

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 8 de la note de présentation, jointe à la convocation.



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-10

Le Président soumet cette proposition de la commission «Travaux», réunie le 3 octobre 2018, à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés sur la commune nouvelle de Moulins-en-Bessin - CULLY - « RUE DE VERDUN » ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 818 du budget principal ;
- **ADOpte** la convention proposée (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-11

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d’ouvrage de la Collectivité de FIERVILLE-LES-PARCS au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d’éclairage public associés au projet d’effacement coordonné de réseaux « CHEMIN DE L’EGLISE et CHEMIN MARTINE »

La commune de Fierville-les-Parcs et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l’opération d’effacement des réseaux aériens situés « CHEMIN DE L’EGLISE et CHEMIN MARTINE », constituée, pour partie, d’éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d’ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d’ouvrage pour le réseau d’éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d’Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d’ouvrage des travaux d’enfouissement du réseau d’éclairage concerné par l’opération, dans le cadre d’une maîtrise d’ouvrage unique (réseaux de distribution publique d’électricité, d’éclairage et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d’organisation de cette maîtrise d’ouvrage unique et d’en fixer le terme.

Le coût global de l’opération est estimé à 94 525,68 € TTC et le coût du réseau d’éclairage public à 5 046,00 € TTC.

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 8 de la note de présentation, jointe à la convocation.



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-11

Le Président soumet cette proposition de la commission «Travaux», réunie le 3 octobre 2018, à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés sur la commune de FIERVILLE-LES-PARCS, « CHEMIN DE L'EGLISE et CHEMIN MARTINE » ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 818 du budget principal ;
- **ADOpte** la convention proposée (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 23 OCT. 2018
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-12

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOJJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	21	

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d’ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de MAY SUR ORNE, au titre de travaux d’éclairage public du lotissement « Les Pommiers »

La commune de May-sur-Orne souhaite engager des travaux d’aménagement du lotissement « Les Pommiers ».

La collectivité a transféré, depuis le 1^{er} janvier 2005, sa compétence éclairage au SDEC ENERGIE par délibération en date du 4 juin 2004. En conséquence, le SDEC ÉNERGIE assure la maîtrise d’ouvrage, la maintenance et le fonctionnement des installations.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord avec la commune, la commission «Travaux», réunie le 3 octobre 2018, propose au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d’Ouvrage avec la commune de May-sur-Orne, pour assurer temporairement la maîtrise d’ouvrage de la construction du réseau d’éclairage du lotissement « Les Pommiers ».

Le Président précise que la convention proposée a pour objectif de définir les conditions d’intervention et de financement de chacune des parties.

Le coût global de l’opération d’aménagement est estimé à 233 550,84 € TTC.

Le coût des travaux d’éclairage, déterminé par la commune ou son maître d’œuvre, est estimé à 27 830,36 TTC, avec un taux de TVA en vigueur de 20%, supporté par le SDEC ÉNERGIE.

Le montant de la participation du SDEC ÉNERGIE sur le coût des travaux d’éclairage est déterminé sur la base des aides financières votées par le Comité Syndical du 5 avril 2018.



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-12

Le plan de financement est le suivant :

Montant estimé HT des travaux d'éclairage	23 191,97 €
Taux d'aide	25 %
Montant de l'aide	5 797,99 €
Montant de la TVA (taux 20 %)	4 638,39 €
Total TVA + Aide versée à la commune par le SDEC ENERGIE	10 436,38 €

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 8 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition de la commission «Travaux», réunie le 3 octobre 2018, à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déléguer ponctuellement sa maîtrise d'ouvrage à la commune de May-sur-Orne, pour la réalisation des travaux d'éclairage public du lotissement « Les Pommiers » ;
- **DECIDE** d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 5 avril 2018 en la matière ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 ;
- **DECIDE** d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-13

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de REVIERS, pour le raccordement au réseau public d'électricité et pour la réalisation des réseaux de desserte intérieure d'électricité

La commune de Reviere a décidé la création d'un lotissement communal, LE CLOSET.

Ce projet nécessite le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité, y compris la réalisation de la desserte intérieure du dit lotissement.

Le SDEC ENERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique (amenée du réseau au droit du lotissement et desserte intérieure).

Le SDEC ENERGIE a décidé de confier à la commune la réalisation des travaux de desserte électrique intérieure du lotissement, et à ce titre lui délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage afin d'assurer une coordination optimale des différentes interventions.

Un projet de convention est proposé au Bureau Syndical (annexe 8 de la note de présentation, jointe à la convocation). Il porte sur les conditions techniques, financières et juridiques qui permettent la réalisation des travaux susmentionnés.

Le plan de financement du montant estimé des travaux est le suivant :

Amenée du réseau :

Montant estimé HT des travaux d'extension nécessités par l'amenée du réseau	21 045,98 €
Taux de réfaction	40 %
Taux de contribution du SDEC ENERGIE	30 %
Montant de l'aide estimée	14 732,19 €
Montant de la TVA (taux 20 %)	4 209,20 €
Total TVA + Aide à charge du SDEC ENERGIE	18 941,39 €
Montant net de la contribution mise à la charge de la commune	6313,79 €



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-13

Desserte intérieure :

Montant estimé HT des travaux nécessités par la desserte intérieure du lotissement	27 070,90 €
Taux réfaction	40 %
Taux de contribution du SDEC ENERGIE	30 %
Montant de l'aide estimée	18 949,63 €
Montant de la TVA (taux 20 %)	5 414,18 €
Total TVA + Aide à charge du SDEC ENERGIE	24 363,81 €
Montant net restant à la charge de la commune	8 121,27 €

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 8 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition de la commission «Travaux», réunie le 3 octobre 2018, à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déléguer ponctuellement sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Reviers, pour la création du lotissement communal LE CLOSET;
- **DECIDE** d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 5 avril 2018 en la matière ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2315 ;
- **DECIDE** d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-14

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Avenant n°2 à la convention de délégation temporaire de maîtrise d’ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de SOMMERVIEU, au titre des travaux basse tension électrique et éclairage public du lotissement communal « Les Pommiers »

En 2012, la commune de Sommervieu a engagé des travaux pour le lotissement communal « Les Pommiers ».

Maître d’ouvrage unique, elle a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour reprendre temporairement la maîtrise d’ouvrage des travaux basse tension électrique et d’éclairage public pour desservir ce lotissement.

Une convention de délégation de maîtrise d’ouvrage a été signée entre les deux parties le 5 juin 2012, pour une période de trois ans.

En 2016, les travaux d’éclairage public n’étant pas terminés, le Bureau Syndical du 16 septembre 2016 a validé la signature d’un avenant n°1 modificatif prolongeant ladite convention pour une durée identique de trois ans (jusqu’au 5 juin 2018), afin que soient achevés les travaux du lotissement en prenant en compte une éventuelle augmentation des travaux.

Le 17 juillet 2018, la commune a sollicité le SDEC ENERGIE pour la rédaction d’un deuxième avenant afin de prolonger d’une année supplémentaire la convention ; les travaux définitifs d’éclairage public devant être achevés fin 2019.

Ainsi, et à titre exceptionnel, la commission « Travaux », réunie le 3 octobre 2018, propose un deuxième avenant afin de prolonger la durée de la convention jusqu’au 31 décembre 2019.



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-14

L'avenant proposé a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion- annexe 9 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la rédaction d'un deuxième avenant à la convention initiale ayant expiré le 5 juin 2018, pour prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2019 et modifier l'article 2 de l'avenant n°1, comme suit : « Les dispositions de cette délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage perdurent jusqu'au 31 décembre 2019 » ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette disposition ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant proposé et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 23 OCT. 2018
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Convention de partenariat pour la rénovation des postes de transformation – Enedis/SDEC ÉNERGIE/CHANTIER école Normandie

En application de l’article L322-8 du Code de l’Energie, et conformément au cahier des charges de concession, le concessionnaire Enedis assure l’entretien relatif aux installations de distribution publique d’électricité.

A ce titre, Enedis intervient, notamment, lorsque des dégradations commises sur les installations mettent en jeu la sécurité des personnes et des biens ou, lorsqu’il y a lieu d’entretenir ou de renouveler les installations électriques.

Sensibles au respect de l’environnement et ayant à cœur de répondre aux attentes des communes pour la rénovation des postes de transformations, Enedis et le SDEC ENERGIE s’engagent, depuis 2007, aux côtés de l’association régionale « CHANTIER école Normandie » œuvrant pour l’insertion des personnes en difficulté par la création d’activité.

Ce partenariat a été renouvelé plusieurs fois consécutivement ; la dernière convention s’achevant au 31 décembre 2017, en concordance avec la date de fin du contrat de concession de 1992, avant sa prolongation de 6 mois.

La convention proposée, transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion- annexe 10 de la note de présentation, jointe à la convocation - s’inscrit dans la continuité de ce partenariat, et vise à poursuivre le soutien à la création d’activités permettant de renforcer l’employabilité de personnes touchées durablement par le chômage.

Pour rappel, les travaux de rénovation dans le cadre des chantiers école consistent à nettoyer et à remettre en état l’enveloppe externe des postes. Il s’agit plus particulièrement de traitement de façade, de petite maçonnerie et de travaux de peinture.



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-15

L'association « **CHANTIER école Normandie** » s'engage, notamment, à :

- centraliser, collecter et coordonner les demandes d'intervention pour le compte des associations intervenantes ;
- organiser, au terme de la convention, une réunion de bilan ;

Enedis s'engage à financer la restauration de postes, dans la limite d'un budget maximal de 10 000 € TTC pour chaque année du partenariat (2018/2019/2020).

Le SDEC ENERGIE s'engage, quant à lui, à financer environ 10 postes dans la limite d'un budget maximal de 15 000 € TTC pour chaque année du partenariat (2018/2019/2020).

Les travaux seront réalisés, avec comme objectif prioritaire, la bonne qualité de la prestation dans un souci de sécurité des personnes et des biens.

La convention proposée par la commission « Travaux », réunie le 3 octobre 2018, est conclue à partir de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention proposée (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6228.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-16

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : MAPEO Calvados - Convention de groupement de commandes pour la passation des marchés publics dédiés à la fourniture de matériels et prestations de services pour le SIG mutualisé porté par le Département du Calvados et le SDEC ENERGIE

La société Esri, un des éditeurs de la plateforme SIG, a décidé de faire évoluer son modèle économique, dorénavant basé sur la notion d’utilisateurs nommés. Le paiement en fonction du nombre d’utilisateurs identifiés par leur adresse mail risque de bouleverser notablement l’équilibre financier de la plateforme.

Par ailleurs, le SDEC ÉNERGIE et le Conseil Départemental du Calvados avaient engagé indépendamment des négociations visant la maintenance de la plateforme SIG avec les 2 éditeurs Géomap-Imagis et Esri.

Dans ce contexte, il s’avère nécessaire de créer un groupement de commande relatif au SIG mutualisé pour, en tant qu’entité unique, parler d’une seule voix et avoir plus de poids dans les négociations avec les prestataires.

Ce groupement de commande a pour objectif de faciliter les évolutions techniques de la plateforme ainsi que sa gestion administrative.

La convention constitutive correspondante proposée, transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 11 de la note de présentation, jointe à la convocation, place le Conseil Départemental du Calvados comme porteur du groupement de commande avec un pouvoir de décision partagé entre les deux collectivités.

Le groupement de commande a pour objet la passation de marchés publics dans les domaines suivants :



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-16

- Fourniture et/ou location de matériels et de services de télécommunications ;
- Prestations d'audit et de conseil ;
- Prestations développement informatique autour du SIG ;
- Acquisition de licences et/ou droits d'utilisation de logiciel SIG ;
- Prestations d'études et de formations ;
- Prestations d'accompagnement et d'assistance technique dédiés au SIG ;
- Prestations de maintenance et de support technique du SIG ;
- Prestations d'hébergement pour le portail web dédié au SIG et pour les bases de données géographiques et les outils SIG ;
- Prestations de catalogage et de création de métadonnées pour les données SIG ;
- Acquisition de données géographiques ;
- Prestations de production et de traitement de données géographiques.

La convention proposée par la commission « Nouvelles Technologies », réunie le 3 octobre 2018, est conclue à partir de sa date de signature jusqu'en mars 2021.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le groupement de commande proposé ;
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de matériels et prestations de services pour le SIG mutualisé porté par le Département du Calvados et le SDEC ENERGIE proposée (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Protocole B - Traitement des dossiers en souffrance de réitération

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L2224-31 ;

Vu, les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l’article L2125-1 ;

Vu, les dispositions du Code de l’énergie et notamment les articles L323-3 et suivants ;

Vu, les dispositions du Code civil et notamment les articles 690 et suivants ;

Vu, les délibérations du Bureau Syndical en date du 13 mars 2013 ;

Vu, l’avis de la commission Concession du SDEC ENERGIE du 2 octobre 2018 ;

Par délibération en date du 13 mars 2013, le Bureau syndical a fixé les modalités de conclusion des conventions relatives à la constitution de servitude amiable, pour l’implantation de certains ouvrages du réseau de distribution publique d’électricité et notamment :

- a validé les modèles sous seing privés de convention de servitude,
- a fixé le régime d’indemnisation des propriétaires,
- a autorisé la réitération par acte notarié des conventions ayant pour objet l’implantation, d’un poste de transformation HTA/BT ou armoire de coupure HTA, ou d’une canalisation souterraine HTA ou BT à implanter en partie privative de plus de deux mètres.

Monsieur le Président constate aujourd’hui qu’un certain nombre de ces conventions signées sur la période 2013 /2017 ne sont pas toujours pas réitérées par acte notarié, malgré de très nombreuses relances faites par notre notaire mandaté.

Les causes suivantes justifient cet état de fait :



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-17

- 92 protocoles B signés entre 2013 et 2017 demeurent incomplets : liste jointe en annexe 1 ; il s'agit de dossiers pour lesquels :
 - o Les propriétaires ne retournent pas les procurations indispensables à la signature des actes malgré plusieurs relances,
 - o L'ensemble des propriétaires du terrain n'a pas été identifié,
 - o L'absence de publication de certains actes interdit de constituer la servitude (actes de succession, changement de dénomination, division...).

- 32 Protocoles B signés entre 2013 et 2017 concernent le terrain d'assiette de la servitude appartient à une commune ayant fusionné afin de créer une commune nouvelle - liste jointe en annexe 2.

L'opération de transfert du patrimoine entre la commune déléguée et la commune nouvelle rend obligatoire la publication d'un acte du service de publicité foncière en application de l'article 28 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière. A défaut de publication préalable de cet acte par la commune nouvelle, le service de publicité foncière refuse de publier l'acte constituant la servitude.

- Pour ce qui concerne les 4 propriétaires qui ont signé un protocole B, mais refusent sa réitération par acte notarié - annexe 3, il s'agit de situations particulières qui méritent de revenir à nouveau vers les propriétaires.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical de classer sans suite ces deux catégories de dossiers et proposent de poursuivre les démarches pour les propriétaires refusant expressément de réitérer l'acte.

Préalablement à ce classement sans suite, un courrier sera adressé aux propriétaires identifiés, leur indiquant :

- Qu'ils ont signé une convention aux termes de laquelle ils ont reconnu un droit réel à la réalisation et au maintien de l'ouvrage sur leur propriété et qu'ils se sont engagés à accepter de le réitérer par acte notarié, aux frais du SDEC ENERGIE,
- La situation du dossier (refus, absence de transmission de la procuration, autres...)
- Qu'il est dans leur intérêt de réitérer cet acte sous la forme notariée dans la mesure où celui-ci fera, par les soins du notaire, l'objet d'une publicité foncière qui présentera l'avantage de révéler la servitude à leur co-contractant, élément fondamental pour éviter tout engagement de leur responsabilité.
- Qu'à défaut de réponse de leur part dans un délai de trois mois auprès du notaire du SDEC ENERGIE, le dossier sera classé sans suite.

Pour ce que concerne les communes nouvelles, ce courrier précisera :

- L'existence de la convention entre la commune déléguée et le SDEC ENERGIE.
- La position des services de publicité foncière qui refusent de publier les actes portant sur un terrain appartenant à une commune déléguée, à défaut de publication d'un acte de transfert.
- Qu'à défaut de publier cet acte de transfert, le SDEC ENERGIE ne peut procéder à la réitération par acte notarié de la servitude de passage.
- Que la commune nouvelle se rapproche de l'office notarial intervenant pour le compte du SDEC ENERGIE si elle accepte de conclure l'acte de transfert afin de l'en informer.
- Que dans le cas contraire et dans un délai de trois mois, la réitération de cet acte sera abandonnée et que nous les engageons à communiquer à tous ayants droits, notamment un acquéreur de tout ou partie du terrain grevé de cette servitude, le contenu de la convention dite protocole B évoquée ci-dessus, afin qu'il en ait bien connaissance.



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-17

Les conséquences de ce classement sans suite sont les suivantes :

- Les indemnités aux propriétaires ne seront pas versées : elles ne peuvent l'être qu'après la publication de l'acte notarié.
- Le protocole lorsqu'il a été conclu avec le véritable propriétaire engage ce dernier et il lui revient de le communiquer à ses ayants droits, en cas de non communication sa responsabilité pourrait être engagée.
- Dans le cas où le protocole a été conclu avec une partie seulement des propriétaires ou avec un tiers qui n'est pas le propriétaire, la responsabilité du SDEC ENERGIE pourrait se voir engagée et il pourrait lui revenir de déplacer ses ouvrages à ses frais. (22 dossiers sont concernés).
- Le classement sans suite permettra de verser au notaire ses frais (états hypothécaires et copies d'actes).

Monsieur le Président propose, en outre, que, désormais, pour ce qui concerne les ouvrages qui seront réalisés sur un terrain propriété d'une commune déléguée, de conclure une convention de type protocole B avec la commune nouvelle sans réitération de l'acte en la forme notariée.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, pour la période 2013/2017, le classement sans suite des dossiers listés en annexes 1 et 2 à la présente délibération après que la procédure de relance, comme elle est précisée ci avant, ait été engagée ;
- **DIT** que, dans le cas des dossiers pour lesquels le propriétaire répondrait favorablement aux relances du SDEC ENERGIE, la procédure initiale sera poursuivie jusqu'à la publication de l'acte notarié.
- **DEMANDE** la poursuite de la procédure de réitération pour les 4 propriétaires la refusant - annexe 3 ;
- **APPROUVE**, pour ce qui concerne les ouvrages qui seront réalisés sur un terrain propriété d'une commune déléguée, de conclure une convention de type protocole B avec la commune sans réitération de l'acte en la forme notariée.
- **DIT** que chaque fin d'année, il sera dressé la liste des protocoles B n'ayant pas été réitéré par acte notarié, l'année précédente, afin que le Bureau Syndical se prononce sur la suite à leur donner ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution des présentes décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-18

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	21	

Objet : Clôture de la régie de recettes au budget principal visant l’activité « Recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV »

Le Président rappelle que le SDEC ENERGIE a créé une régie de recettes au budget principal, par délibération du Bureau Syndical du 20 octobre 2017 pour les activités de recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV.

Sur avis de la Commission « Administration-finances », réunie le 2 octobre 2018, il propose au Bureau Syndical de clôturer cette régie de recettes visant l’activité « Recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV » au 19 octobre 2018.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- *de clôturer la régie de recettes visant l’activité « Recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV » au 19 octobre 2018,*
- *d’autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-18

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Création de la régie de recettes au budget annexe « Mobilité Durable », visant l'activité « Recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV », jusqu'au 31 janvier 2019

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu les délibérations du Comité Syndical en dates du 24 septembre 2015 et du 12 février 2016 autorisant le Président à créer des régies en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 19 septembre 2017 autorisant la clôture de l'actuelle régie de recettes « Recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au 31 octobre 2017 et validant une délégation de pouvoir au Bureau Syndical pour la création, les modifications et la clôture des régies de recettes ;

Vu la délibération du Bureau syndical en date du 20 octobre 2017 autorisant le Président à créer une régies de recettes visant l'activité « recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV » du SDEC ENERGIE, à compter du 1^{er} novembre 2017 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 octobre 2018 ;



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-19

Le Président, sur avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 2 octobre 2018, propose au Bureau Syndical la création de la régie de recettes au budget annexe « Mobilité Durable » visant l'activité « recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV » du SDEC ENERGIE, à compter du 19 octobre 2018, dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1 - Il est institué une régie de recettes visant l'activité « recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV » du SDEC ENERGIE à compter du 20 octobre 2018.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à l'adresse suivante : SDEC ENERGIE - Esplanade Brillaud de Laujardière - CS 70046 - 14077 CAEN CEDEX.

ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits suivants : la contribution des personnes physiques et morales pour la recharge de batterie électrique des véhicules à mobilité durable.

Les produits encaissés et les frais sont rattachés à cette régie à compter du 5 avril 2018.

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées par les modes de paiements suivants :

- Carte bancaire ;
- Chèque ;
- Virement.

Selon la nature du mode de paiement utilisé, ces recettes sont perçues contre remise à l'usager :

- d'un ticket transmis par mail ou par SMS pour les paiements par cartes bancaires
- de récépissés numérotés pour les remises de chèques
- d'un justificatif fourni directement par la banque lors d'un paiement par virement

ARTICLE 5 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Départementale Des Finances Publiques du Calvados.

ARTICLE 6 - L'intervention de mandataire a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

ARTICLE 7 - Le montant mensuel maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 4 000 €.

ARTICLE 8 - Le régisseur est tenu de verser à la Trésorerie de Caen Orne et Odon le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 - Le régisseur verse auprès de la Trésorerie de Caen Orne et Odon la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 - Le régisseur perçoit une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 - Le mandataire suppléant perçoit une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 - Le Bureau Syndical du SDEC ENERGIE et le comptable public assignataire de la Trésorerie de Caen Orne et Odon sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Cette régie prendra fin au 31 janvier 2019.



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-19

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de la régie de recettes pour les recharges des véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV, au budget annexe « Mobilité Durable » pour la période du 20 octobre 2018 au 31 janvier 2019, date de sa clôture ;
- **CHARGE** le Bureau Syndical de la mise en œuvre de cette régie, conformément à l'acte constitutif, joint en annexe ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

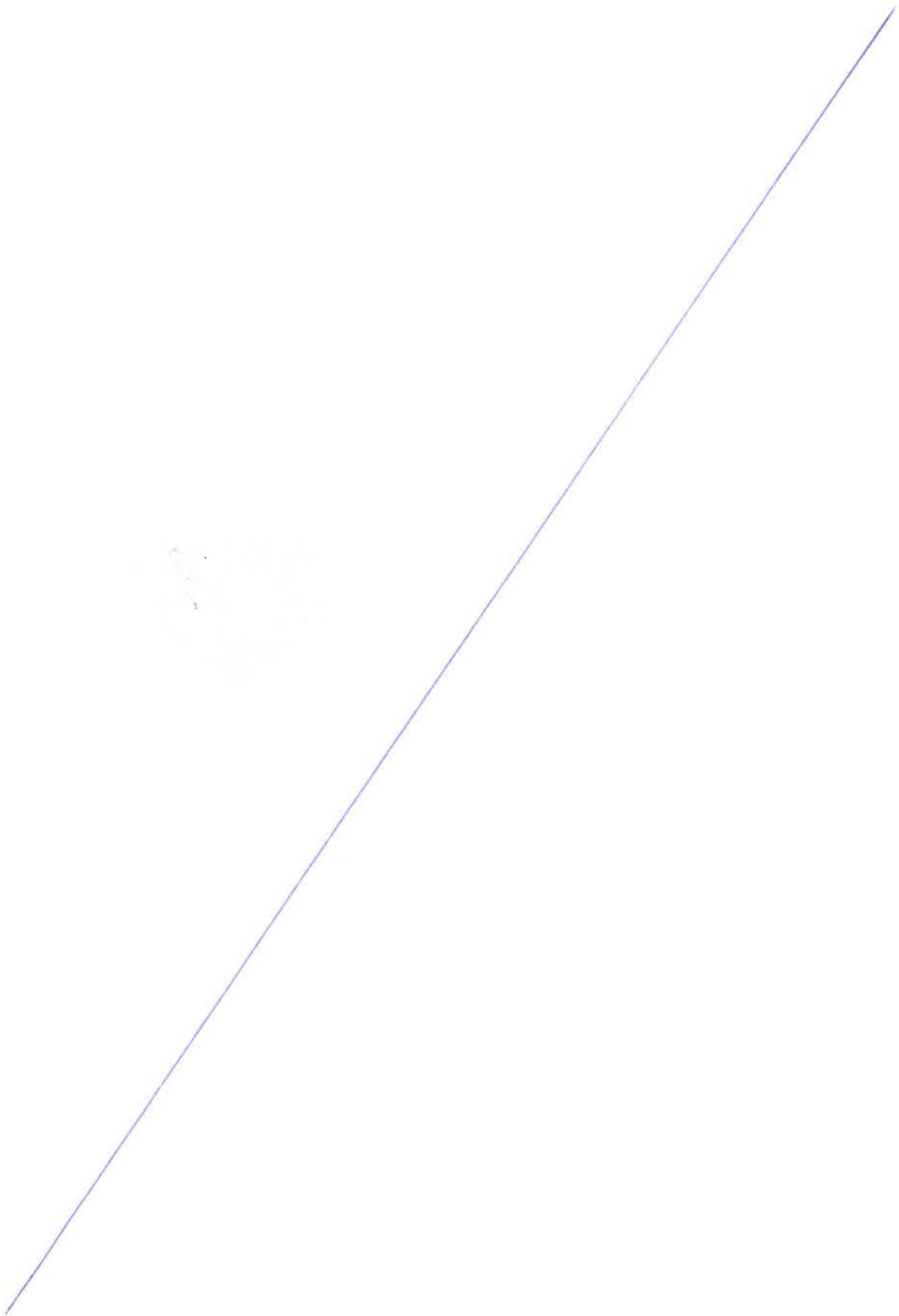
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.





DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-20

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Tickets restaurants 2019

Depuis 1994, le SDEC ENERGIE a mis en place un avantage social pour ses agents en leur faisant bénéficier de tickets restaurants dont la valeur est partagée entre l'employeur et l'employé.

Pour l'année 2018, la valeur faciale du titre restaurant est de 6,60 € (3,63 € à la charge de l'employeur et 2,97 € à la charge de l'agent).

La commission « Administration-Finances », réunie le 2 octobre 2018, propose au Bureau Syndical de porter la valeur faciale à 6,70 € par ticket pour 2019 (+1.5% par rapport à 2018) avec une part employeur de 3,68 € et une part agent de 3,02 €, soit respectivement une répartition de la valeur faciale du titre restaurant de 55% et de 45%, identique à celle de 2018.

La contribution du SDEC ENERGIE étant comprise entre 50% et 60%, le syndicat bénéficie de l'exonération de cotisations patronales sur cette contribution.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de porter la valeur faciale du ticket restaurant à compter du 1^{er} janvier 2019 à 6,70 € ;
- **DECIDE** de maintenir la prise en charge de l'employeur à 55% de cette valeur soit la somme de 3,68€ ;
- **DECIDE** de maintenir la prise en charge de l'agent à 45% de cette valeur faciale soit la somme de 3,02€ ;
- **AUTORISE** le Président à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-20

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-21

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Tableau des effectifs 2018

Par délibération en date du 18 mai 2018, le SDEC ÉNERGIE a validé, notamment, l’avancement de grade de deux agents au 1^{er} janvier 2018, suite à l’avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP), organisée par le Centre de Gestion respectivement le 20 mars 2018 pour les agents de catégorie A et le 29 mars 2018 pour les agents de catégorie C, à savoir :

- Mme Séverine LANGEARD au grade d’ingénieur principal pour la catégorie A ;
- M. Arnaud CHITEL au grade d’Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour la catégorie C.

Les services de la Préfecture du Calvados nous ont fait observations quant à la date rétroactive de la prise d’effet de ces avancements au 1^{er} janvier 2018, prise par délibération 2018-04/BS/DB-06 du Bureau Syndical du 18 mai 2018, l’avancement de grade et la promotion interne des autres agents n’ayant pas fait l’objet de remarques particulières.

En effet, la création des deux nouveaux postes correspondants – en substitution de ceux correspondants aux anciens grades des deux agents, a été actée par cette délibération du 18 mai 2018.

Dans ces conditions, la nomination des deux agents ne peut prendre effet qu’à compter du 18 mai 2018.

Le tableau des effectifs 2018 correspondant, faisant état du personnel au 1^{er} juin 2018 restant conforme à la situation constatée des agents à cette date, le Président propose au Bureau Syndical de modifier la délibération 2018-04/BS/DB-06 du Bureau Syndical du 18 mai 2018, uniquement pour la situation de ces deux agents, suite aux recommandations des services de la Préfecture :



DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-21

- En clôturant 1 poste au grade d’adjoint administratif principal 2ème classe et en ouvrant 1 poste au grade d’adjoint administratif principal 1ère classe, non pas à compter du 1er janvier 2018 mais à compter du 1er juin 2018 – pour M. Arnaud CHITEL ;
- En clôturant 1 poste d’ingénieur et en ouvrant 1 poste d’ingénieur principal, non pas à compter du 1er janvier 2018, mais à compter du 1er juin 2018 pour le poste de Mme Séverine LANGEARD.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- *de clôturer 1 poste au grade d’adjoint administratif principal 2ème classe et d’ouvrir 1 poste au grade d’adjoint administratif principal 1ère classe et ce, à compter du 1er juin 2018 ;*
- *de clôturer 1 poste d’ingénieur et d’ouvrir 1 poste d’ingénieur principal, à compter du 1er juin 2018 ;*
- *de charger le Président de l’exécution de la présente décision et de l’autoriser à signer tout acte s’y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	<u>Etaient excusés :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	20	

Objet : Commune d'Hermanville-sur-Mer : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du futur pôle enfance jeunesse et socio-culturel

Par délibération en date du 27 août 2018, la commune d'Hermanville-sur-Mer a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables ».

Elle projette de produire de l'électricité solaire par l'installation de panneaux photovoltaïque sur son futur pôle enfance jeunesse et socio-culturel.

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, la commission « Energie », réunie le 1^{er} octobre 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visée à l'article 3.8 de ces mêmes statuts.

Au 19 octobre 2018, la commune n'a aucun actif relevant de cette compétence.

Concernant l'opération visée dans le cadre de ce transfert de compétence, l'investissement estimé à 156 080 € HT porte sur la mise en place de 470 m² de panneaux pour une puissance de 79,5 kWc. Ils permettront de produire plus de 71 580 kWh par an d'électricité, soit une recette annuelle évaluée à 8 000 €.

La commission « Energie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur le plan de financement de l'opération, établi en application des modalités générales de financement, pour ce type de projet, adoptées par décision du Bureau syndical du 8 juin 2018.

Ce plan de financement sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité.



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-22

	DEPENSES HT		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 79,5 kWc	156 080,00 €	AIDES REGIONALES	30 000,00 €
			SDEC ENERGIE	126 080,00 €
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	53 946,00 €	VENTE ELECTRICITE	14 196,00 €
			FORFAIT MAINTENANCE	39 750,00 €
TOTAL		210 026,00 €		210 026,00 €

Solde du produit de la vente d'électricité sur 20 ans	20 636,00 €
SDEC ENERGIE : RESULTAT CUMULE SUR 20 ANS	15 318,00 €
HERMANVILLE-SUR-MER : CONTRIBUTION SUR 20 ANS	34 432,00 €

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement du projet présenté ci-dessus.

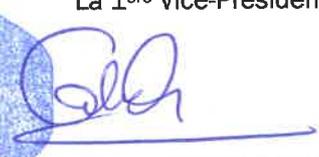
Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ENERGIE de la commune d'Hermanville-sur-Mer ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture du futur pôle enfance jeunesse et socio-culturel de la commune et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour le Président du SDEC ENERGIE et par délégation,

La 1^{ère} Vice-Présidente,


Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le **23 OCT. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **24 OCT. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-23

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018**Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	20	<u>Étaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE et M. Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Commune de OUILLY-LE-TESSON : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du préau de l'école

Par délibération en date du 27 août 2018, la commune de OUILLY-LE-TESSON a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables ».

Elle projette de produire de l'électricité solaire par l'installation de panneaux photovoltaïque sur le préau de l'école communale.

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, la commission « Energie », réunie le 1^{er} octobre 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visée à l'article 3.8 de ces mêmes statuts.

Au 19 octobre 2018, la commune n'a aucun actif relevant de cette compétence.

Concernant l'opération visée dans le cadre de ce transfert de compétence, l'investissement estimé à 58 050 € HT porte sur la mise en place de 146 m² de panneaux pour une puissance de 23 kWc. Ils permettront de produire plus de 21 622 kWh par an d'électricité, soit une recette annuelle évaluée à 2 600 €.

La commission « Energie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur le plan de financement de l'opération, établi en application des modalités générales de financement, pour ce type de projet, adoptées par décision du Bureau syndical du 8 juin 2018.

Ce plan de financement sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité.



DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-23

	DEPENSES HT	RECETTES
INVESTISSEMENT		
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 23 kWc	58 050,00 €
		AIDES REGIONALES
		21 490,00 €
		SDEC ENERGIE
		36 560,00 €
FONCTIONNEMENT		
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	18 315,00 €
		VENTE ELECTRICITE
		6 815,00 €
		FORFAIT MAINTENANCE
		11 500,00 €
TOTAL		76 365,00 €
		76 365,00 €

Solde du produit de la vente d'électricité sur 20 ans	8 820,00 €
SDEC ÉNERGIE : RESULTAT CUMULE SUR 20 ANS	6 910,00 €
OUILLY-LE-TESSON : CONTRIBUTION SUR 20 ANS	9 590,00 €

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement du projet présenté ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Ouilly-le-Tesson ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture du préau de l'école communale et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-24

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
Pouvoirs :	0	<u>Pouvoirs :</u> néant.
Suffrages exprimés :	21	

Objet : Commune de Val-d'Arry : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes située sur la commune déléguée de Noyers-Bocage

Par délibération en date du 10 septembre 2018, la commune de Val d'Arry a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables ».

Elle projette de produire de l'électricité solaire par l'installation de panneaux photovoltaïque sur la salle des fêtes, située sur la commune déléguée de Noyers-Bocage.

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, la commission « Energie », réunie le 1^{er} octobre 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visée à l'article 3.8 de ces mêmes statuts.

Au 19 octobre 2018, la commune n'a aucun actif relevant de cette compétence.

Concernant l'opération visée dans le cadre de ce transfert de compétence, l'investissement estimé à 36 320 € HT porte sur la mise en place de 60 m² de panneaux pour une puissance de 9 kWc. Ils permettront de produire plus de 7 960 kWh par an d'électricité, soit une recette annuelle évaluée à 1 250 €.

La commission « Energie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur le plan de financement de l'opération, établi en application des modalités générales de financement, pour ce type de projet, adoptées par décision du Bureau syndical du 8 juin 2018.

Ce plan de financement sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité.

DATE D'AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-24

	DEPENSES HT	RECETTES
INVESTISSEMENT		
CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 9 kWc	36 320,00 €	AIDES REGIONALES 22 247,00 € CONTRIBUTION COMMUNALE 2 327,00 € SDEC ENERGIE 11 746,00 €
FONCTIONNEMENT		
CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	12 844,00 €	VENTE ELECTRICITE 8 344,00 € FORFAIT MAINTENANCE 4 500,00 €
TOTAL	49 164,00 €	49 164,00 €

Solde du produit de la vente d'électricité sur 20 ans	5 000,00 €
SDEC ÉNERGIE : RESULTAT CUMULE SUR 20 ANS	5 000,00 €
VAL D'ARRY : CONTRIBUTION SUR 20 ANS	6 827,00 €

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement du projet présenté ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Val d'Arry ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture de la salle des fêtes, située sur la commune déléguée de Noyers-Bocage et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

 Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Contrat patrimonial ADEME pour les projets bois

Les aides de l'ADEME pour le financement de la production de chaleur renouvelable sont réservées à des projets de taille importante (> 1200 MWh).

La mise en place d'un contrat patrimonial permet à de petits projets de devenir éligibles au fonds chaleur de l'ADEME et ainsi bénéficier de subvention.

Pour cela, un même maître d'ouvrage peut mutualiser les projets pour faire une demande de subvention groupée.

La somme des projets doit atteindre le seuil de production de 1200 MWh (de chaleur bois) et une densité thermique au moins égale à 1 est demandée pour chacun des projets.

Le SDEC ÉNERGIE, dans le cadre de l'exercice de ses compétences « énergies renouvelables » et/ou « réseaux de chaleur » est en capacité de mutualiser plusieurs projets et ainsi permettre aux projets portés par des collectivités de bénéficier de ce financement.

Le contrat dont la durée peut varier de 3 à 6 ans, repose sur un engagement du syndicat à réaliser :

- un nombre minimum de projets ;
- un volume minimum de production biomasse (1200 MWh) ;
- un linéaire de réseaux.

Les modalités de versement de la subvention « fonds de chaleur » par l'ADEME prévoient le versement de :

- 80 % de la subvention à la fin des travaux de chaque projet ;
- 20% à la fin du contrat patrimonial au prorata de l'atteinte ou non des objectifs.

Il y a donc un risque pour le syndicat, signataire du « contrat patrimoine » de ne pas percevoir l'intégralité de la subvention en cas de non atteinte d'un des objectifs prévus au dit contrat.

Par exemple, si le « contrat patrimonial » prévoit pour un des projets un objectif de production biomasse de 500 MWh, et qu'après réalisation, la mesure de la production s'établit à 50 MWh, l'objectif n'est atteint qu'à 90%.

DATE D’AFFICHAGE : 23 OCT. 2018

2018-07/BS/DB-25

Dans ce cas, le solde de la subvention est de 18% soit 90% des 20% restants. Le montant total de la subvention « fonds chaleur » est alors de 98% du montant initial.

Pour pallier à cette éventualité, la commission « Energie », réunie le 1^{er} octobre 2018, propose de prendre en compte cette incertitude dans l’élaboration des plans de financement des projets bois qui seront intégrés au contrat patrimonial, de la manière suivante :

- Le montant de la subvention du « fonds chaleur » est déterminé par l’ADEME au regard des caractéristiques initiales de chacun des projets ; La contribution finale pourra être inférieure notamment si les objectifs de production ou le linéaire de réseaux constatés ne sont pas atteints ;
- le taux d’aide du syndicat au projet est déterminé sur la base des contributions et aides de l’année, à savoir pour 2018 :

Communauté de communes ou communes A	Commune B1	Communes B2 ou C
20%	25%	30%

- la contribution du syndicat peut être majorée du fait du non atteint des objectifs fixés dans le contrat patrimonial, à condition que les caractéristiques du projet initial n’aient pas été modifiées à la demande de la collectivité. Dans ce cas, la collectivité aura à supporter la baisse de subvention.

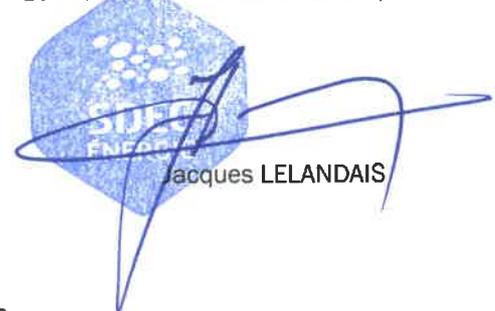
Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette proposition de contrat patrimonial avec l’ADEME.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **ACCEPTE** la mise en place d’un contrat patrimonial entre le SDEC ENERGIE et l’ADEME pour le financement de petits projets de production de chaleur renouvelable ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de ce contrat ;
- **VALIDE** la prise en compte de l’incertitude financière liée à la non atteinte des objectifs du contrat patrimonial pour définir la contribution du syndicat et de la collectivité, selon les modalités détaillées ci avant ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 23 OCT. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 23 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 28 NOV. 2018

SDEC ENERGIE**DECISION DU PRESIDENT N° 2018-DEC-06**

Objet : Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" - Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 12 novembre 2018,

CONSIDERANT que, dans le cadre de la maison de l'énergie, la version nomade de l'exposition « 2050 » est à la disposition des adhérents, afin de les faire bénéficier de cet équipement sur leur territoire et de poursuivre ainsi les actions du SDEC ÉNERGIE en matière de conseil et de sensibilisation des différents publics sur les enjeux énergétiques.

CONSIDERANT que, la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, s'est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et souhaite mener une action de sensibilisation sur l'énergie auprès des scolaires de cycle 3 sur son territoire (12 écoles et 4 collèges concernés).

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités du partenariat sollicité.

DECIDE

- Article 1 : d'accepter la mise disposition de l'exposition nomade « 2050 », dans les collèges de Dives-sur-Mer et de Dozulé ainsi que dans la bibliothèque de Merville-Franceville du 7 janvier au 15 mars 2019.
- Article 2 : d'accepter la mise à disposition de moyens humains par le SDEC ÉNERGIE, pour accompagner la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge dans sa démarche d'animation, de sensibilisation et d'information sur le thème de l'énergie.
- Article 3 : de signer la convention établie à cet effet avec les cinq acteurs de ce projet et de la mettre en œuvre.
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.



DATE D’AFFICHAGE : 28 NOV. 2018

Fait à Caen, le 28 NOV. 2018

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE : 28 NOV. 2018

SDEC ENERGIE**DECISION DU PRESIDENT N° 2018-DEC-07**

Objet : Convention de partenariat avec le CPIE pour des animations pédagogiques - Exposition « 2050 » de la Maison de l’Energie

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU le précédent partenariat en date du 3 novembre 2017, unissant le SDEC ÉNERGIE et le CPIE (Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement Vallée de l’Orne) pour des animations pédagogiques dans le cadre de l’exposition « 2050 » de la Maison de l’Energie du SDEC ÉNERGIE,

VU l’avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 12 novembre 2018,

CONSIDERANT que, dans le cadre de la maison de l’énergie, le syndicat doit répondre à de plus en plus de sollicitations de partenariats et de nouveaux projets d’animation territoriale, en lien avec le développement de l’accompagnement à l’élaboration des PCAET.

CONSIDERANT que, l’association locale CPIE (Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement Vallée de l’Orne) et le SDEC ÉNERGIE, dont le partenariat actuel prend fin le 31 décembre 2018, envisagent la reconduction de ce dernier, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour la réalisation d’un certain nombre d’animations au sein de la maison de l’Energie et en extérieur.

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités du partenariat envisagé.

DECIDE

Article 1 : d’accepter les modalités de ce partenariat sur la base :

- d’une convention de 2 ans
- d’un engagement de demander chaque année la réalisation d’un minimum de 37 jours d’animation (28 jours d’animation au sein de la Maison de l’Energie et 9 jours avec l’exposition nomade) ;



DATE D'AFFICHAGE : 28 NOV. 2018

- d'un coût s'élevant à :
 - 406 € la journée pour les animations au sein de la Maison de l'Énergie ou à moins de 15 km,
 - 426 € la journée pour les animations de l'exposition nomade à plus de 15 km de la Maison de l'Énergie,
 - 2 254 € de frais de gestion annuel.

Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 6228 du budget principal,

Article 3 : de signer la convention établie à cet effet et de la mettre en œuvre,

Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 28 NOV. 2018

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 28 NOV. 2018

SDEC ENERGIE**DECISION DU PRESIDENT N° 2018-DEC-08**

Objet : Adhésion au service de Conseil Energétique (CEP) de la commune de Bavent

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU les aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 5 avril 2018, fixant notamment les conditions d'adhésion au service de Conseil Energétique,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 12 novembre 2018,

CONSIDERANT que, par délibération en date du 12 septembre 2018, la commune de Bavent a émis le souhait de bénéficier du service de Conseil Energétique (CEP) pour 5 de ses bâtiments (Mairie, restaurant scolaire, garderie des petits, école élémentaire nouveau, école élémentaire ancien).

CONSIDERANT que le coût d'adhésion à ce dispositif s'élève à 625 €/an/bâtiment (soit 3 125 €/an pour 5 bâtiments) ; que le SDEC ENERGIE apporte une aide financière pour cette collectivité de catégorie C de 80% (soit 2 500 €/an) et que le reste à charge pour la collectivité est donc de 625€/an.

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités de l'adhésion à ce service.

DECIDE

- Article 1 : d'accepter les modalités de ce partenariat sur la base d'une participation de la commune à hauteur de 625€/an et d'une contribution du SDEC ÉNERGIE de 2 500 €/an,
- Article 2 : d'imputer le reste à charge annuel de la commune à l'article 747485 du budget principal,
- Article 3 : de signer la convention établie à cet effet et de la mettre en œuvre,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.



DATE D’AFFICHAGE : **2 8 NOV. 2018**

Fait à Caen, le **2 8 NOV. 2018**



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 28 NOV. 2018

SDEC ENERGIE**DECISION DU PRESIDENT N° 2018-DEC-09**

Objet : Aides financières – Achat d'un cycle électrique – Saint-Germain-la-Blanche-Herbe

LE PRÉSIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU les aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 5 avril 2018, fixant notamment les aides en matière de mobilité durable,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 12 novembre 2018,

CONSIDERANT la sollicitation de la commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe en date du 1^{er} octobre 2018 pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un cycle électrique pour les besoins de la collectivité.

CONSIDERANT la volonté du SDEC ÉNERGIE de favoriser la mobilité durable sur son territoire par l'octroi d'une aide de 300 €/cycle, plafonnée à 1 500€ par collectivité et par an (étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ENERGIE) ne peut dépasser 80% du montant total HT de l'opération).

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités de d'attribution de cette aide financière.

DECIDE

- Article 1 : d'accorder une aide financière de 300€, à la commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe pour l'achat d'un cycle électrique, pour les besoins de la collectivité,
- Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 65734 du budget principal,
- Article 3 : de signer la convention de partenariat correspondante et de la mettre en œuvre,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

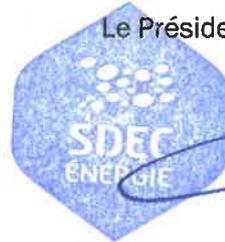


DATE D'AFFICHAGE : 28 NOV. 2018

Fait à Caen, le

28 NOV. 2018

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE : 28 NOV. 2018

SDEC ENERGIE**DECISION DU PRESIDENT N° 2018-DEC-10**

Objet : Aides financières – Achat d’un véhicule électrique – Saint-Aubin-sur-Mer

LE **PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU les aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 5 avril 2018, fixant notamment les aides en matière de mobilité durable,

VU l’avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 12 novembre 2018,

CONSIDERANT la sollicitation de la commune de Saint-Aubin-sur-Mer (catégorie B1), en date du 8 novembre 2018, pour l’attribution d’une aide financière pour l’achat d’un véhicule électrique pour les besoins de la collectivité.

CONSIDERANT la volonté du SDEC ÉNERGIE de favoriser la mobilité durable sur son territoire par l’octroi d’une aide de 2 500 €/véhicule, par collectivité et par an (étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ENERGIE) ne peut dépasser 80% du montant total HT de l’opération).

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités de d’attribution de cette aide financière.

DECIDE

- Article 1 : d’accorder une aide financière de 2 500€, à la commune de Saint-Aubin-sur-Mer pour l’achat d’un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité,
- Article 2 : d’imputer la dépense à l’article 65734 du budget principal,
- Article 3 : de signer la convention de partenariat correspondante et de la mettre en œuvre,
- Article 4 : d’insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d’en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE : **2 8 NOV. 2018**

JL - DEC/2018 -

Fait à Caen, le **2 8 NOV. 2018**



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE : 19 DEC. 2018

SDEC ENERGIE**DECISION DU PRESIDENT N° 2018-DEC-11**

Objet : Accord cadre de partenariat Région Normandie – Territoire d’Energie Normandie

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU la délibération du Bureau Syndical en date du 3 juillet 2015, relative à la création d’un « Pôle Energie Normandie », regroupant les 5 syndicats d’énergie Normands, dont le nom d’usage est « Territoire d’Energie Normandie »,

VU l’avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 12 novembre 2018,

CONSIDERANT la volonté du SDEC ÉNERGIE de continuer à être un acteur fort de la transition énergétique normande, en concertation et en cohérence avec les objectifs de la Région Normandie, comme chef de file,

CONSIDERANT que cette opération est neutre financièrement pour le SDEC ÉNERGIE,

CONSIDERANT le projet d’accord-cadre de partenariat proposé, ayant pour objectifs :

- d’accompagner les territoires dans leur transition énergétique ;
- de développer les actions de sobriété et d’efficacité énergétique ainsi que la production d’énergies renouvelables ;
- de développer les mobilités bas-carbone en Normandie.

DECIDE

Article 1 : d’accepter le partenariat proposé entre la région Normandie et le Territoire d’Energie Normandie,

Article 2 : de signer l’accord cadre de partenariat correspondant et de le mettre en œuvre,

Article 3 : d’insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d’en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE : 19 DEC. 2018

Fait à Caen, le 28 NOV. 2018

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 28 NOV. 2018

SDEC ENERGIE**DECISION DU PRESIDENT N° 2018-DEC-12**

Objet : Compétence « Contribution à la transition énergétique » - Convention cadre et financement – Commune de Trévières

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU l'arrêté inter préfectoral de la Manche et du Calvados, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE issus de l'adhésion de la communauté Urbaine de Caen la Mer,

VU l'article 3.2 de ces mêmes statuts, précisant les modalités de transfert de la compétence « Contribution à la transition énergétique »,

VU les aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 5 avril 2018, fixant notamment les dotations annuelles pour le financement des actions en faveur de la transition énergétique,

VU les délibérations concordantes de la commune de Trévières et du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE, respectivement en date du 9 mars et 18 mai 2018, relatives au transfert de la compétence « Contribution à la transition énergétique » au syndicat,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 12 novembre 2018,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de Trévières de définir une véritable stratégie de transition énergétique sur son territoire, de proposer un programme d'actions et de solliciter le SDEC ENERGIE pour son accompagnement

CONSIDERANT le projet de convention cadre, joint en annexe, définissant les modalités de mise en œuvre et de financement des actions.

CONSIDERANT que le programme d'actions proposé par la collectivité relève bien de la transition énergétique.

CONSIDERANT que pour cette commune de catégorie C, comptant 929 habitants, le montant de la dotation octroyée au titre de l'année 2018 pour le financement des actions s'élève à 2 787 €.



DATE D’AFFICHAGE: 28 NOV. 2018

DECIDE

- Article 1 : d’accepter la convention cadre proposée et de la mettre en œuvre,
- Article 2 : d’accepter le financement du programme d’action annuel proposé, dans la limite de 2 787 €,
- Article 3 : d’imputer la dépense à l’article 65734 du budget principal,
- Article 4 : d’insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d’en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 28 NOV. 2018

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 28 NOV. 2018

SDEC ENERGIE**DECISION DU PRESIDENT N° 2018-DEC-13**

Objet : Compétence « Contribution à la transition énergétique » - Convention cadre et financement – Commune de Valdallière

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU l'arrêté inter préfectoral de la Manche et du Calvados, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE issus de l'adhésion de la communauté Urbaine de Caen la Mer,

VU l'article 3.2 de ces mêmes statuts, précisant les modalités de transfert de la compétence « Contribution à la transition énergétique »,

VU les aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 5 avril 2018, fixant notamment les dotations annuelles pour le financement des actions en faveur de la transition énergétique,

VU les délibérations concordantes de la commune de Valdallière et du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE, respectivement en date du 22 mai et 8 juin 2018, relatives au transfert de la compétence « Contribution à la transition énergétique » au syndicat,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 12 novembre 2018,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de Valdallière de définir une véritable stratégie de transition énergétique sur son territoire, de proposer un programme d'actions et de solliciter le SDEC ENERGIE pour son accompagnement

CONSIDERANT le projet de convention cadre, joint en annexe, définissant les modalités de mise en œuvre et de financement des actions.

CONSIDERANT que le programme d'actions proposé par la collectivité relève bien de la transition énergétique.

CONSIDERANT que pour cette commune nouvelle, comptant 6 064 habitants, le montant de la dotation octroyée au titre de l'année 2018 pour le financement des actions s'élève à 15 000 €.



DATE D'AFFICHAGE : 28 NOV. 2018

DECIDE

- Article 1 : d'accepter la convention cadre proposée et de la mettre en œuvre,
Article 2 : d'accepter le financement du programme d'action annuel proposé,
dans la limite de 15 000 €,
Article 3 : d'imputer la dépense à l'article 65734 du budget principal,
Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité
Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 28 NOV. 2018

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE : 28 NOV. 2018

SDEC ENERGIE**DECISION DU PRESIDENT N° 2018-DEC-14**

Objet : Compétence « Contribution à la transition énergétique » - Convention cadre et financement – Commune de Vire-Normandie

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant,

VU l’arrêté inter préfectoral de la Manche et du Calvados, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE issus de l’adhésion de la communauté Urbaine de Caen la Mer,

VU l’article 3.2 de ces mêmes statuts, précisant les modalités de transfert de la compétence « Contribution à la transition énergétique »,

VU les aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 5 avril 2018, fixant notamment les dotations annuelles pour le financement des actions en faveur de la transition énergétique,

VU les délibérations concordantes de la commune de Vire-Normandie et du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE, respectivement en date du 4 juillet et 14 septembre 2018, relatives au transfert de la compétence « Contribution à la transition énergétique » au syndicat,

VU l’avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 12 novembre 2018,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de Vire normandie de définir une véritable stratégie de transition énergétique sur son territoire, de proposer un programme d’actions et de solliciter le SDEC ENERGIE pour son accompagnement

CONSIDERANT le projet de convention cadre, joint en annexe, définissant les modalités de mise en œuvre et de financement des actions.

CONSIDERANT que le programme d’actions proposé par la collectivité relève bien de la transition énergétique.

CONSIDERANT que pour cette commune nouvelle, comptant 17 650 habitants, le montant de la dotation octroyée au titre de l’année 2018 pour le financement des actions s’élève à 15 000 €.



DATE D’AFFICHAGE : 28 NOV. 2018

DECIDE

- Article 1 : d’accepter la convention cadre proposée et de la mettre en œuvre,
- Article 2 : d’accepter le financement du programme d’action annuel proposé, dans la limite de 15 000 €,
- Article 3 : d’imputer la dépense à l’article 65734 du budget principal,
- Article 4 : d’insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d’en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 28 NOV. 2018

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE : 28 NOV. 2018

SDEC ENERGIE**DECISION DU PRESIDENT N° 2018-DEC-15****Objet : Convention Panorapresse – Territoire d’Energie Normandie**

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant ;

VU la délibération du Bureau Syndical en date du 3 juillet 2015, relative à la création d’un « Pôle Energie Normandie », regroupant les 5 syndicats d’énergie Normands, dont le nom d’usage est « Territoire d’Energie Normandie » ;

VU l’article 3.2 de la convention constitutive du Pôle Energie Normandie qui confie la présidence de la Conférence du Pôle en 2018 à Philippe AUVRAY, Président du Territoire d’Energie Orne ;

CONSIDERANT la volonté du Territoire d’Energie Normandie de mutualiser certains outils de communication en faveur de la promotion des compétences des syndicats membres ;

CONSIDERANT l’avis favorable formulé par les membres du Territoire d’Energie Normandie sur l’outil Panorapresse ; solution de veille presse numérique, par abonnement, du groupe Ouest France ;

CONSIDERANT le projet de convention de répartition financière « Panorapresse » entre le Territoire d’Energie 61 qui assure le paiement de la facture globale et les 4 autres syndicats normands membres du Pôle Energie Normandie, jointe en annexe.

DECIDE

Article 1 : d’accepter les modalités de répartition financière pour l’utilisation de l’outil Panorapresse sur la base :

- d’un coût global d’abonnement à Panorapresse pour le Pôle pour l’année 2018 de 8 096.90 € TTC, comprenant également les droits de copie et la formation à l’outil ;
- d’un coût pour le SDEC ENERGIE pour l’année 2018 s’élevant à 2 208.76 € TTC, comprenant également les droits de copie et la formation à l’outil.

Article 2 : d’imputer la dépense à l’article 6182 du budget principal,



DATE D'AFFICHAGE : 28 NOV. 2018

Article 3 : de signer la convention établie à cet effet et de la mettre en œuvre,

Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 28 NOV. 2018

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 30 NOV. 2018

SDEC ENERGIE**DECISION DU PRESIDENT N° 2018-DEC-16**

Objet : Eclairage public : fourniture de luminaires intérieurs et de leur système de gestion, pour le tennis couvert de Ouistreham

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant ;

VU le rapport d'analyse des offres en date du 27 novembre 2018 (joint en annexe) ;

CONSIDERANT que, par un avis d'appel à concurrence publié le 28 septembre 2018 au Bulletin Officiel des annonces des marchés publics sous le numéro 18-136302, le SDEC ENERGIE a lancé une consultation pour la fourniture et la pose de luminaires led et leur système de gestion, au sein d'une enceinte sportive couverte ;

CONSIDERANT que 8 plis ont été reçus dans les délais ;

CONSIDERANT qu'il ressort de l'ouverture des plis que les offres remises par les sociétés SELECTRA, EIFFAGE et LAFOSSE sont incomplètes et doivent donc être regardées comme irrégulières ;

CONSIDERANT qu'il ressort de l'analyse des offres que la proposition remise par la société MASSELIN doit être regardée comme inacceptable, au vu de son prix ;

DECIDE

Article 1 : de retenir le classement des offres suivant :

SNEF	1 ^{er}
MAGNY ELECTRICITE GENERALE	2 ^{ème}
POULLAIN	3 ^{ème}
BLOT ELECTRICITE	4 ^{ème}

Article 2 : d'attribuer le marché à la société SNEF, proposant le luminaire ZUMBOTEL CRAFT, pour un coût de 39 380,83 € HT,

Article 3 : de signer le marché correspondant ainsi que tout acte s'y rapportant,

Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE : 29 NOV. 2018

Fait à Caen, le 30 NOV. 2018

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-01

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente

Nombre de membres en exercice :

25

Etaient présents : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER; membres du Bureau Syndical.

Présents :

21

Pouvoirs :

0

Suffrages exprimés :

21

Etaient excusés : M. Jacques LELANDAIS, Président, MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical

Pouvoirs : néant.

Objet : Accord cadre en groupement de commandes - Marches subséquents n°4 « Fourniture de postes de transformations, transformateurs HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppes de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité »

Vu, la délibération du 17 Septembre 2015 du Bureau Syndical décidant de constituer avec le SIEGE (Syndicat d'électricité de l'Eure), un groupement de commandes pour la fourniture de postes de transformation, de transformateurs HTA/BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de postes de transformation destinés aux travaux sur les réseaux publics de distribution électrique respectifs de chaque syndicat ; le SDEC ENERGIE ayant été désigné coordonnateur de ce groupement.

Vu, le lancement d'un accord cadre, d'une période initiale d'un an reconductible 3 fois maximum, en 7 lots et à la décision de la commission d'appels d'offres du 20 novembre 2015 d'attribuer l'accord-cadre comme suit :

		Attributaires
LOT 1	Postes de transformation de type PSSA et PSSB équipés de transformateurs TPC de puissances 100, 160 et 250 KVA	EPSYS, Transfix, Ormazabal
LOT 2	Transformateurs HTA/BT - TPC selon puissance - de type « intérieur » H59 pour cabines préfabriquées. Puissance de 100 à 1000 KVA - Fusibles ou non fusibles	Transfix, France Transfo Rématelec, Siemens
LOT 3	Transformateurs TPC haut de poteau de type H61 - Puissance 100 à 160 KVA	Transfix, France Transfo Rématelec, Siemens, Ormazabal
LOT 4	Postes de transformation à pertes réduites TPC de type PRCS de 100 et 160 KVA	EPSYS, Transfix, Ormazabal
LOT 5	Armoires de coupure HTA de type ACM, AC3M, ACMD	EPSYS, Ormazabal
LOT 6	Enveloppe de Postes de transformations de type PUC non équipés de transformateurs	EPSYS
LOT 7	Enveloppe de Postes de transformations de type PAC non équipés de transformateurs	EPSYS, Transfix, Ormazabal



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-01

Vu, la décision du Bureau Syndical du 4 décembre 2015 autorisant le Président à signer les accords-cadres,

Vu, le renouvellement des différents accords-cadres pour une nouvelle et dernière année, acté par le Bureau Syndical du 14 septembre 2018, soit jusqu'au 9, 10 ou 11 décembre 2019.

Une consultation a été lancée le 12 septembre 2018 pour l'attribution des quatrièmes marchés subséquents concernant l'ensemble des 7 lots et ce, pour la période du 15 février 2019 au 31 décembre 2019.

Conformément aux CCAP de l'accord cadre et au règlement de consultation des marchés subséquents, l'évaluation des offres a été effectuée à partir des critères suivants : prix des produits 85 % et délai de livraison 15 %.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 novembre 2018, a décidé d'attribuer les 4^{èmes} marchés subséquents comme suit :

		Attributaires
LOT 1	Postes de transformation de type PSSA et PSSB équipés de transformateurs TPC de puissances 100, 160 et 250 KVA	TRANSFIX
LOT 2	Transformateurs HTA/BT de type H59 pour cabines préfabriquées. Puissance de 100 à 1000 KVA. Fusibles ou non fusibles.	TRANSFIX
LOT 3	Transformateurs TPC haut de poteau de type H61 Puissance de 100 à 160 KVA	France TRANSFO REMATELEC
LOT 4	Postes de transformation à pertes réduites TPC de type PRCS. Puissance de 100 et 160 KVA	TRANSFIX
LOT 5	Armoires de coupure HTA de type ACM, AC3M, ACMD	ORMAZABAL
LOT 6	Enveloppe de Postes de transformations de type PUC non équipés de transformateurs	EPSYS
LOT 7	Enveloppe de Postes de transformations de type PAC non équipés de transformateurs	EPSYS

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres (procès-verbal annexé),
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, et à procéder à leur exécution.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

P/o le Président du SDEC ÉNERGIE et par délégation,

La 1^{ère} Vice-Présidente

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 10 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-02

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Transferts de compétences – Bavent (Contribution à la Transition Energétique), Martainville et Dialan-sur-Chaîne (Eclairage Public), Fontaine-Etoupefour, Sainte-Honorine-du-Fay, Gavrus et Feuguerolles-Bully (Energies Renouvelables)

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence	Option/Projet
Bavent	12 septembre 2018	Contribution à la Transition Energétique*	—
Martainville	17 septembre 2018	Eclairage Public	—
Dialan-sur-Chaîne	9 novembre 2018		—
Fontaine-Etoupefour	16 octobre 2018	Energies Renouvelables	Toiture photovoltaïque sur la salle multi-activités Paul Cash
Sainte-Honorine-du-Fay	18 octobre 2018		Toiture photovoltaïque sur l'école élémentaire
Gavrus	18 octobre 2018		Toiture photovoltaïque sur la salle polyvalente et l'espace associatif
Feuguerolles-Bully	18 octobre 2018		Toiture photovoltaïque sur le gymnase

* En application de l'article 3.2 des statuts du syndicat, le transfert de la compétence « Contribution à la Transition Energétique » sera mis en œuvre par délibération concordante du SDEC ÉNERGIE et des collectivités. Une convention déterminera, parmi les actions dont le contenu est fixé par délibération du Comité syndical, celles qui doivent être menées par le Syndicat sur le territoire dudit membre ainsi que les modalités de cette intervention.



DATE D’AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-02

Il appartient au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **ACCEPTÉ** le transfert de ces compétences à la carte, visées aux articles 3.2, 3.4 et 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

P/o le Président du SDEC ÉNERGIE et par délégation,

La 1^{ère} Vice-Présidente



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 10 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-03

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Densification du schéma départemental de déploiement des bornes de recharge dans le Calvados

En 2018, le SDEC ÉNERGIE a déployé 8 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur les communes de Mondeville, Bretteville-sur-Odon, Vire-Normandie, Pont-l'Évêque, Bayeux, Lisieux, Falaise et le Hom.

La commission « Énergie », réunie le 12 novembre 2018, désireuse de densifier le réseau actuel et de garantir une répartition équitable de ce type d'infrastructures sur le territoire, a acté le principe de compléter le déploiement par l'installation progressive d'un maximum de 8 bornes « rapides » supplémentaires.

Celles-ci pourront être réparties, à raison d'une nouvelle borne par secteur, selon le maillage prédéfini suivant : secteurs de Saint-Pierre-en-Auge, Villers-Bocage, Houlgate, Courseulles, Honfleur, Isigny-sur-Mer, Caen Nord et d'Orbec.

Ces nouvelles bornes devront être implantées à proximité ou sur des axes routiers importants.

La construction de ces infrastructures se fera progressivement, selon un calendrier et un mode de financement restant à définir.

L'ensemble de ces bornes rapides constitue le Schéma Départemental de Déploiement des Bornes de Recharge Rapide sur le Calvados.

Ce nouveau Schéma vient compléter le Schéma Départemental de Déploiement des Bornes de Recharge Accélérée sur le Calvados, constitué des 216 bornes, financées dans le cadre de l'AMI lancé par l'ADEME.

L'ensemble compose le Schéma Départemental de Déploiement des Bornes de Recharge sur le Calvados.

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter ce principe de densification du réseau actuel de bornes de recharge par l'installation progressive d'un maximum de 8 bornes « rapides » supplémentaires.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-03

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACTE** le Schéma Départemental de Déploiement des Bornes de Recharge sur le Calvados comme défini ci-avant ;
- **ACCEPTÉ** le principe de densifier le réseau actuel de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, par l'installation progressive d'un maximum de 8 bornes « rapides » supplémentaires ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-04

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Étaient excusés :</u> MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Demande spécifique d’infrastructure de recharge rapide, hors schéma départemental de déploiement des bornes de recharge dans le Calvados – Saint-Sylvain

Par délibération en date du 30 novembre 2018, le Bureau Syndical a acté du Schéma Départemental de Déploiement des Bornes de Recharge sur le Calvados.

Ce schéma valide l’implantation de 216 bornes accélérées et de 16 bornes rapides, réparties sur l’ensemble du département

Fin 2018, le SDEC ÉNERGIE a déployé l’ensemble des bornes accélérées et 8 bornes de recharge rapide sur les communes de Mondeville, Bretteville-sur-Odon, Vire-Normandie, Pont-l’Évêque, Bayeux, Lisieux, Falaise et le Hom.

La densification du réseau de bornes de recharges rapides prévoit l’installation progressive d’un maximum de 8 bornes « rapides » supplémentaires, à raison d’une nouvelle borne par secteur, selon un maillage prédéfini (Secteurs de Saint-Pierre-en-Auge, Villers-Bocage, Houlgate, Courseulles, Honfleur, Isigny-sur-Mer, Caen Nord et d’Orbec).

La commune de Saint-Sylvain, par délibération en date du 12 octobre 2018, a fait connaître son intérêt de disposer d’une borne de recharge rapide sur le territoire de sa commune.

Considérant la densification de ce nouveau maillage de bornes rapides, et le fait que la commune de Saint-Sylvain n’est pas localisée sur un des secteurs identifiés, la commission « Énergie », réunie le 12 novembre 2018 propose d’appliquer, sous réserve du transfert de la compétence au SDEC ÉNERGIE par cette collectivité, les modalités de financement « hors Schéma départemental de déploiement des bornes de recharge rapide » suivantes :



DATE D’AFFICHAGE :

07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-04

- o la prise en charge des coûts d’investissement par la collectivité à hauteur de 80% (aide de 20% du SDEC ÉNERGIE) ;
- o la prise en charge des frais d’exploitation de l’infrastructure par la collectivité à hauteur de 80% (aide de 20% du SDEC ÉNERGIE).

Pour mémoire, le coût d’investissement s’élève à 38 929€ et son coût de fonctionnement prévisionnel annuel à 3 400 € (maintenance, exploitation et frais d’électricité).

Conformément aux aides et contributions financières, adoptées par le Comité Syndical du 5 avril 2018 et aux modalités de financement « hors Schéma départemental de déploiement des bornes de recharge rapide » proposées par la commission, il est proposé au Bureau Syndical de participer au financement de l’implantation et de l’exploitation d’une borne rapide sur la commune de Saint-Sylvain, dans les conditions suivantes :

	Contribution de la collectivité (80%)	Aide du SDEC ÉNERGIE (20%)	Total
Coût d’investissement (déduction faite de la PCT)	29 589€	7 397 €	36 986 €
Frais d’exploitation prévisionnel*/ an	2720 €	680 €	3 400 €

* : La part fixe des frais d’exploitation est estimée à 700€. La part variable des frais d’exploitation dépend du nombre et de la durée des recharges effectuées par les usagers (consommation d’électricité). (Hypothèse de 30 sessions mensuelles dans le calcul présent).

Le Président propose au Bureau Syndical d’accepter, sous réserve du transfert de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables, l’installation d’une nouvelle borne de recharge rapide sur la commune de Saint-Sylvain, dans les conditions financières présentées.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, par 17 voix POUR et 5 ABSTENTIONS :

- **ACCEPTE**, sous réserve du transfert de la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables, l’installation d’une nouvelle borne de recharge rapide sur la commune de Saint-Sylvain ;
- **ACCEPTE** l’attribution d’une aide de 20 %, soit 7 397 €, à la commune de Saint-Sylvain pour le financement de l’investissement ;
- **ACCEPTE** de participer au forfait d’exploitation à hauteur de 20% par an ;
- **DECIDE** d’imputer la dépense à l’article 615 du budget annexe « Mobilité Durable » ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D’AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-04

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-05

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Commune de Fontaine-Etoupefour : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de la salle multi-activités

Par délibération en date du 16 octobre 2018, la commune de Fontaine-Etoupefour a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables ».

Elle projette de produire de l'électricité solaire par l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de sa salle multi-activités.

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, la commission « Energie », réunie le 12 novembre 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visée à l'article 3.8 de ces mêmes statuts.

Au 30 novembre 2018, la commune n'a aucun actif relevant de cette compétence.

Concernant l'opération visée dans le cadre de ce transfert de compétence, l'investissement estimé à 77 650 € HT, porte sur la mise en place de 213 m² de panneaux pour une puissance de 34 kWc. Ils permettront de produire plus de 30 119 kWh par an d'électricité, soit une recette annuelle évaluée à 3 635 €.

La commission « Energie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur le plan de financement de l'opération, établi en application des modalités générales de financement, pour ce type de projet, adoptées par décision du Bureau syndical du 8 juin 2018.

Ce plan de financement prévisionnel sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-05

	DEPENSES HT		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 34 kWc	77 650,00 €	AIDES REGIONALES	30 000,00 €
			SDEC ÉNERGIE	47 650,00 €
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	23 062,00 €	VENTE ELECTRICITE	6 063,00 €
			FORFAIT MAINTENANCE	17 000,00 €
TOTAL		100 712,00 €		100 712,00 €

PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE :	72 700 €
MOBILISATION VENTE ELECTRICITE POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE	53 713 €
SOLDE DU PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE SUR 20 ANS	18 987 €

REPARTITION DU SOLDE DE LA VENTE D'ELECTRICITE	SDEC ÉNERGIE	COLLECTIVITE
RESULTAT MINIMUM :	5 000 €	
PARTAGE BENEFICE 50/50	6 994 €	6 994 €
TOTAL :	11 994 €	6 994 €

SDEC ÉNERGIE : RESULTAT CUMULE SUR 20 ANS : (5 000€ + 6 994€)	11 994 €
FONTAINE ETOUPEFOUR : CONTRIBUTION SUR 20 ANS : (17000€-6994€)	10 007 €

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement du projet présenté ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE par la commune de Fontaine-Etoupefour ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture de la salle multi-activités de Fontaine-Etoupefour et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D’AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-05

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-06

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Étaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Étaient excusés :</u> MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Commune de Sainte-Honorine-du-Fay : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de l'école primaire

Par délibération en date du 18 octobre 2018, la commune de Sainte-Honorine-du-Fay a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables ».

Elle projette de produire de l'électricité solaire par l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de son école primaire.

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, la commission « Energie », réunie le 12 novembre 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visée à l'article 3.8 de ces mêmes statuts.

Au 30 novembre 2018, la commune n'a aucun actif relevant de cette compétence.

Concernant l'opération visée dans le cadre de ce transfert de compétence, l'investissement estimé à 77 021 € HT, porte sur la mise en place de 211 m² de panneaux pour une puissance de 33,7 kWc. Ils permettront de produire plus de 30 665 kWh par an d'électricité, soit une recette annuelle évaluée à 3 701 €.

La commission « Energie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur le plan de financement de l'opération, établi en application des modalités générales de financement, pour ce type de projet, adoptées par décision du Bureau syndical du 8 juin 2018.

Ce plan de financement prévisionnel sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-06

	DEPENSES HT	RECETTES
INVESTISSEMENT		
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 33,7 kWc	77 021,00 €
		AIDES REGIONALES 30 000,00 €
		SDEC ÉNERGIE 47 021,00 €
FONCTIONNEMENT		
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	22 912,00 €
		VENTE ELECTRICITE 6 087,00 €
		FORFAIT MAINTENANCE 16 825,00 €
TOTAL	99 933,00 €	99 933,00 €

PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE :	74 025 €
MOBILISATION VENTE ELECTRICITE POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE	53 108€
SOLDE DU PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE SUR 20 ANS	20 917 €

REPARTITION DU SOLDE DE LA VENTE D'ELECTRICITE	SDEC ÉNERGIE	COLLECTIVITE
RESULTAT MINIMUM :	5 000 €	
PARTAGE BENEFICE 50/50	7 959 €	7 959 €
TOTAL :	12 959 €	7 959 €

SDEC ÉNERGIE : RESULTAT CUMULE SUR 20 ANS : (5 000€ + 7 959€)	12 959 €
SAINTE HONORINE DU FAY : CONTRIBUTION SUR 20 ANS : (16825€ -7959€)	8 867 €

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement du projet présenté ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE par la commune de Sainte-Honorine-du-Fay ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture de l'école primaire de Sainte-Honorine-du-Fay et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D’AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-06

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Commune de Gavrus : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d’électricité photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente et de l’espace associatif

Par délibération en date du 18 octobre 2018, la commune de Gavrus a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables ».

Elle projette de produire de l’électricité solaire par l’installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de sa salle polyvalente et de son espace associatif.

Conformément aux dispositions de l’article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, la commission « Energie », réunie le 12 novembre 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visée à l’article 3.8 de ces mêmes statuts.

Au 30 novembre 2018, la commune n’a aucun actif relevant de cette compétence.

Concernant l’opération visée dans le cadre de ce transfert de compétence, l’investissement estimé à 35 986 € porte sur la mise en place de 57 m² de panneaux pour une puissance de 9 kWc. Ils permettront de produire plus de 8 328 kWh par an d’électricité, soit une recette annuelle évaluée à 1 313 €.

La commission « Energie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur le plan de financement de l’opération, établi en application des modalités générales de financement, pour ce type de projet, adoptées par décision du Bureau syndical du 8 juin 2018.

Ce plan de financement prévisionnel sera ensuite soumis à l’approbation de la collectivité.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-07

	DEPENSES HT		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 9 kWc	35 986,00 €	AIDES REGIONALES	28 788,00 €
			SDEC ÉNERGIE	7 197,00 €
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	12 844,00 €	VENTE ELECTRICITE	8 344,00 €
			FORFAIT MAINTENANCE	4 500,00 €
TOTAL		48 830,00 €		48 830,00 €

PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE :	26 267 €
MOBILISATION VENTE ELECTRICITE POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE	15 541 €
SOLDE DU PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE SUR 20 ANS	10 726 €

REPARTITION DU SOLDE DE LA VENTE D'ELECTRICITE	SDEC ÉNERGIE	COLLECTIVITE
RESULTAT MINIMUM :	5 000 €	
PARTAGE BENEFICE 50/50	2 863 €	2 863 €
TOTAL :	7 863 €	2 863 €

SDEC ÉNERGIE : RESULTAT CUMULE SUR 20 ANS : (5 000€ + 2 863€)	7 863 €
GAVRUS : CONTRIBUTION SUR 20 ANS : (4 500 € - 2 863€)	1 637 €

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement du projet présenté ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE par la commune de Gavrus ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture de la salle polyvalente et de l'espace associatif de Gavrus et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-07

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-08

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOURAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Commune de Feugueroles-Bully : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de son gymnase

Par délibération en date du 18 octobre 2018, la commune de Feugueroles-Bully a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables ».

Elle projette de produire de l'électricité solaire par l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de son gymnase.

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, la commission « Energie », réunie le 12 novembre 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visée à l'article 3.8 de ces mêmes statuts.

Au 30 novembre 2018, la commune n'a aucun actif relevant de cette compétence.

Concernant l'opération visée dans le cadre de ce transfert de compétence, l'investissement estimé à 152 220 € HT, porte sur la mise en place de 559 m² de panneaux pour une puissance de 89 kWc. Ils permettront de produire plus de 75 460 kWh par an d'électricité, soit une recette annuelle évaluée à 8 489 €.

La commission « Energie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur le plan de financement de l'opération, établi en application des modalités générales de financement, pour ce type de projet, adoptées par décision du Bureau syndical du 8 juin 2018.

Ce plan de financement prévisionnel sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-08

	DEPENSES HT	RECETTES
INVESTISSEMENT		
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 89 kWc	152 220 €
		AIDES REGIONALES 30 000 €
		SDEC ÉNERGIE 122 220 €
FONCTIONNEMENT		
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	57 720 €
		VENTE ELECTRICITE 13 220 €
		FORFAIT MAINTENANCE 44 500 €
TOTAL	209 940,00 €	209 940,00 €

Solde du produit de la vente d'électricité sur 20 ans	34 345,00 €
---	-------------

PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE :	169 785 €
MOBILISATION VENTE ELECTRICITE POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE	135 440 €
SOLDE DU PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE SUR 20 ANS	34 345 €

REPARTITION DU SOLDE DE LA VENTE D'ELECTRICITE	SDEC ÉNERGIE	COLLECTIVITE
RESULTAT MINIMUM :	10 000 €	
PARTAGE BENEFICE 50/50	12 173 €	12 173 €
TOTAL :	22 173 €	12 173 €

SDEC ÉNERGIE : RESULTAT CUMULE SUR 20 ANS : (10 000€ + 12 173€)	22 173 €
FEUGUEROLLES-BULLY : CONTRIBUTION SUR 20 ANS : (44 500 € - 12 173 €)	32 328 €

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement du projet présenté ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE par la commune de Feuguerolles-Bully ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture du gymnase de Feuguerolles-Bully et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D’AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-08

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-09

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, M. Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés :</u> MM. Philippe LAGALLE, Vice-Président, Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Etudes Energétiques - Aides financières - CdC Cingal-Suisse Normande

La Communauté de communes Cingal-Suisse Normande a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'un audit énergétique pour 13 bâtiments publics, appartenant à différentes collectivités de son territoire.

Le montant de ces audits groupés, réalisés par le bureau d'études QCS Service, s'élève à 15 340 €, réparti comme suit :

Commune	Bâtiment	Coût de l'audit	Aide du SDEC ENERGIE
CLECY	Salle socio-culturelle	1 135 €	227 €
GOUVIX	Ancien groupe scolaire	1 070 €	214 €
BETTEVILLE SUR LAIZE	Ecole	1 935 €	387 €
LES MOUTIERS EN CINGLAIS	Mairie	995 €	199 €
ACQUEVILLE	Salle communale	930 €	186 €
CESNY BOIS HALBOUT	Ancien EHPAD	1 480 €	296 €
	Bâtiment TUTOR	930 €	186 €
CAUVICOURT	Salle polyvalente	930 €	186 €
TOURNEBU	Salle des fêtes	995 €	199 €
URVILLE	Ancien groupe scolaire	1 405 €	281 €
CDC CINGAL SUISSE NORMANDE	OTSN	735 €	147 €
	Ecole de Clécy	1 340 €	268 €
	Ecole de Barbery	1 460 €	292 €
TOTAL		15 340 €	3 068 €



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-09

La collectivité porte le projet pour l'ensemble de ses membres, afin d'obtenir des subventions de la Région à hauteur de 60 % (9 204 €).

L'aide du SDEC ÉNERGIE, calculée sur le montant HT, serait de 50% sur la part restant à la charge de la collectivité dans la limite de 5 000 €, soit 3 068 €.

La convention correspondante a été adressée aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 3 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Sur avis de la commission « Energie », réunie le 12 novembre 2018, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

A noter que M. Philippe LAGALLE, membre de la Communauté de Communes Cingal-Suisse-Normande ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une aide financière de 3 068 € à la Communauté de communes CINGAL-SUISSE NORMANDE, pour la réalisation d'un audit énergétique pour 13 de ses bâtiments publics, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal ;
- **ACCEPTÉ** la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l’exploitation du réseau d’Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques Mobisdec

La Commission d’Appel d’Offre a attribué, le 14 septembre 2018, le marché de supervision, d’exploitation et de maintenance des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques à l’opérateur privé IZIVIA, en groupement avec CITELUM.

Dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE autorise la société IZIVIA à percevoir les recettes issues de l’exploitation du réseau d’infrastructures de charges pour véhicules électriques, auprès des clients.

La convention de mandat proposée, présentée aux membres du Bureau Syndical, fixe les obligations (recouvrement, comptabilité séparée, reversement mensuelle des recettes et reddition trimestrielle des comptes) et missions confiées au mandataire, à savoir :

- Facturation aux clients de la prestation d’accès aux IRVE ;
- Encaissement des recettes versées par les clients ;
- Reversement au SDEC ÉNERGIE des recettes collectées ;
- Envois de relances aux débiteurs défailants pour le recouvrement des fonds dus et informer le SDEC ENERGIE des résultats de ces relances.

La rémunération du mandataire est incluse dans le forfait annuel des frais d’exploitation du réseau.

La convention est conclue pour 15 mois, à compter de la notification du marché, soit le 12 octobre 2018 et renouvelable deux fois pour une période de 12 mois.

Celle-ci a fait l’objet d’un accord préalable du comptable public, reçu le 21 novembre 2018.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-10

Sur avis de la commission « Administration-Finances », réunie le 13 novembre 2018, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette convention de mandat.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** la convention de mandat proposée, pour la perception des recettes au titre de l'exploitation du réseau d'infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques Mobisdec (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-11

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Programme d'effacement coordonné des réseaux -5^{ème} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 9 novembre 2018, propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2018, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 2 projets, pour un montant de 99 619,00 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 5 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la cinquième tranche de travaux 2018, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 07 DEC. 2018
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 DEC. 2018



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-12

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Programme d'extension du réseau public d'électricité – 7^{ème} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 9 novembre 2018, propose au Bureau Syndical une septième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 12 projets, pour un montant de 281 168,64 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 6 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la septième tranche de travaux 2018 d'extension du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-13

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Programme de sécurisation du réseau public d'Electricité – 7^{ème} tranche 2018

La commission « Travaux », réunie le 9 novembre 2018, propose au Bureau Syndical une septième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 2 projets, pour un montant de 152 998,92 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 7 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la septième tranche de travaux 2018 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-14

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Programme d'effacement coordonné des réseaux -2ème tranche 2019

La commission « Travaux », réunie le 9 novembre 2018, propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2019, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 24 projets, pour un montant de 3 772 581,00 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 8 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2019, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :

- et transmise en Préfecture de Caen le :

07 DEC. 2018

07 DEC. 2018

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d’ouvrage de la Collectivité de CABOURG au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d’éclairage public associés au projet d’effacement coordonné de réseaux « Avenue Georges Clémenceau »

La commune de Cabourg et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l’opération d’effacement des réseaux aériens situés « Avenue Georges Clémenceau », constituée, pour partie, d’éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d’ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d’ouvrage pour le réseau d’éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maitrise d’Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d’ouvrage des travaux d’enfouissement du réseau d’éclairage concerné par l’opération, dans le cadre d’une maîtrise d’ouvrage unique (réseaux de distribution publique d’électricité, d’éclairage et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d’organisation de cette maîtrise d’ouvrage unique et d’en fixer le terme.

Le coût global de l’opération est estimé à 275 460,00 € TTC et le coût du réseau d’éclairage public à 51 300,00 € TTC.

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 9a de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition de la commission «Travaux», réunie le 9 novembre 2018, à l’approbation du Bureau Syndical.



DATE D’AFFICHAGE **07 DEC. 2018**

2018-08/BS/DB-15

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **DECIDE** d’assurer temporairement la maîtrise d’ouvrage de l’enfouissement du réseau d’éclairage public dans le cadre de l’opération d’effacement des réseaux aériens situés sur la commune de Cabourg, « Avenue Georges Clémenceau » ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l’article 4581 818 du budget principal ;
- **ADOpte** la convention proposée (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **07 DEC. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **07 DEC. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-16

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de VILLERS-BOCAGE au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux « Rue aux Grains »

La commune de Villers-Bocage et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés « Rue aux Grains », constituée, pour partie, d'éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique (réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme.

Le coût global de l'opération est estimé à 177 106,69 € TTC et le coût du réseau d'éclairage public à 47 335,12 € TTC.

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 9b de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition de la commission «Travaux», réunie le 9 novembre 2018, à l'approbation du Bureau Syndical.

DATE D’AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-16

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **DECIDE** d’assurer temporairement la maîtrise d’ouvrage de l’enfouissement du réseau d’éclairage public dans le cadre de l’opération d’effacement des réseaux aériens situés sur la commune de Villers-Bocage, « Rue aux Grains » ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l’article 4581 818 du budget principal ;
- **ADOpte** la convention proposée (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 07 DEC. 2018
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-17

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Bénouville, au titre des travaux d'éclairage public de la ZAC du quartier du Fond du Pré.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2018-06/BS/DB-27

La commune de Bénouville souhaite engager des travaux d'aménagement et d'urbanisation du secteur « du Fond du Pré ».

La collectivité a transféré, depuis le 1^{er} janvier 2005, sa compétence éclairage au SDEC ENERGIE par délibération en date du 5 juillet 2004. En conséquence, le SDEC ENERGIE assure la maîtrise d'ouvrage, la maintenance et le fonctionnement des installations.

Par délibération en date du 22 avril 2011, la commune de Bénouville a porté son choix sur le groupement SHEMA / GOTHAM, pour les missions nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement.

Le contrat est dévolu sous la forme d'une concession d'aménagement qui explicite les conditions dans lesquelles l'aménageur réalisera ses missions, sous la direction, le contrôle et aux risques financiers de la commune.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, la commission «Travaux», réunie le 31 août 2018, a proposé au Bureau Syndical du 14 septembre 2018 de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maitrise d'Ouvrage avec la commune de Bénouville, désignant la SHEMA comme maître d'ouvrage, pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de la construction du réseau d'éclairage de la ZAC du quartier du Fond du Pré.

Suite à des erreurs de calcul, relevées dans le plan de financement acté le 14 septembre dernier, la commission « Travaux », réunie le 9 novembre 2018, propose d'annuler la délibération n° 2018-06/BS/DB-27 du Bureau Syndical du 14 septembre 2018 pour acter, ce jour, une nouvelle convention.



DATE D’AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-17

Le Président précise que la nouvelle convention proposée a pour objectif de définir les conditions d’intervention et de financement des trois signataires (SDEC ÉNERGIE, Bénouville et la SHEMA).

Le coût global de l’opération d’aménagement est estimé à 1 204 766,20 € TTC.

Le coût des travaux d’éclairage, déterminé par la SHEMA, maître d’œuvre, est estimé à 66 698,40 HT, réparti en 3 phases de travaux, avec un taux de TVA en vigueur de 20%, supporté par le SDEC ÉNERGIE.

Le montant de la participation du SDEC ÉNERGIE sur le coût des travaux d’éclairage est déterminé sur la base des aides financières votées par le Comité Syndical du 5 avril 2018, soit au total 16 674,60 HT.

Le plan de financement est le suivant :

TRANCHE 1	Montant estimé HT des travaux d’éclairage	20 167,00 €
	Taux d’aide du SDEC ENERGIE	25 %
	Montant de l’aide du SDEC ENERGIE	5 041,75 €
	Montant de la TVA (taux 20 %)	4 033,40 €
	Total TVA + Aide	9 075,15 €

TRANCHE 2 Phase 1	Montant estimé HT des travaux d’éclairage	43 610,00 €
	Taux d’aide du SDEC ENERGIE	25 %
	Montant de l’aide du SDEC ENERGIE	10 902,50 €
	Montant de la TVA (taux 20 %)	8 722,00 €
	Total TVA + Aide	19 624,50 €

TRANCHE 2 Phase 2	Montant estimé HT des travaux d’éclairage	2 921,40 €
	Taux d’aide du SDEC ENERGIE	25 %
	Montant de l’aide du SDEC ENERGIE	730,35 €
	Montant de la TVA (taux 20 %)	584,28 €
	Total TVA + Aide	1 314,63 €

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **DECIDE** d’annuler la délibération n°2018-06/BS/DB-27 prise le 14 septembre 2018 ;
- **DECIDE** de déléguer ponctuellement la maîtrise d’ouvrage du SDEC ÉNERGIE à la commune de Bénouville, désignant la SHEMA comme maître d’ouvrage, pour la réalisation des travaux d’éclairage public de la ZAC du quartier du Fond du Pré ;
- **DECIDE** d’octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 5 avril 2018 en la matière ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l’article 2317 ;
- **DECIDE** d’adopter la convention tripartite proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.



DATE D’AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-17

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-18

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Revers, au titre des travaux d'éclairage public de du lotissement communal « Le Closet ».

La commune de Revers souhaite engager des travaux d'aménagement du lotissement communal « Le Closet ».

La collectivité a transféré, depuis le 1^{er} janvier 2005, sa compétence éclairage au SDEC ENERGIE par délibération en date du 9 juillet 2004. En conséquence, le SDEC ENERGIE assure la maîtrise d'ouvrage, la maintenance et le fonctionnement des installations.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord avec la commune, la commission «Travaux », réunie le 9 novembre 2018, propose au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maitrise d'Ouvrage avec la commune de Revers, pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de la construction du réseau d'éclairage du lotissement « Le Closet ».

Le Président précise que la convention proposée a pour objectif de définir les conditions d'intervention et de financement de chacune des parties.

Le coût global de l'opération d'aménagement est estimé à 495 731,82 € TTC.

Le coût des travaux d'éclairage, déterminé par la commune ou son maître d'œuvre, est estimé à 103 222,98 TTC, avec un taux de TVA en vigueur de 20%, supporté par le SDEC ENERGIE.

Le montant de la participation du SDEC ENERGIE sur le coût des travaux d'éclairage est déterminé sur la base des aides financières votées par le Comité Syndical du 5 avril 2018.

DATE D’AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-18

Le plan de financement est le suivant :

Montant estimé HT des travaux d’éclairage	86 019,15 €
Taux d’aide	35 %
Montant de l’aide	30 106,70 €
Montant de la TVA (taux 20 %)	17 203,83 €
Total TVA + Aide versée à la commune par le SDEC ENERGIE	47 310,53 €

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 9d de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **DECIDE** de déléguer ponctuellement la maîtrise d’ouvrage du SDEC ÉNERGIE à la commune de Revers, pour la réalisation des travaux d’éclairage public du lotissement « Le Closet » ;
- **DECIDE** d’octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 5 avril 2018 en la matière ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l’article 2317 ;
- **DECIDE** d’adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-19

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Martainville - Etat contradictoire de remise de biens- Eclairage Public

La commune de Martainville a transféré sa compétence « Eclairage Public » au SDEC ÉNERGIE par délibération en date du 17 septembre 2018.

Ce transfert a fait l'objet d'une délibération concordante du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE le 30 novembre 2018.

Pour rendre effectif ce transfert de compétence, il est nécessaire que soit établi un état contradictoire du patrimoine, sur lequel Martainville et le syndicat doivent délibérer de manière concordante.

La commune n'ayant aucun ouvrage d'éclairage public à la date de son adhésion au service de maintenance d'éclairage public, la valeur de l'état contradictoire s'élève à 0 €.

Sur avis de la commission « Travaux », réunie le 9 novembre 2018, le Président propose donc au Bureau Syndical d'adopter l'état contradictoire du patrimoine d'éclairage public, de Martainville en fixant la valeur nette du réseau d'éclairage public à 0 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter l'état contradictoire de remise de biens du patrimoine d'éclairage public proposé ;
- **AUTORISE** le Président mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-19

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-20

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Le Molay-Littry - Etat contradictoire de remise de biens- Signalisation Lumineuse

La commune du Molay-Littry a transféré sa compétence « Signalisation Lumineuse » au SDEC ÉNERGIE par délibération en date du 15 juin 2018.

Ce transfert a fait l'objet d'une délibération concordante du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE le 14 septembre 2018.

Pour rendre effectif ce transfert de compétence, il est nécessaire que soit établi un état contradictoire du patrimoine, sur lequel Le Molay-Littry et le syndicat doivent délibérer de manière concordante.

La commune n'ayant aucun ouvrage de signalisation lumineuse à la date de son adhésion au service de maintenance de signalisation lumineuse, la valeur de l'état contradictoire s'élève à 0 €.

Sur avis de la commission « Travaux », réunie le 9 novembre 2018, le Président propose donc au Bureau Syndical d'adopter l'état contradictoire du patrimoine de signalisation lumineuse du Molay-Littry, en fixant la valeur nette du réseau de signalisation lumineuse à 0 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter l'état contradictoire de remise de biens du patrimoine de signalisation lumineuse proposé ;
- **AUTORISE** le Président mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-20

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés :</u> MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs :</u> néant.

Objet : Versement des soldes de subventions aux opérateurs de l’habitat

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical du 8 juin 2018, a autorisé le Président du SDEC ÉNERGIE à signer des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Dans le cadre de ces partenariats, par délibération du 8 juin 2018, le Bureau Syndical a déterminé les dotations suivantes pour 2018 :

- CDHAT : 20 000 € ;
- SOLIHA : 20 000 € ;
- INHARI : 10 000 €.

Conformément aux trois conventions de partenariat correspondantes, la commission « Solidarité », réunie le 20 novembre 2018, propose aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur le solde des subventions 2018 à verser.

Pour rappel, la situation financière pour chacun des opérateurs est la suivante :

Opérateur	Dotation 2018	Versement réalisé	Cumul des dotations versées non utilisées (précédentes conventions)	Projets approuvés par le SDEC ÉNERGIE mais aides non versées	Solde complémentaire dotation 2018
CDHAT	20 000 €	10 000 €	18 335 €	6 000 €	0 €
SOLIHA	20 000 €	10 000 €	16 400 €	23 250 €	10 000 €
INHARI	10 000 €	5 000 €	5 500 €	11 700 €	5 000 €



DATE D’AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-21

Le Président précise que les montants des soldes sont définis au regard de l'état d'avancement des dossiers et de la trésorerie des opérateurs : 10 000€ pour SOLIHA, 5 000€ pour INHARI et qu'il ne s'avère donc pas nécessaire de verser une subvention complémentaire au CDHAT.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement au titre de l'exercice 2018, des soldes de subvention 2018 définis au regard de l'état d'avancement des dossiers : 10 000€ pour SOLIHA et 5 000€ pour INHARI ;
- **CONFIRME** qu'il n'est pas nécessaire de verser de subvention complémentaire au CDHAT ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 07 DEC. 2018
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON,
Présents :	22	MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	22	<u>Etaient excusés</u> : MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs</u> : néant.

Objet : Soutiens financiers à la rénovation énergétique - SOLIHA - Valorbiquet/Courcy/Mézidon-Vallée-d’Auge

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical du 8 juin 2018, a autorisé le Président du SDEC ÉNERGIE à signer des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Dans ce contexte, après examen des dossiers, la commission « Solidarité », réunie le 20 novembre 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les quatre demandes d’aides suivantes reçues de SOLIHA :

Commune	Travaux de maîtrise de l’énergie éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l’aide sollicitée	Montant de l’aide proposée*
Saint Martin de Bienfaite la Cressonnière (VALORBIQUET)	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d’une chaudière à pellets, de 7 radiateurs équipés de robinets thermostatiques et pose d’un thermostat central, • Isolation intérieure (partielle), • Remplacement des menuiseries en bois, • Installation d’une ventilation mécanique contrôlée (Hygro A). 	31.7 %	2 000 €	2 250 €
	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement de la chaudière obsolète, • Isolation des combles, • Installation d’une ventilation. 	25 %	728 €	978 €

* frais de gestion opérateur inclus.

DATE D'AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-22

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée*
COURCY	<ul style="list-style-type: none">Isolation des rampants,Isolation des murs extérieurs,Fourniture et pose de 3 radiateurs.	39 %	2 000 €	2 250 €
MEZIDON VALLEE D'AUGE	<ul style="list-style-type: none">Mise en place d'un Poêle à granulés,Remplacement des menuiseries (fenêtres et porte),Installation d'une VMC hygro B.	26 %	2 000 €	2 250 €

* frais de gestion opérateur inclus.

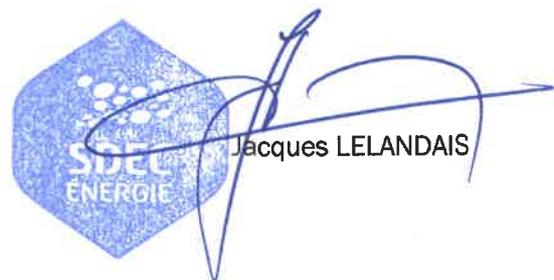
Au regard de la situation sociale de ces demandes, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'attribuer les aides telles que proposées dans le tableau ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'attribution de l'ensemble des aides proposées ci-dessus ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE : 07 DEC. 2018

2018-08/BS/DB-23

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2018
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD et Cédric POISSON, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	21	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	21	<u>Etaient excusés</u> : MM. Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président, Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical
		<u>Pouvoirs</u> : néant.

Objet : Aides au développement économique du réseau électrique

La commission « Développement économique », réunie le 15 novembre 2018, a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d’activités économiques, d’ouvrages communaux et intercommunaux.

La liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical – annexe 10 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

A noter que M. Jean-Yves HEURTIN, membre de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- **DECIDE** d’autoriser les participations et reversements du SDEC ENERGIE au profit d’activités économiques et d’ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 5 avril 2018 (liste en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses d’investissement correspondantes seront imputées à l’article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.



DATE D’AFFICHAGE : **07 DEC. 2018**

2018-08/BS/DB-23

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **07 DEC. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **07 DEC. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

Extrait du registre des délibérations

Objet : APPROBATION DE L’AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE CONCESSION AUX TERMES DE LAQUELLE LE SDEC ENERGIE CONCEDE AU CONCESSIONNAIRE, LES MISSIONS DE DEVELOPPEMENT ET D’EXPLOITATION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D’ELECTRICITE ET DE FOURNITURE D’ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE SUR L’ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE

L’an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
83	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
84	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
85	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
86	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
87	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
88	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
89	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
99	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
100	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
101	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
102	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
103	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
104	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
105	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
106	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
107	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LE CERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
122	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
123	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
124	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
125	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
127	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
135	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
136	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
137	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
138	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
139	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
140	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
141	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
146	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
147	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
148	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
149	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
150	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
151	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
152	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
153	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
154	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
155	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
156	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
157	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
158	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
159	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
160	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
164	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
165	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
166	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
167	FALAISE	POURNY	Pascal	
168	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
169	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	LISIEUX - MOYAUX	Repr�sentant � �lire		

Pouvoirs :

	Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
2	Yves GAUQUELIN	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
3	Marc POTTIER	CUCLM	Jacky ZANOVELLO	CUCLM
4	Richard MAURY	CUCLM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
5	Claude PICOT	CUCLM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Dany TARGAT	LISIEUX-MOYAUX	Gilles BOURGEOT	LISIEUX-MOYAUX
7	Jean-Paul MONTAGNE	ISIGNY-TREVIERES	C�dric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
8	Franck BIHET	CUCLM	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
9	Xavier DOSSEUR	CUCLM	Patrice GERMAIN	CAMBREMER-DOZULE
10	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX
11	Roger HUET	CUCLM	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
12	Philippe LAFORGE	CUCLM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCLM
13	Laurent MATA	CUCLM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
15	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCLM	Jo�l BELLANGER	CUCLM
16	Alain MARIE	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	Bernard GASNIER	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON
17	Michel COLOMBEL	CUCLM	Jean-Pierre BOUILLON	CUCLM

Secr taire de s ance : M. C dric POISSON, repr sentant de la commission locale d' nergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a  t  nomm  secr taire de s ance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	121	17	138

Vu, les statuts modifiés du SDEC ENERGIE approuvés par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016, reconnaissant pleinement le Syndicat en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente,

Vu, les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu, les dispositions des articles L.111-52, L.121-4, L.121-5 du code de l'énergie,

Vu, les dispositions de l'article L.322-1 du code l'énergie qui précisent que la concession de la gestion d'un réseau public de distribution d'électricité est accordée par l'autorité organisatrice,

Vu les dispositions de de l'article L334-3 du code l'énergie qui précisent que lors de la conclusion de nouveaux contrats, les contrats sont signés conjointement par l'autorité organisatrice de la fourniture et de la distribution publique d'électricité et, chacun pour ce qui le concerne, par le gestionnaire du réseau de distribution, en l'espèce Enedis, et le gestionnaire chargé de la fourniture d'électricité aux clients bénéficiant des tarifs réglementés, à savoir EDF,

Vu, la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente,

Vu, le projet d'avenant n° 1 à ladite convention mis à disposition des membres du comité syndical conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT,

Vu, les avis de la commission électricité élargie aux membres du Bureau syndical, réunie le 22 novembre 2018 et du Bureau syndical du 30 novembre 2018,

Vu, la note explicative de synthèse transmise aux membres du Comité syndical en application des dispositions de l'article L.2121-2 du CGCT,

Vu, la présentation conjointe du programme pluriannuel d'investissements par le Concédant et le Concessionnaire,

Monsieur le Président, après avoir exposé les dispositions principales de cet avenant n° 1 qui sont les suivantes :

- La détermination conjointe du Programme pluriannuel d'investissements (PPI) 2019-2022.
- L'actualisation des dispositions relatives, à la liste des données utiles à la mise à jour du diagnostic technique, aux orientations de développement du territoire, aux tableaux de suivi des programmes d'investissements.
- L'introduction d'un état des lieux « entrant » dans le corps du contrat et l'obligation pour les parties de réaliser un état des lieux de sortie.
- La réduction du périmètre de la concession du calvados suite au retrait de la commune de Tessy-Bocage.
- La correction d'erreurs de forme et la renumérotation des annexes 2A à 2F.

propose au Comité Syndical de l'approuver.



2018-05/CS/DB-01

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de l'avenant n°1 à la convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ENERGIE concède au concessionnaire, ENEDIS et EDF SA, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} juillet 2018 et, pour une durée de 30 ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

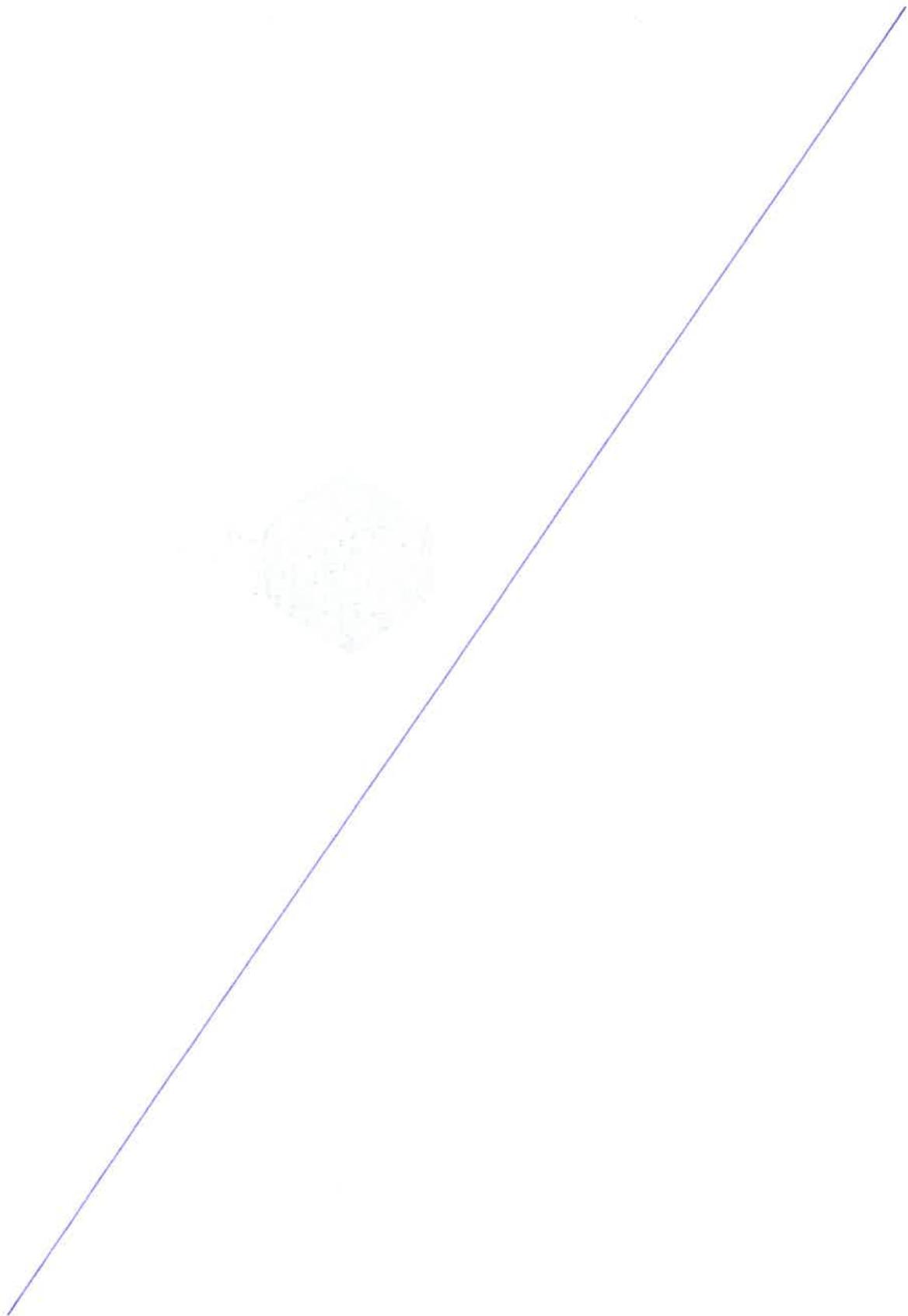
Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le **14 DEC. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **14 DEC. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.





**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

Extrait du registre des délibérations

**Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION D’AMELIORATION DE LA QUALITE DE L’ELECTRICITE
DISTRIBUEE DANS LES 3 ZONES DE QUALITE PRIORITAIRE**

L’an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
83	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
84	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
85	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
86	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
87	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
88	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
89	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
99	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
100	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
101	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
102	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
103	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
104	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
105	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
106	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
107	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
122	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
123	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
124	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
125	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
127	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
135	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
136	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
137	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
138	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
139	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
140	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
141	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
146	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
147	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
148	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
149	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
150	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
151	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
152	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
153	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
154	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
155	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
156	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
157	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
158	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
159	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
160	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
164	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
165	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
166	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
167	FALAISE	POURNY	Pascal	
168	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
169	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
170	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	LISIEUX - MOYAUX	Repr�sentant � �lire		

Pouvoirs :

	Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
2	Yves GAUQUELIN	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
3	Marc POTTIER	CUCLM	Jacky ZANOVELLO	CUCLM
4	Richard MAURY	CUCLM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
5	Claude PICOT	CUCLM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Dany TARGAT	LISIEUX-MOYAUX	Gilles BOURGEOT	LISIEUX-MOYAUX
7	Jean-Paul MONTAGNE	ISIGNY-TREVIERES	C�dric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
8	Franck BIHET	CUCLM	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
9	Xavier DOSSEUR	CUCLM	Patrice GERMAIN	CAMBREMER-DOZULE
10	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX
11	Roger HUET	CUCLM	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
12	Philippe LAFORGE	CUCLM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCLM
13	Laurent MATA	CUCLM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
15	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCLM	Jo�l BELLANGER	CUCLM
16	Alain MARIE	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	Bernard GASNIER	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON
17	Michel COLOMBEL	CUCLM	Jean-Pierre BOUILLON	CUCLM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	121	17	138

Vu, les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu, la convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ENERGIE concède au concessionnaire, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire et son cahier des charges annexé,

Vu, le projet de convention, d'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée dans les 3 zones de qualité prioritaire,

Vu, les avis de la commission électricité élargie aux membres du Bureau syndical, réunie le 22 novembre 2018 et du Bureau syndical du 30 novembre 2018,

Vu, la note explicative de synthèse jointe à la convocation,

Considérant que le diagnostic technique du schéma directeur a conclu à l'existence d'un critère B HIX hors RTE à la maille communale contrasté faisant apparaître de fortes variations du temps moyen de coupure sur plusieurs zones.

Considérant que le SDEC ENERGIE et ENEDIS s'ont convenu de la nécessité d'adopter sur trois Zones de Qualité Prioritaire (ZQP) un programme spécifique d'investissements permettant une amélioration de la qualité de la distribution

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ENERGIE d'améliorer la qualité de la distribution électrique dans ces zones.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la convention d'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée dans les 3 zones de qualité prioritaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

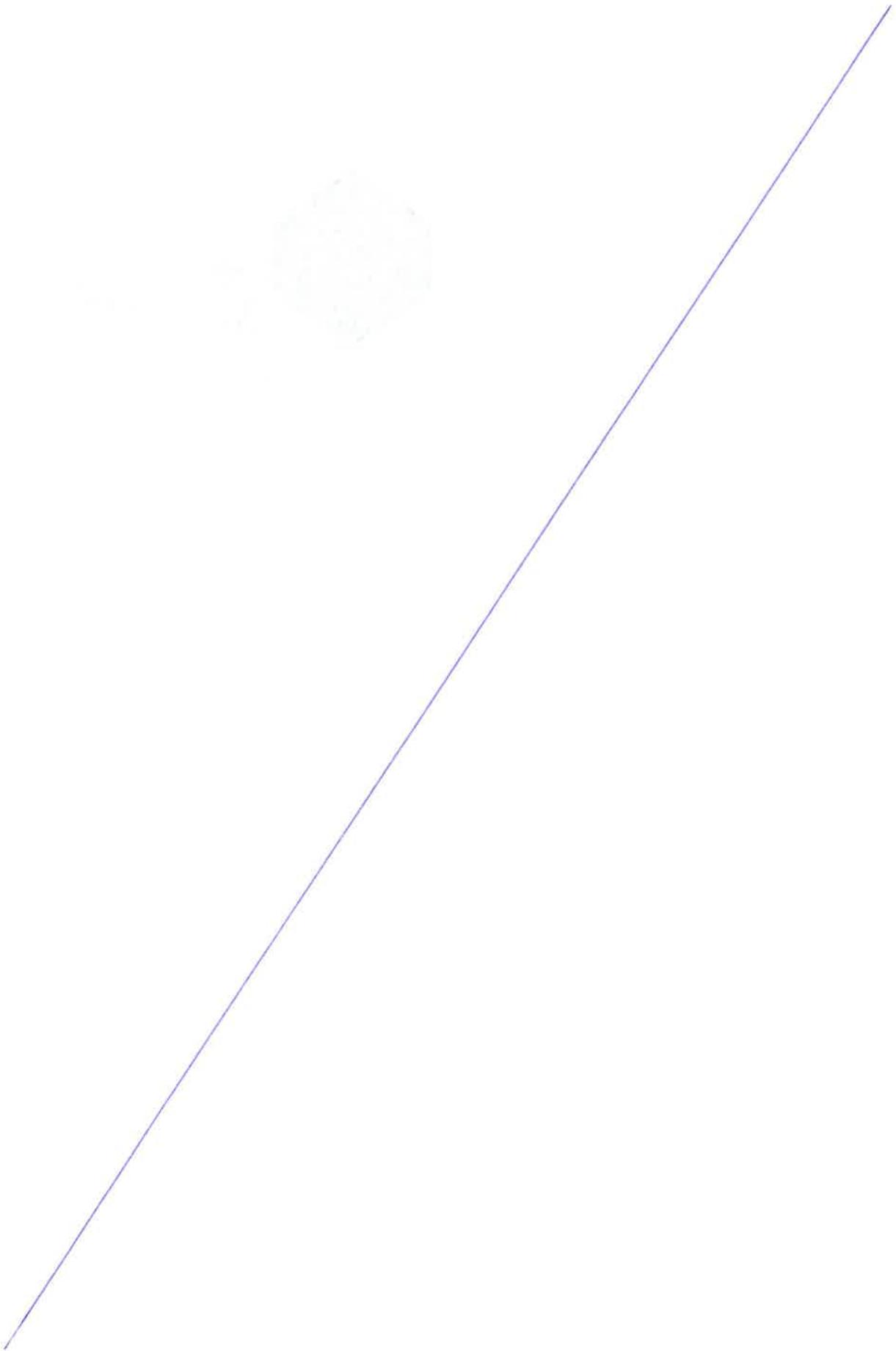


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 14 DEC. 2018
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.





**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

Extrait du registre des délibérations

Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA COMMUNICATION DE DONNEES TECHNIQUES POUR L’ESTIMATION DE L’ETAT DE CHARGES DES DEPARTS BT SUR LA ZONE DE MAITRISE D’OUVRAGE DE L’AUTORITE CONCEDANTE

L’an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
83	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
84	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
85	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
86	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
87	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
88	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
89	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
92	CU CAEN LA MER	GUENOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
99	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
100	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
101	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
102	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
103	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
104	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
105	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
106	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
107	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
122	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
123	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
124	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
125	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
127	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
135	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
136	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
137	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
138	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
139	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
140	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
141	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
146	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
147	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
148	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
149	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
150	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
151	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
152	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
153	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
154	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
155	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
156	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
157	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
158	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
159	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
160	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
164	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
165	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
166	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
167	FALAISE	POURNY	Pascal	
168	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
169	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	LISIEUX - MOYAUX	Représentant à élire		

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
2	Yves GAUQUELIN	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
3	Marc POTTIER	CUCLM	Jacky ZANOVELLO	CUCLM
4	Richard MAURY	CUCLM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
5	Claude PICOT	CUCLM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Dany TARGAT	LISIEUX-MOYAUX	Gilles BOURGEOT	LISIEUX-MOYAUX
7	Jean-Paul MONTAGNE	ISIGNY-TREVIERES	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
8	Franck BIHET	CUCLM	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
9	Xavier DOSSEUR	CUCLM	Patrice GERMAIN	CAMBREMER-DOZULE
10	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX
11	Roger HUET	CUCLM	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
12	Philippe LAFORGE	CUCLM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCLM
13	Laurent MATA	CUCLM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
15	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCLM	Joël BELLANGER	CUCLM
16	Alain MARIE	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	Bernard GASNIER	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON
17	Michel COLOMBEL	CUCLM	Jean-Pierre BOUILLON	CUCLM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	121	17	138

Vu, les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu, la convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ENERGIE concède au concessionnaire, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire et son cahier des charges annexé,

Vu, le projet de convention relative à la communication de données techniques pour l'estimation de l'état de charges des départs BT sur la zone de maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante,

Vu, les avis de la commission électricité élargie aux membres du Bureau syndical, réunie le 22 novembre 2018 et du Bureau syndical du 30 novembre 2018,

Vu, la note explicative de synthèse jointe à la convocation,

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ENERGIE d'obtenir des informations complémentaires relatives à l'estimation de l'état de charges des départs BT sur la zone de maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la convention relative à la communication de données techniques pour l'estimation de l'état de charges des départs BT sur la zone de maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

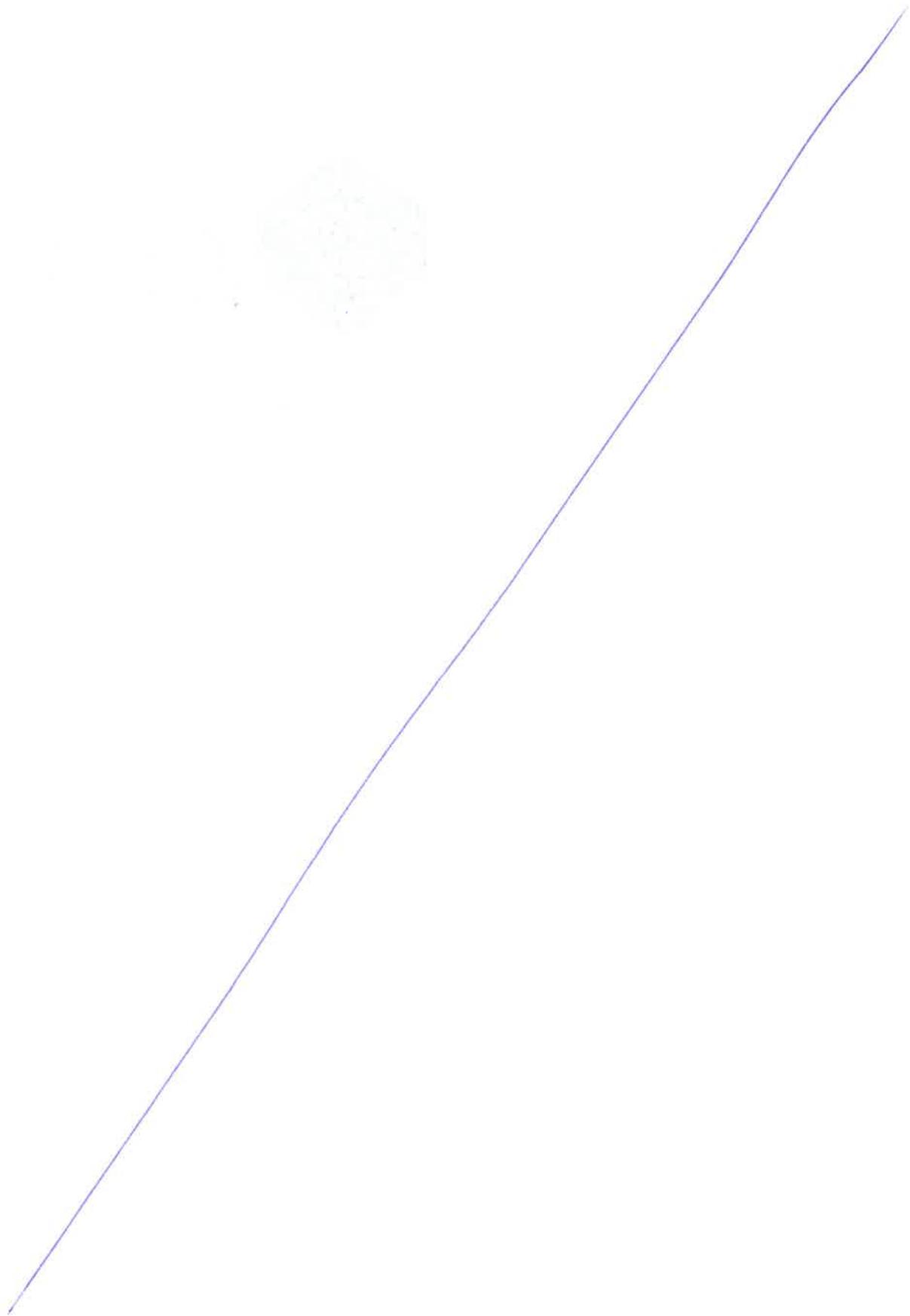
Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **14 DEC. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **14 DEC. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.





**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

Extrait du registre des délibérations

**Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D’ORGANISATION DU
CONTROLE DE CONCESSION**

L’an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
33	CAEN SUD	BOURAD	Aberrahman	X
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
83	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
84	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
85	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
86	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
87	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
88	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
89	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
92	CU CAEN LA MER	GUENOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
99	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
100	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
101	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
102	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
103	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
104	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
105	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
106	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
107	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
122	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
123	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
124	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
125	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
127	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
135	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
136	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
137	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
138	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
139	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
140	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
141	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
146	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
147	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
148	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
149	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
150	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
151	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
152	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
153	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
154	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
155	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
156	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
157	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
158	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
159	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
160	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
164	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
165	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
166	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
167	FALAISE	POURNY	Pascal	
168	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
169	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	LISIEUX - MOYAUX	Repr�sentant � �lire		

Pouvoirs :

	Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
2	Yves GAUQUELIN	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
3	Marc POTTIER	CUCLM	Jacky ZANOVELLO	CUCLM
4	Richard MAURY	CUCLM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
5	Claude PICOT	CUCLM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Dany TARGAT	LISIEUX-MOYAUX	Gilles BOURGEOT	LISIEUX-MOYAUX
7	Jean-Paul MONTAGNE	ISIGNY-TREVIERES	C�dric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
8	Franck BIHET	CUCLM	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
9	Xavier DOSSEUR	CUCLM	Patrice GERMAIN	CAMBREMER-DOZULE
10	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX
11	Roger HUET	CUCLM	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
12	Philippe LAFORGE	CUCLM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCLM
13	Laurent MATA	CUCLM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
15	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCLM	Jo�l BELLANGER	CUCLM
16	Alain MARIE	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	Bernard GASNIER	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON
17	Michel COLOMBEL	CUCLM	Jean-Pierre BOUILLON	CUCLM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	121	17	138

Vu, les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu, la convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ENERGIE concède au concessionnaire, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire et son cahier des charges annexé,

Vu, le projet de convention relative aux modalités d'organisation du contrôle de concession,

Vu, les avis de la commission électricité élargie aux membres du Bureau syndical, réunie le 22 novembre 2018 et du Bureau syndical du 30 novembre 2018,

Vu, la note explicative de synthèse jointe à la convocation,

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ENERGIE d'organiser la mission de contrôle.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la convention relative aux modalités d'organisation du contrôle de concession ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 14 DEC. 2018

- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 DEC. 2018

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

Extrait du registre des délibérations

**Objet : MISE EN PLACE D’UNE GESTION PLURIANNUELLE BUDGETAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR
AUTORISATION DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENT**

L’an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marle	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
83	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
84	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
85	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
86	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
87	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
88	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
89	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
99	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
100	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
101	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
102	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
103	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
104	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
105	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
106	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
107	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
122	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
123	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
124	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
125	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
127	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
135	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
136	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
137	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
138	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
139	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
140	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
141	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
146	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
147	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
148	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
149	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
150	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
151	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
152	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
153	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
154	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
155	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
156	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
157	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
158	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
159	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
160	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
164	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
165	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
166	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
167	FALAISE	POURNY	Pascal	
168	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
169	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	RENET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
191	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	LISIEUX - MOYAUX	Représentant à élire		

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
2	Yves GAUQUELIN	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLIQUARD	CREULLY-DOUVRES
3	Marc POTTIER	CUCLM	Jacky ZANOVELLO	CUCLM
4	Richard MAURY	CUCLM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
5	Claude PICOT	CUCLM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Dany TARGAT	LISIEUX-MOYAUX	Gilles BOURGEOT	LISIEUX-MOYAUX
7	Jean-Paul MONTAGNE	ISIGNY-TREVIERES	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
8	Franck BIHET	CUCLM	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
9	Xavier DOSSEUR	CUCLM	Patrice GERMAIN	CAMBREMER-DOZULE
10	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX
11	Roger HUET	CUCLM	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
12	Philippe LAFORGE	CUCLM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCLM
13	Laurent MATA	CUCLM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
15	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCLM	Joël BELLANGER	CUCLM
16	Alain MARIE	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	Bernard GASNIER	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON
17	Michel COLOMBEL	CUCLM	Jean-Pierre BOUILLON	CUCLM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	119	17	136

La mise en œuvre du nouveau contrat de concession d'électricité nécessite de nouveaux outils structurants de pilotage des travaux d'investissement :

- Le Schéma Directeur d'Investissement ;
- Les Programmes Pluriannuels d'Investissement ;
- Les Programmes Annuels.

Cette programmation pluriannuelle des investissements inscrits au titre des PPI, peut se traduire par une évolution de la structuration budgétaire du budget principal.

La mise en place dès 2019 des PPI - Programmes Pluriannuels d'Investissements - (avenant n° 1 au contrat de concession d'électricité) réclame la mise en place d'une gestion budgétaire pluriannuelle sous la forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP / CP).

La procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet de limiter le recours aux reports d'investissement.

Les AP (Autorisations de Programme) pour les dépenses d'investissement, correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations. Ils permettent d'identifier les budgets par projets et d'avoir une approche pluriannuelle. Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées.

Les CP (Crédits de Paiement) constituent le plafond des dépenses pouvant être payées sur l'exercice. La consommation des crédits peut s'échelonner sur plusieurs exercices.

Vu l'avis favorable de la commission « Administration-finances » en date du 13 novembre 2018 et du Bureau Syndical du 30 novembre 2018, le Président propose au Comité Syndical de valider le principe du recours à la gestion budgétaire pluriannuelle des travaux d'investissement relevant des Programmes Pluriannuels d'Investissement du contrat de concession d'électricité.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe du recours à la gestion budgétaire pluriannuelle en AP/CP pour les Programmes Pluriannuels d'Investissement du contrat de concession d'électricité, dès l'exercice 2019 ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

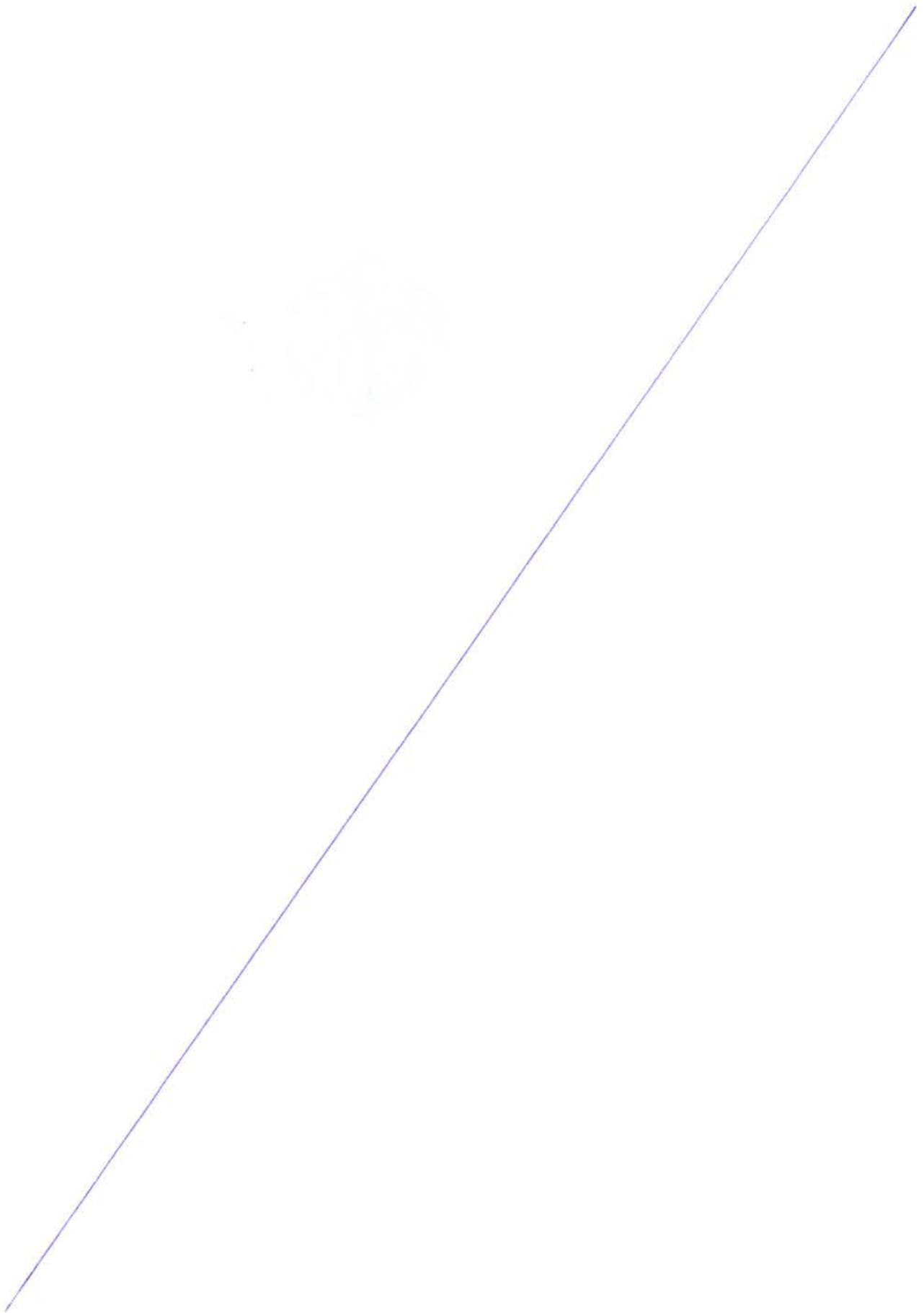


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **18 DEC. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **18 DEC. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.





**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

Extrait du registre des délibérations

Objet : FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

L’an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
83	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
84	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
85	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
86	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
87	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
88	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
89	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
99	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
100	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
101	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
102	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
103	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
104	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
105	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
106	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
107	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
122	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
123	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
124	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
125	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
127	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
135	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
136	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
137	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
138	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
139	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
140	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
141	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
146	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
147	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
148	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
149	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
150	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
151	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
152	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
153	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
154	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
155	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
156	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
157	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
158	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
159	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
160	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
164	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
165	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
166	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
167	FALAISE	POURNY	Pascal	
168	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
169	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
170	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	LISIEUX - MOYAUX	Repr�sentant � �lire		

Pouvoirs :

	Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
2	Yves GAUQUELIN	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
3	Marc POTTIER	CUCLM	Jacky ZANOVELLO	CUCLM
4	Richard MAURY	CUCLM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
5	Claude PICOT	CUCLM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Dany TARGAT	LISIEUX-MOYAUX	Gilles BOURGEOT	LISIEUX-MOYAUX
7	Jean-Paul MONTAGNE	ISIGNY-TREVIERES	C�dric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
8	Franck BIHET	CUCLM	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
9	Xavier DOSSEUR	CUCLM	Patrice GERMAIN	CAMBREMER-DOZULE
10	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX
11	Roger HUET	CUCLM	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
12	Philippe LAFORGE	CUCLM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCLM
13	Laurent MATA	CUCLM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
15	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCLM	Jo�l BELLANGER	CUCLM
16	Alain MARIE	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	Bernard GASNIER	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON
17	Michel COLOMBEL	CUCLM	Jean-Pierre BOUILLON	CUCLM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	119	17	136

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-finances » en date du 13 novembre 2018 et du Bureau Syndical du 30 novembre 2018, le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 32 nouveaux projets, présentés depuis le Comité Syndical du 20 septembre dernier, pour un montant total de 1 043 118,32 €.

La liste de ces projets a été communiquée aux représentants du Comité Syndical (24 projets, pour un montant de 910 522,65 €) dans la note de présentation jointe à la convocation.

Il s'agit de la liste suivante :

N° DE DOSSIER	COMMUNE	INTITULE DU PROJET	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION HT	PARTICIPATION COMMUNALE	FONDS DE CONCOURS
11AME0100	SAINT-MANVIEU-NORREY	RUE CENTRALE ET GRANDE RUE PHASE 3	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	79 314,10	32 815,71	32 815,71
15EXT0084	SOULEUVRE-EN-BOCAGE (LA GRAVERIE)	BT BLANC CAILLOUX 317-15 - LOT.COMMUNAL HERCENDIERE	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	25 730,53	11 613,38	11 613,38
17AME0079	SOULEUVRE-EN-BOCAGE (LE TOURNEUR)	REMPLACEMENT POSTE "TOUR" PAR PSSA 250 KVA	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	30 321,75	9 096,53	9 096,53
17EPI0767	SOUMONT-SAINT-QUENTIN	EXTENSION DE 6 LAMPADAIRES RD91A BOURG	ECLAIRAGE PUBLIC	11 109,59	7 221,23	7 221,23
18AME0013	LE BU-SUR-ROUVRES	RD239 - BOURG	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	118 236,98	20 299,66	20 299,66
18EPI0173	BENOUVILLE	REQUALIFICATION BLD KIEFFER	ECLAIRAGE PUBLIC	38 278,83	28 709,12	28 709,12
18EPI0560	GRANDCAMP-MAISY	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE QUAI CRAMPON	ECLAIRAGE PUBLIC	75 703,02	52 992,11	52 992,11

N° DE DOSSIER	COMMUNE	INTITULE DU PROJET	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION HT	PARTICIPATION COMMUNALE	FONDS DE CONCOURS
18EPI0584	COURSEULLES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT LAMPADAIRES VETUSTES	ECLAIRAGE PUBLIC	8 941,94	5 601,74	5 601,74
18EPI0734		RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT PLACE DU MARCHÉ		92 008,29	69 921,22	69 006,22
18EPI0770		RENOUVELLEMENT FOYER 08-049 ET LAMPADAIRE 08-031		5 882,84	4 412,13	4 412,13
18EPI0790		RENOUVELLEMENT LAMPADAIRES SUITE TRAVAUX VOIRIE VARIANTE 2		38 393,66	26 119,27	26 119,27
18EPI0674	ÉVRECY	SITE N°5 / N°7 ET N°8: MISE EN PLACE DE TROIS CAMERAS	ECLAIRAGE PUBLIC	21 464,52	15 025,16	15 025,16
18EPI0768	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	MISE EN PLACE DE LA VIDEO-PROTECTION	ECLAIRAGE PUBLIC	44 563,56	35 650,85	33 422,67
11AME0133	SAINT-AUBIN-SUR-MER	RUE CANET ET RUE FOCH	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	486 555,40	327 399,28	327 399,28
16AME0135	VILLERS-BOCAGE	RUE AUX GRAINS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	147 588,91	110 961,08	110 961,08
17AME0009	CUVERVILLE	ANGLE RUES DE SANNERVILLE / ESCOVILLE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	13 368,99	8 958,80	8 958,80
17EPI0634	BAYEUX	SEPARATION ARMOIRES 46/48 ZA BAYEUX INTERCOM, RUE DE LA RESISTANCE	ECLAIRAGE PUBLIC	3 200,59	3 200,59	2 400,44
18EPE0006	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE	DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC	97 574,79	38 527,78	38 527,78
18EPI0262	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	EXTENSION A LA POSE DE PRISE GUIRLANDE	ECLAIRAGE PUBLIC	2 488,59	1 866,44	1 866,44
18EPI0921	MAIZET	RENOUVELLEMENT LAMPADAIRE 99-001	ECLAIRAGE PUBLIC	2 784,25	1 809,76	1 809,76
18EPE0015	OUISTREHAM	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES AVENUE DE LA MER	ECLAIRAGE PUBLIC	36 316,27	25 421,39	25 421,39
18EPI0942		RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES DU CENTRE BOURG		71 108,93	56 887,14	53 331,70
18EPI0968		POSE DE CONTROLEUR ET NOEUX COMMUNICANTS AVENUE DE LA MER		11 088,58	8 870,86	8 316,44
18EXT0008	AUNAY-SUR-ODON	CREATION PSSB BOIS D'AUNAY 100 KVA	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	42 549,24	15 194,61	15 194,61
TOTAL					918 575,84	910 522,65

Celle-ci, sur proposition du Président, ayant été complétée par les 8 dossiers suivants, déposés depuis l'envoi de la note :

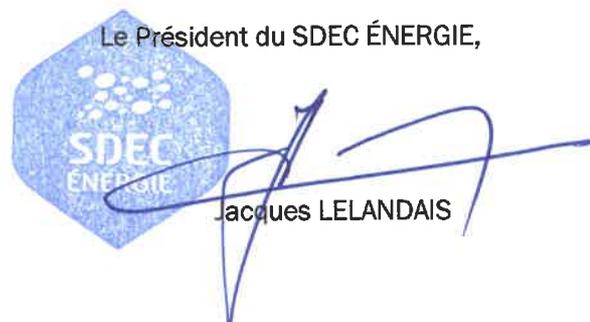
N° DOSSIER	COMMUNE	INTITULE DU DOSSIER	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT GLOBAL HT	PARTICIPATION COMMUNALE	FONDS DE CONCOURS
15AME0022	FONTENAY-LE-PESNEL	RUE FLAVACOURT	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	191 815,08	55 965,56	55 965,56
16AME0026	COURSON (NOUES DE SIENNE)	D77 BOURG		65 095,59	19 264,41	19 264,41
16DPE0192	VASSY (VALDALLIERE)	RUE DE LA GRANGE - RUE DU CANAL		46 948,13	9 751,44	9 751,44
18EPE0019	HERMANVILLE -SUR-MER	PROGRAMME EFFICACITE ENERGETIQUE 2018	ECLAIRAGE PUBLIC	39 013,61	21 457,49	21 457,49
18EPE0040	OUISTREHAM	RENOUVELLEMENT DES BORNES 05/021 A 023		4 357,97	3 050,58	3 050,58
18EPI0113	BAUQUAY (LES MONTS D'AUNAY)	EXTENSION EP POUR AMENAGEMENT D'UN PARKING		6 239,35	4 679,51	4 679,51
18EPI0372	BAYEUX	EXTENSION ECLAIRAGE SECURISATION PASSAGES PIETONS		6 933,35	6 240,02	5 200,01
18EPI0445	LE BREUIL-EN-AUGE	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DE LA RD 579A DANS LE CADRE DE SON REAMENAGEMENT		20 347,18	13 226,67	13 226,67
TOTAL					133 635,68	132 595,67

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste complète de demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

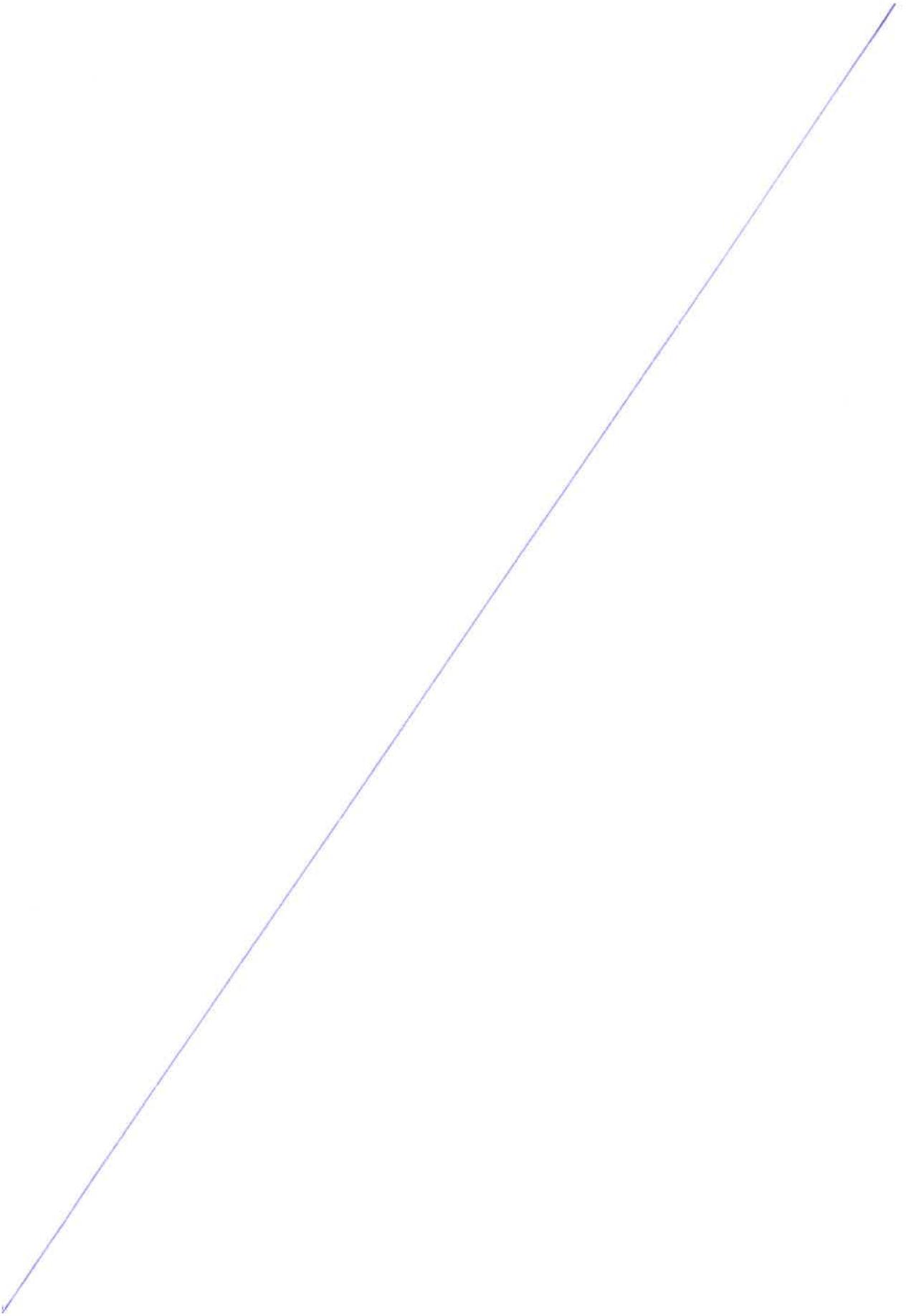


Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **18 DEC. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **18 DEC. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.





**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

Extrait du registre des délibérations

**Objet : DUREE D’AMORTISSEMENT DES INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DE RESEAUX
TECHNIQUES DE CHALEUR**

L’an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
83	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
84	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
85	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
86	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
87	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
88	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
89	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
99	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
100	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
101	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
102	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
103	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
104	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
105	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
106	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
107	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
122	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
123	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
124	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
125	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
127	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
135	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
136	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
137	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
138	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
139	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
140	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
141	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
146	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
147	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
148	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
149	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
150	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
151	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
152	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
153	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
154	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
155	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
156	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
157	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
158	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
159	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
160	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
164	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
165	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
166	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
167	FALAISE	POURNY	Pascal	
168	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
169	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	LISIEUX - MOYAUX	Représentant à élire		

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
2	Yves GAUQUELIN	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
3	Marc POTTIER	CUCLM	Jacky ZANOVELLO	CUCLM
4	Richard MAURY	CUCLM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
5	Claude PICOT	CUCLM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Dany TARGAT	LISIEUX-MOYAUX	Gilles BOURGEOT	LISIEUX-MOYAUX
7	Jean-Paul MONTAGNE	ISIGNY-TREVIERES	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
8	Franck BIHET	CUCLM	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
9	Xavier DOSSEUR	CUCLM	Patrice GERMAIN	CAMBREMER-DOZULE
10	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX
11	Roger HUET	CUCLM	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
12	Philippe LAFORGE	CUCLM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCLM
13	Laurent MATA	CUCLM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
15	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCLM	Joël BELLANGER	CUCLM
16	Alain MARIE	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	Bernard GASNIER	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON
17	Michel COLOMBEL	CUCLM	Jean-Pierre BOUILLON	CUCLM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	119	17	136

L'article L. 2321-2 du CGCT prévoit que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus.

L'amortissement constitue une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à décaissement. Il s'assimile à un prélèvement minimum sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

C'est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. La sincérité du budget exige que cette dépréciation soit constatée.

En principe, l'amortissement est linéaire. Par mesure de simplification il n'est pas fait application du prorata temporis à compter de la date de mise en service du bien. Il est calculé à partir du début d'exercice suivant.

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-finances » en date du 13 novembre 2018 et du Bureau Syndical du 30 novembre 2018, le Président propose au Comité Syndical de fixer la durée des amortissements des biens constituant les réseaux techniques de chaleur mis à disposition et relevant du Budget principal, à 30 ans.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** la durée des amortissements des biens constituant les réseaux techniques de chaleur mis à disposition et relevant du Budget Principal, à 30 ans ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



JL-DB/2018-420

2018-05/CS/DB-07

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **18 DEC. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **18 DEC. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

Extrait du registre des délibérations

Objet : DUREE D’AMORTISSEMENT DES INFRASTRUCTURES « ENR » (ENERGIES RENOUVELABLES)

L’an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
83	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
84	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
85	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
86	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
87	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
88	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
89	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
99	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
100	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
101	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
102	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
103	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
104	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
105	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
106	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
107	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
122	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
123	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
124	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
125	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
127	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
135	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
136	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
137	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
138	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
139	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
140	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
141	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
146	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
147	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
148	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
149	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
150	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
151	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
152	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
153	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
154	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
155	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
156	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
157	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
158	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
159	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
160	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
164	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
165	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
166	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
167	FALAISE	POURNY	Pascal	
168	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
169	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	LISIEUX - MOYAUX	Repr�sentant � �lire		

Pouvoirs :

	Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
2	Yves GAUQUELIN	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
3	Marc POTTIER	CUCLM	Jacky ZANOVELLO	CUCLM
4	Richard MAURY	CUCLM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
5	Claude PICOT	CUCLM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Dany TARGAT	LISIEUX-MOYAUX	Gilles BOURGEOT	LISIEUX-MOYAUX
7	Jean-Paul MONTAGNE	ISIGNY-TREVIERES	C�dric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
8	Franck BIHET	CUCLM	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
9	Xavier DOSSEUR	CUCLM	Patrice GERMAIN	CAMBREMER-DOZULE
10	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX
11	Roger HUET	CUCLM	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
12	Philippe LAFORGE	CUCLM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCLM
13	Laurent MATA	CUCLM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
15	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCLM	Jo�l BELLANGER	CUCLM
16	Alain MARIE	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	Bernard GASNIER	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON
17	Michel COLOMBEL	CUCLM	Jean-Pierre BOUILLON	CUCLM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	119	17	136

L'article L. 2321-2 du CGCT prévoit que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus.

L'amortissement constitue une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à décaissement. Il s'assimile à un prélèvement minimum sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

C'est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. La sincérité du budget exige que cette dépréciation soit constatée.

En principe, l'amortissement est linéaire. Par mesure de simplification il n'est pas fait application du prorata temporis à compter de la date de mise en service du bien. Il est calculé à partir du début d'exercice suivant.

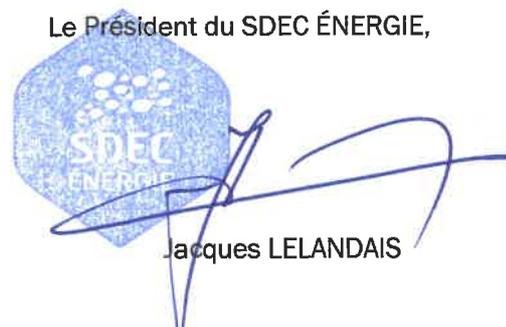
Vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-finances » en date du 13 novembre 2018 et du Bureau Syndical du 30 novembre 2018, le Président propose au Comité Syndical de fixer la durée des amortissements les biens constituant les réseaux de chaleur mis à disposition et relevant du budget annexe « EnR » (Energies Renouvelables), à 30 ans.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** la durée des amortissements des biens constituant les réseaux de chaleur mis à disposition et relevant du budget annexe « EnR » (Energies Renouvelables), à 30 ans ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire : **18 DEC. 2018**
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **18 DEC. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **18 DEC. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

Extrait du registre des délibérations

Objet : DUREE D’AMORTISSEMENT DES INFRASTRUCTURES « MD » (MOBILITE DURABLE)

L’an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAU	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAU	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
83	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
84	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
85	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
86	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
87	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
88	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
89	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
99	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
100	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
101	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
102	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
103	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
104	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
105	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
106	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
107	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
122	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
123	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
124	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
125	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
127	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
135	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
136	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
137	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
138	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
139	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
140	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
141	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
146	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
147	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
148	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
149	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
150	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
151	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
152	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
153	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
154	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
155	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
156	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
157	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
158	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
159	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
160	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
164	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
165	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
166	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
167	FALAISE	POURNY	Pascal	
168	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
169	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	LISIEUX - MOYAUX	Repr�sentant � �lire		

Pouvoirs :

	Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
2	Yves GAUQUELIN	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
3	Marc POTTIER	CUCLM	Jacky ZANOVELLO	CUCLM
4	Richard MAURY	CUCLM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
5	Claude PICOT	CUCLM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Dany TARGAT	LISIEUX-MOYAUX	Gilles BOURGEOT	LISIEUX-MOYAUX
7	Jean-Paul MONTAGNE	ISIGNY-TREVIERES	C�dric POISSON	BALLEROY-LITTRY- VILLERS
8	Franck BIHET	CUCLM	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
9	Xavier DOSSEUR	CUCLM	Patrice GERMAIN	CAMBREMER- DOZULE
10	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX
11	Roger HUET	CUCLM	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
12	Philippe LAFORGE	CUCLM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCLM
13	Laurent MATA	CUCLM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
15	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCLM	Jo�l BELLANGER	CUCLM
16	Alain MARIE	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	Bernard GASNIER	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON
17	Michel COLOMBEL	CUCLM	Jean-Pierre BOUILLON	CUCLM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	119	17	136

L'article L. 2321-2 du CGCT prévoit que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus.

L'amortissement constitue une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à décaissement. Il s'assimile à un prélèvement minimum sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

C'est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. La sincérité du budget exige que cette dépréciation soit constatée.

En principe, l'amortissement est linéaire. Par mesure de simplification il n'est pas fait application du prorata temporis à compter de la date de mise en service du bien. Il est calculé à partir du début d'exercice suivant.

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-finances » en date du 13 novembre 2018 et du Bureau Syndical du 30 novembre 2018, le Président propose au Comité Syndical de fixer la durée des amortissements des biens constituant les stations hydrogènes mis à disposition et relevant du budget annexe « MD » (Mobilité Durable), à 10 ans.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** la durée des amortissements des biens constituant les stations hydrogènes mis à disposition et relevant du budget annexe « MD » (Mobilité Durable), à 10 ans ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



7L-DB/2018-428

2018-05/CS/DB-09

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **18 DEC. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **18 DEC. 2018**

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

Extrait du registre des délibérations

Objet : ENGAGEMENT DE CREDITS D’INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019

L’an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
33	CAEN SUD	BOURRAD	Aberrahman	X
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
83	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
84	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
85	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
86	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
87	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
88	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
89	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
99	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
100	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
101	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
102	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
103	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
104	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
105	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
106	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
107	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
122	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
123	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
124	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
125	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
127	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
135	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
136	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
137	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
138	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
139	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
140	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
141	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
146	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
147	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
148	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
149	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
150	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
151	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
152	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
153	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
154	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
155	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
156	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
157	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
158	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
159	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
160	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
164	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
165	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
166	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
167	FALAISE	POURNY	Pascal	
168	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
169	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	LISIEUX - MOYAUX	Repr�sentant � �lire		

Pouvoirs :

	Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
2	Yves GAUQUELIN	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
3	Marc POTTIER	CUCLM	Jacky ZANOVELLO	CUCLM
4	Richard MAURY	CUCLM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
5	Claude PICOT	CUCLM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Dany TARGAT	LISIEUX-MOYAUX	Gilles BOURGEOT	LISIEUX-MOYAUX
7	Jean-Paul MONTAGNE	ISIGNY-TREVIERES	C�dric POISSON	BALLEROY-LITTRY- VILLERS
8	Franck BIHET	CUCLM	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
9	Xavier DOSSEUR	CUCLM	Patrice GERMAIN	CAMBREMER- DOZULE
10	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX
11	Roger HUET	CUCLM	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
12	Philippe LAFORGE	CUCLM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCLM
13	Laurent MATA	CUCLM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
15	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCLM	Jo�l BELLANGER	CUCLM
16	Alain MARIE	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	Bernard GASNIER	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON
17	Michel COLOMBEL	CUCLM	Jean-Pierre BOUILLON	CUCLM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	119	17	136

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant, précise le montant et l'affectation des crédits.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des programmes de travaux entre le 1^{er} janvier 2019 et la date du vote du budget principal, prévu le 4 avril 2019.

Pour 2019, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget principal 2019 du SDEC ENERGIE, sont les suivants :

Article	Intitulé	BP 2018	Crédit d'investissement 2019 utilisable avant le vote du budget
Chapitre 20		343 000,00	85 750,00
20414823	Subvention communes compétences gaz	120 000,00	30 000,00
2051	Logiciels informatique	223 000,00	55 750,00
Chapitre 21		452 815,00	113 203,75,00
21318	Installations générales et aménagement construction	116 000,00	29 000,00
2182	Achat véhicules	110 000,00	27 500,00
2183	Achat matériel informatique et de bureau	138 370,00	34 592,50
2184	Achat mobilier de bureau	33 845,00	8 461,25
2188	Autre matériels	54 600,00	13 650,00
Chapitre 23		32 027 148,84	8 006 787,21
2315	Travaux Réseaux	20 524 189,37	5 131 047,34
2317	Travaux Réseaux éclairage et signalisation lumineuse mis à disposition	10 000 000,00	2 500 000,00
238	Avances forfaitaires sur marchés	1 502 959,47	375 739,87
Chapitre 458		2 170 000,00	542 500,00
4581618	Travaux sous mandat Génie civil	2 170 000,00	542 500,00
Chapitre 458		374 144,62	93 536,15
4581818	Travaux sous mandat Eclairage	374 144,62	93 536,15

041 - OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 000 000	1 250 000,00
2041482	Subventions communes aux travaux d'éclairage sous mandat	200 000	50 000,00
204412	Participations aux travaux Télécom sous mandat	600 000	150 000,00
23151	Contrepartie des récupérations d'avances forfaitaires Electricité	500 000	125 000,00
23152	Contrepartie des récupérations d'avances forfaitaires Eclairage	100 000	25 000,00
23171	Contrepartie des délégations de maîtrise d'ouvrage Electricité	300 000	75 000,00
23172	Contrepartie des délégations de maîtrise d'ouvrage Eclairage	300 000	75 000,00
2762	Créances sur transfert TVA	3 000 000	750 000,00

Vu l'avis favorable de la commission « Administration-finances » en date du 13 novembre 2018 et du Bureau Syndical du 30 novembre 2018, le Président propose au Comité Syndical d'appliquer ces dispositions, avant le vote du budget primitif principal 2019.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif principal 2019 ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **18 DEC. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **18 DEC. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

Extrait du registre des délibérations

**Objet : ENGAGEMENT DE CREDITS D’INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF
ANNEXE « ENR » 2019 (ENERGIES RENOUVELABLES)**

L’an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FFIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
83	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
84	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
85	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
86	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
87	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
88	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
89	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
99	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
100	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
101	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
102	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
103	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
104	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
105	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
106	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
107	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
122	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
123	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
124	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
125	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
127	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
135	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
136	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
137	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
138	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
139	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
140	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
141	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
146	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
147	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
148	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
149	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
150	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
151	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
152	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
153	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
154	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
155	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
156	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
157	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
158	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
159	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
160	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
164	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
165	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
166	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
167	FALAISE	POURNY	Pascal	
168	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
169	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
170	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	LISIEUX - MOYAUX	Repr�sentant � �lire		

Pouvoirs :

	Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
2	Yves GAUQUELIN	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
3	Marc POTTIER	CUCLM	Jacky ZANOVELLO	CUCLM
4	Richard MAURY	CUCLM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
5	Claude PICOT	CUCLM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Dany TARGAT	LISIEUX-MOYAUX	Gilles BOURGEOT	LISIEUX-MOYAUX
7	Jean-Paul MONTAGNE	ISIGNY-TREVIERES	C�dric POISSON	BALLEROY-LITTRY- VILLERS
8	Franck BIHET	CUCLM	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
9	Xavier DOSSEUR	CUCLM	Patrice GERMAIN	CAMBREMER- DOZULE
10	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX
11	Roger HUET	CUCLM	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
12	Philippe LAFORGE	CUCLM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCLM
13	Laurent MATA	CUCLM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
15	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCLM	Jo�l BELLANGER	CUCLM
16	Alain MARIE	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	Bernard GASNIER	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON
17	Michel COLOMBEL	CUCLM	Jean-Pierre BOUILLON	CUCLM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	119	17	136

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant, précise le montant et l'affectation des crédits.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des programmes de travaux entre le 1^{er} janvier 2019 et la date du vote du budget annexe « EnR » (Energies Renouvelables), prévu le 4 avril 2019.

Pour 2019, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget annexe « EnR » 2019, sont les suivants :

Article	Intitulé	BP 2018	Crédit d'investissement 2019 utilisable avant le vote du budget
Chapitre 20		83 500,00	20 875,00
2031	Frais d'étude	80 000,00	20 000,00
2033	Frais d'insertion	3 500,00	875,00
Chapitre 23		765 000,00	191 250,00
2317	Immobilisations en cours	765 000,00	191 250,00

Vu l'avis favorable de la commission « Administration-finances » en date du 13 novembre 2018 et du Bureau Syndical du 30 novembre 2018, le Président propose au Comité Syndical d'appliquer ces dispositions, avant le vote du budget primitif annexe « EnR » 2019.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif annexe « EnR » 2019 ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

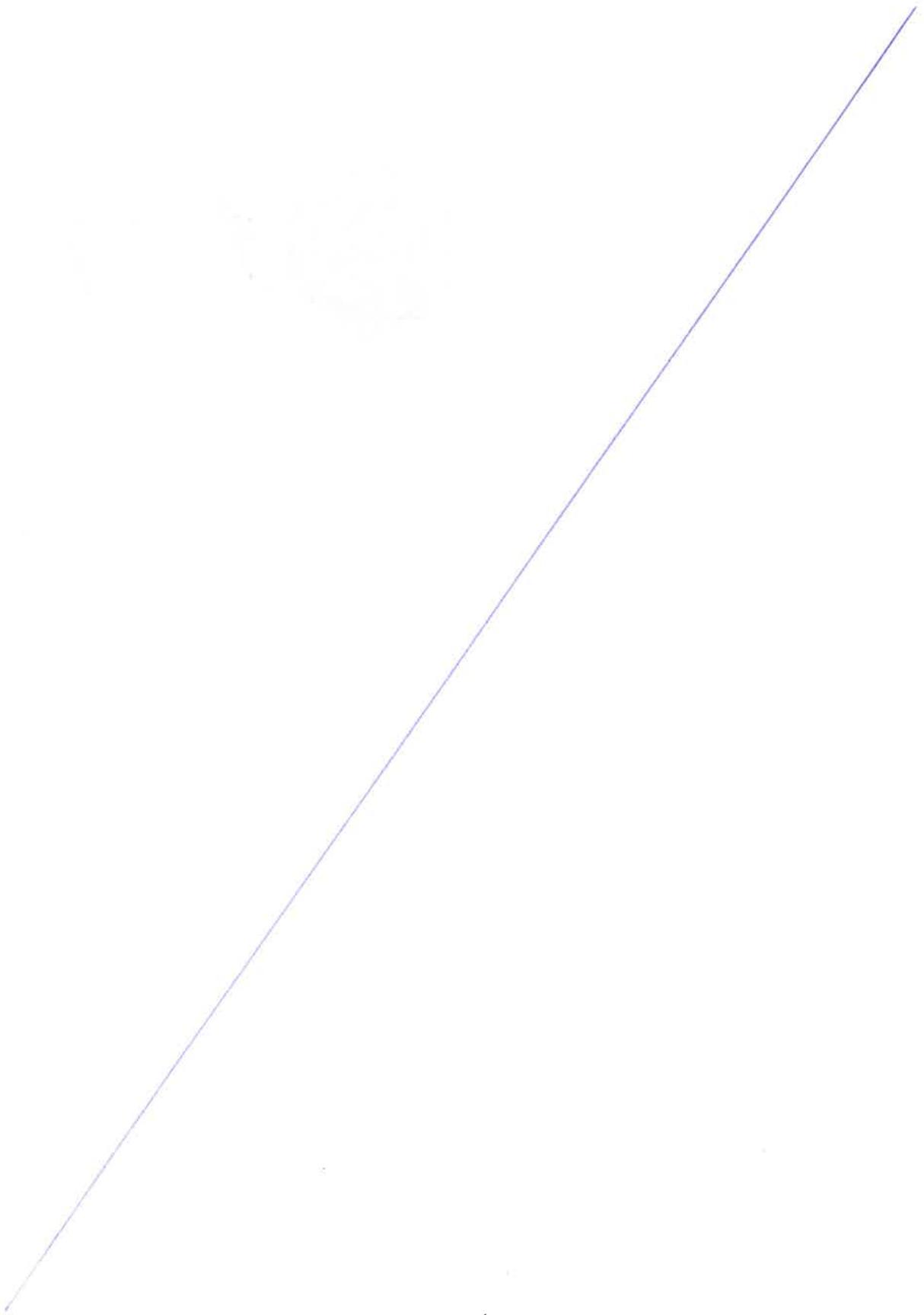


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **18 DEC. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **18 DEC. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.





**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

Extrait du registre des délibérations

**Objet : ENGAGEMENT DE CREDITS D’INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF
ANNEXE « MD » 2019 (MOBILITE DURABLE)**

L’an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOIT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
83	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
84	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
85	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
86	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
87	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
88	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
89	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
99	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
100	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
101	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
102	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
103	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
104	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
105	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
106	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
107	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
122	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
123	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
124	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
125	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
127	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
135	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
136	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
137	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
138	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
139	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
140	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
141	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
146	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
147	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
148	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
149	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
150	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
151	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
152	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
153	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
154	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
155	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
156	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
157	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
158	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
159	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
160	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
164	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
165	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
166	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
167	FALAISE	POURNY	Pascal	
168	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
169	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
189	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	LISIEUX - MOYAux	Repr�sentant � �lire		

Pouvoirs :

	Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
2	Yves GAUQUELIN	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
3	Marc POTTIER	CUCLM	Jacky ZANOVELLO	CUCLM
4	Richard MAURY	CUCLM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
5	Claude PICOT	CUCLM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Dany TARGAT	LISIEUX-MOYAux	Gilles BOURGEOT	LISIEUX-MOYAux
7	Jean-Paul MONTAGNE	ISIGNY-TREVIERES	C�dric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
8	Franck BIHET	CUCLM	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
9	Xavier DOSSEUR	CUCLM	Patrice GERMAIN	CAMBREMER-DOZULE
10	Jean LEPALMIER	BAYEUX	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX
11	Roger HUET	CUCLM	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
12	Philippe LAFORGE	CUCLM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCLM
13	Laurent MATA	CUCLM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
15	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCLM	Jo�l BELLANGER	CUCLM
16	Alain MARIE	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	Bernard GASNIER	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON
17	Michel COLOMBEL	CUCLM	Jean-Pierre BOUILLON	CUCLM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	119	17	136

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant, précise le montant et l'affectation des crédits.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des programmes de travaux entre le 1^{er} janvier 2019 et la date du vote du budget annexe « MD » (Mobilité Durable », prévu le 4 avril 2019.

Pour 2019, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget annexe « MD » 2019, sont les suivants :

Article	Intitulé	BP 2018	Crédit d'investissement 2019 utilisable avant le vote du budget
Chapitre 23		2 000 000,00	500 000,00
2317	Immobilisations en cours	2 000 000,00	500 000,00

Vu l'avis favorable de la commission « Administration-finances » en date du 13 novembre 2018 et du Bureau Syndical du 30 novembre 2018, le Président propose au Comité Syndical d'appliquer ces dispositions, avant le vote du budget primitif annexe « MD » 2019.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif annexe « MD » 2019 ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



JL-DB/2018-440

2018-05/CS/DB-12

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **18 DEC. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **18 DEC. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

Extrait du registre des délibérations

Objet : AFFECTATION DE BIENS AU BUDGET ANNEXE « ENR » (ENERGIES RENOUVELABLES)

L’an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
33	CAEN SUD	BOURRAD	Aberrahman	X
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
83	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
84	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
85	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
86	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
87	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
88	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
89	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
99	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
100	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
101	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
102	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
103	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
104	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
105	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
106	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
107	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
122	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
123	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
124	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
125	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
127	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
135	CU CAEN LA MER	LHOTELIER	Mickaël	
136	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
137	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
138	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
139	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
140	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
141	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
146	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
147	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
148	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
149	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
150	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
151	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
152	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
153	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
154	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
155	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
156	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
157	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
158	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
159	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
160	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
164	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
165	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
166	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
167	FALAISE	POURNY	Pascal	
168	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
169	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	LISIEUX - MOYAUX	Représentant à élire		

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
2	Yves GAUQUELIN	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
3	Marc POTTIER	CUCLM	Jacky ZANOVELLO	CUCLM
4	Richard MAURY	CUCLM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
5	Claude PICOT	CUCLM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Dany TARGAT	LISIEUX-MOYAUX	Gilles BOURGEOT	LISIEUX-MOYAUX
7	Jean-Paul MONTAGNE	ISIGNY-TREVIERES	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY- VILLERS
8	Franck BIHET	CUCLM	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
9	Xavier DOSSEUR	CUCLM	Patrice GERMAIN	CAMBREMER- DOZULE
10	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX
11	Roger HUET	CUCLM	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
12	Philippe LAFORGE	CUCLM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCLM
13	Laurent MATA	CUCLM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
15	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCLM	Joël BELLANGER	CUCLM
16	Alain MARIE	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	Bernard GASNIER	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON
17	Michel COLOMBEL	CUCLM	Jean-Pierre BOUILLON	CUCLM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	119	17	136

Par délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2017, la création de la régie à autonomie financière sans personnalité morale a pour objet la gestion du Service Public Commercial et Industriel en charge des Energies Renouvelables et des Réseaux Publics de Froid/Chaleur (ENR).

Par délibération du Comité Syndical 5 avril 2018, la régie à autonomie financière sans personnalité morale « ENR » dispose d'un budget annexe selon la nomenclature M4 qui permet d'identifier les dépenses et les recettes relatives aux activités de ce service public.

Dans ce cadre réglementaire budgétaire, il convient de procéder à l'affectation des biens du SDEC ENERGIE à la régie à autonomie financière « ENR ». L'affectation des biens permet de transférer à la régie à autonomie financière « ENR » la jouissance des biens avec tous les droits et les obligations qui s'y rapportent. L'affectation ne comporte aucune rémunération.

La régie à autonomie financière « ENR » intègre donc les immobilisations affectées dans son patrimoine sans pour autant en être propriétaire. Le SDEC ENERGIE conserve la propriété des immobilisations.

L'état détaillé des immobilisations affectées à la régie à autonomie financière « ENR » est indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'affectation des immobilisations à la régie à autonomie financière « ENR » ;
- **AUTORISE** les opérations comptables s'y rapportant ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



JL-DB/2018-444

2018-05/CS/DB-13

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **18 DEC. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **18 DEC. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

Extrait du registre des délibérations

Objet : AFFECTATION DE BIENS AU BUDGET ANNEXE « MD » (MOBILITE DURABLE)

L’an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
83	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
84	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
85	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
86	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
87	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
88	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
89	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
99	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
100	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
101	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
102	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
103	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
104	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
105	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
106	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
107	AUNAY - BENY -CAUMONT	LAFOSSÉ	Jean-Marc	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
122	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
123	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
124	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
125	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
127	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
135	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
136	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
137	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
138	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
139	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
140	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
141	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
146	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
147	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
148	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
149	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
150	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
151	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
152	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
153	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
154	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
155	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
156	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
157	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
158	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
159	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
160	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
164	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
165	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
166	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
167	FALAISE	POURNY	Pascal	
168	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
169	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
170	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAux	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
189	LISIEUX - MOYAux	TOUGARD	Serge	
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	LISIEUX - MOYAux	Repr�sentant � �lire		

Pouvoirs :

	Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
2	Yves GAUQUELIN	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
3	Marc POTTIER	CUCLM	Jacky ZANOVELLO	CUCLM
4	Richard MAURY	CUCLM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
5	Claude PICOT	CUCLM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Dany TARGAT	LISIEUX-MOYAux	Gilles BOURGEOT	LISIEUX-MOYAux
7	Jean-Paul MONTAGNE	ISIGNY-TREVIERES	C�dric POISSON	BALLEROY-LITTRY- VILLERS
8	Franck BIHET	CUCLM	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
9	Xavier DOSSEUR	CUCLM	Patrice GERMAIN	CAMBREMER- DOZULE
10	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX
11	Roger HUET	CUCLM	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
12	Philippe LAFORGE	CUCLM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCLM
13	Laurent MATA	CUCLM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
15	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCLM	Jo�l BELLANGER	CUCLM
16	Alain MARIE	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	Bernard GASNIER	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON
17	Michel COLOMBEL	CUCLM	Jean-Pierre BOUILLON	CUCLM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY – LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	119	17	136

Par délibération du Comité Syndical du 8 février 2018, la création de la régie à autonomie financière sans personnalité morale a pour objet la gestion du Service Public Commercial et Industriel en charge de la Mobilité Durable (MD).

Par délibération du Comité Syndical 5 avril 2018, la régie à autonomie financière sans personnalité morale « MD » dispose d'un budget annexe selon la nomenclature M4 qui permet d'identifier les dépenses et les recettes relatives aux activités de ce service public.

Dans ce cadre réglementaire budgétaire, il convient de procéder à l'affectation des biens du SDEC ENERGIE à la régie à autonomie financière « MD ». L'affectation des biens permet de transférer à la régie à autonomie financière « MD » la jouissance des biens avec tous les droits et les obligations qui s'y rapportent. L'affectation ne comporte aucune rémunération.

La régie à autonomie financière « MD » intègre donc les immobilisations affectées dans son patrimoine sans pour autant en être propriétaire. Le SDEC ENERGIE conserve la propriété des immobilisations.

L'état détaillé des immobilisations affectées à la régie à autonomie financière « MD » est indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'affectation des immobilisations à la régie à autonomie financière « MD » ;
- **AUTORISE** les opérations comptables s'y rapportant ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



JL - 06/2018 - 448

2018-05/CS/DB-14

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **18 DEC. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **18 DEC. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

Extrait du registre des délibérations

Objet : COMPETENCES « PETIT CYCLE DE L’EAU »

L’an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s’est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	
5	PONT L’EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L’EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L’EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L’EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L’EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
83	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
84	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
85	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
86	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
87	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
88	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
89	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
92	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
99	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
100	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
101	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
102	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
103	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
104	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
105	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	
106	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
107	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
122	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
123	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
124	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
125	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
127	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
128	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
135	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
136	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
137	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
138	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
139	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
140	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
141	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
146	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
147	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
148	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
149	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
150	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
151	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
152	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
153	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
154	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
155	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
156	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
157	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
158	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
159	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
160	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
164	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
165	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
166	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
167	FALAISE	POURNY	Pascal	
168	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
169	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
170	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	LISIEUX - MOYAUX	Repr�sentant � �lire		

Pouvoirs :

	Repr�sentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Repr�sentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
2	Yves GAUQUELIN	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
3	Marc POTTIER	CUCLM	Jacky ZANOVELLO	CUCLM
4	Richard MAURY	CUCLM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
5	Claude PICOT	CUCLM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Dany TARGAT	LISIEUX-MOYAUX	Gilles BOURGEOT	LISIEUX-MOYAUX
7	Jean-Paul MONTAGNE	ISIGNY-TREVIERES	C�dric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
8	Franck BIHET	CUCLM	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
9	Xavier DOSSEUR	CUCLM	Patrice GERMAIN	CAMBREMER-DOZULE
10	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX
11	Roger HUET	CUCLM	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
12	Philippe LAFORGE	CUCLM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCLM
13	Laurent MATA	CUCLM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
15	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCLM	Jo�l BELLANGER	CUCLM
16	Alain MARIE	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	Bernard GASNIER	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON
17	Michel COLOMBEL	CUCLM	Jean-Pierre BOUILLON	CUCLM

Secr taire de s ance : M. C dric POISSON, repr sentant de la commission locale d' nergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a  t  nomm  secr taire de s ance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	119	17	136

Vu la loi Notre, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015,

Vu la loi Ferrand, promulguée le 3 août 2018 et relative à la mise en œuvre du transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération,

Vu la délibération du Comité syndical du SDEC ENERGIE en date du 12 décembre 2017 actant du lancement d'une étude d'évaluation visant l'extension des compétences actuelles du syndicat aux compétences liées au « petit cycle de l'eau » ;

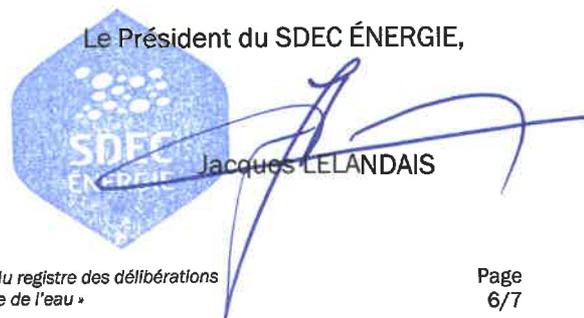
Vu le rapport d'analyse de cette évaluation présentée en séance et joint à la note de présentation de l'ordre du jour du Comité syndical du 13 décembre 2018 visant à :

- évaluer l'impact pour le syndicat, de l'exercice éventuel de ces compétences tant sur les aspects organisationnel, financier, patrimonial ...
- mesurer l'intérêt pour les collectivités detentrices de ces compétences, de s'adosser en tout ou partie à l'offre de service du syndicat ;
- proposer des modalités d'exercices adaptées aux besoins des collectivités et un mode de gouvernance et de représentativité équilibrée.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, par 111 voix POUR, 21 ABSTENTIONS et 4 voix CONTRE :

- **ACTE** le bilan de l'étude d'évaluation commandée par le comité lors de son assemblée du 12 décembre 2017, pour l'exercice de nouvelles compétences liées au « petit cycle de l'eau » ;
- **APPROUVE** le principe de révision des statuts du syndicat afin d'y intégrer de nouvelles compétences liées au « petit cycle de l'eau » ;
- **DIT** que la modification statutaire fera l'objet d'une décision d'un prochain Comité Syndical ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **18 DEC. 2018**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **18 DEC. 2018**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 18 DEC. 2018

SDEC ENERGIE

DECISION DU PRESIDENT N°2018-DEC-17

Objet : Fourniture de deux véhicules électriques avec acquisition des batteries

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant ;

VU le rapport d'analyse des offres en date du 11 décembre 2018 (joint en annexe) ;

CONSIDERANT que, par un avis d'appel public à concurrence publié le 11 octobre 2018 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics sous le numéro 18-142737, le SDEC ENERGIE a lancé une consultation pour la fourniture de deux véhicules électriques, avec acquisition des batteries ;

CONSIDERANT qu'un seul pli a été reçu dans les délais, émanant de RENAULT RETAIL GROUP CAEN ;

CONSIDERANT que la candidature et l'offre reçues étaient complètes, et doivent donc être regardées comme régulières ;

CONSIDERANT qu'il ressort de l'analyse de l'offre que la proposition de RENAULT RETAIL GROUP CAEN satisfait aux critères énoncés dans les documents de la consultation.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché à RENAULT RETAIL GROUP CAEN, proposant l'achat de deux véhicules ZOE ZEN - Motorisation Q90 et de leur batterie respective pour la somme de 41 582,92 € HT, hors reprise de deux véhicules du SDEC ENERGIE ;

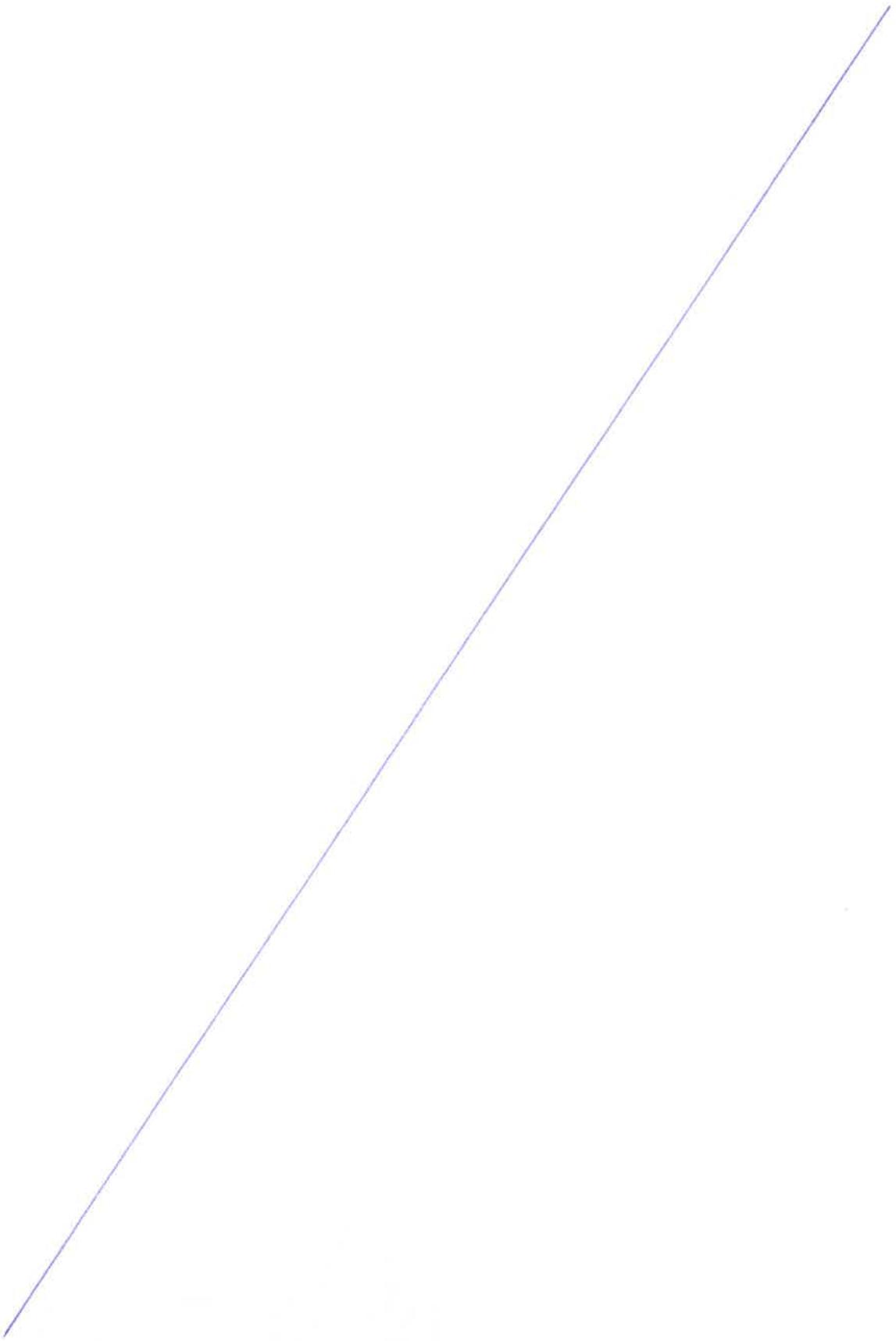
Article 3 : de signer le marché correspondant ainsi que tout acte s'y rapportant ;

Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 18 DEC. 2018

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS





DATE D’AFFICHAGE : 21 DEC. 2018

SDEC ENERGIE

DECISION DU PRESIDENT N° 2018-DEC-18

Objet : Maintenance et exploitation de la plomberie et des installations thermiques & climatiques du SDEC ENERGIE

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d’attribution au Président, ou son représentant ;

VU le rapport d’analyse des offres en date du 21 décembre 2018 (joint en annexe) ;

CONSIDERANT que, pour la maintenance et l’exploitation de la plomberie et des installations thermiques & climatiques du SDEC ENERGIE, sept sociétés ont été consultées par courriels des 3 et 5 décembre 2018 : COURTIN (*Bretteville sur Odon*), ENGIE AXIMA (*Verson*), FOUCHARD (*Bretteville sur Odon*), LARCHER (*Cormelles-le-Royal*), VIRIA (*Caen*), CAEN FROID (*Louvigny*) et DALKIA (*Saint-André-sur-Orne*).

CONSIDERANT que trois offres ont été reçues dans les délais, émanant de DALKIA, ENGIE AXIMA et VIRIA ;

CONSIDERANT que ces trois offres reçues étaient complètes, et devaient donc être regardées comme régulières ;

CONSIDERANT qu’il ressort de l’analyse des offres que la proposition de DALKIA est jugée la mieux disante.

DECIDE

Article 1 : d’attribuer le marché à DALKIA de maintenance et d’exploitation de la plomberie et des installations thermiques & climatiques du SDEC ENERGIE, pour un montant annuel de 4 514,00 € HT ;

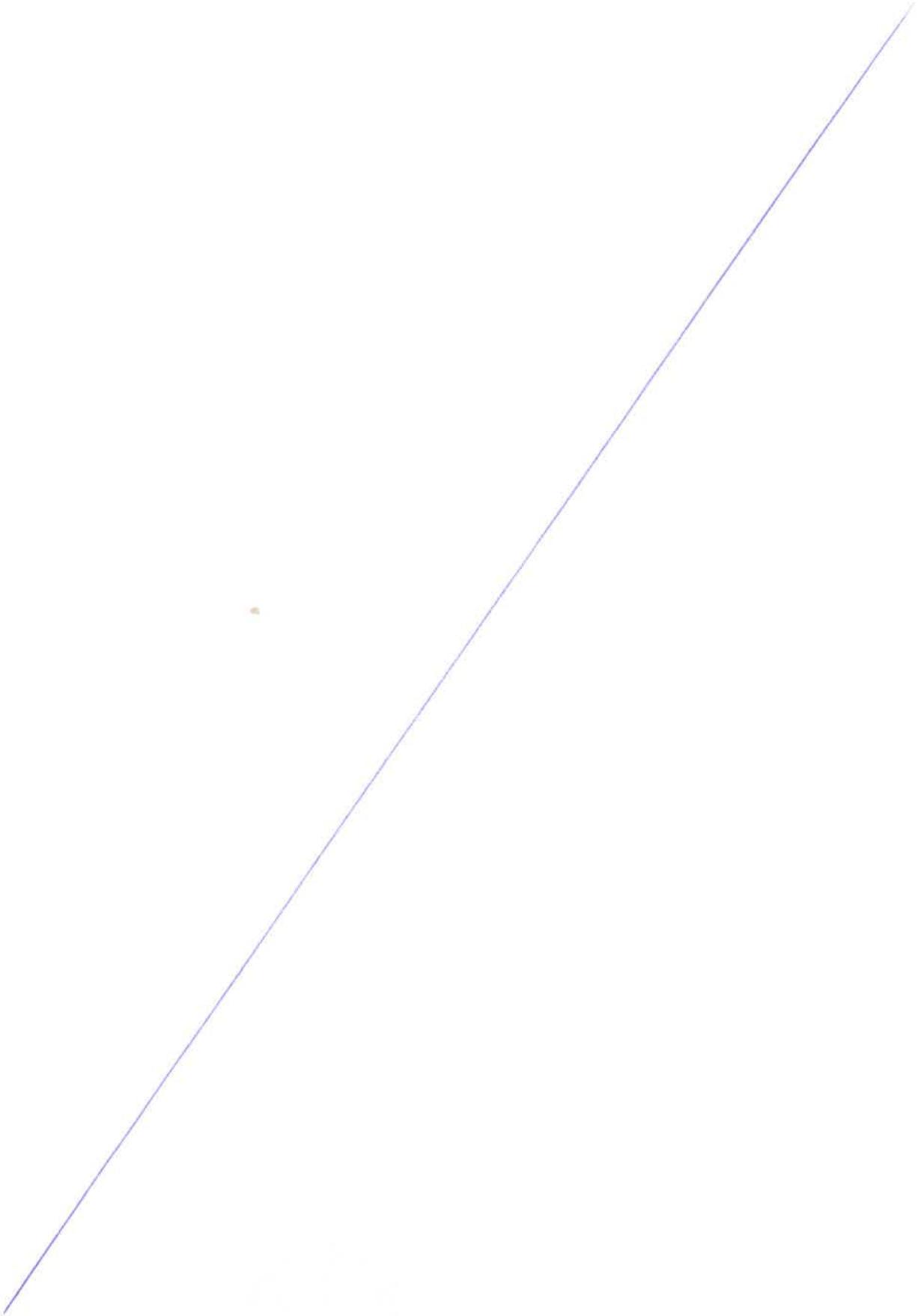
Article 3 : de signer le marché correspondant ainsi que tout acte s’y rapportant ;

Article 4 : d’insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d’en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 21 DEC. 2018

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS





DATE D'AFFICHAGE : 21 DEC. 2018

SDEC ENERGIE

DECISION DU PRESIDENT N° 2018-DEC-19

Objet : Décision d'Ester en justice

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président ;

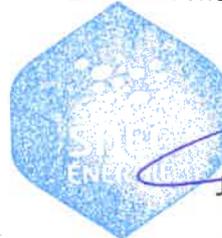
VU la requête en extension déposée par la Communauté urbaine de Caen la Mer auprès du Tribunal administratif de Caen contre le SDEC ENERGIE sous le n° 1802865-9 ayant pour objet d'étendre l'expertise judiciaire en cours afin de déterminer l'origine du sinistre subi par M. et Mme SEARLES.

DECIDE

- Article 1 : de défendre les intérêts du SDEC ENERGIE dans le cadre de cette affaire ;
- Article 2 : de confier au Cabinet THEHET LEJARD, résidence Duc de Guillaume - Bat 12 - rue Fred Scamaroni - BP 156 - 14010 Caen Cedex 1 dans le cadre du marché « Assurance responsabilité civile » avec la compagnie MMA, la charge de représenter le syndicat dans cette instance ;
- Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **21 DEC. 2018**

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

